

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU NORD**

Numéro

2022 - 76

Juillet

SOMMAIRE

Commission permanente du Conseil Départemental Réunion du 30 mai 2022		Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Flandre Opale Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 3 360 642,56 € destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 23 logements situés clos de Tulipes à Estaires. Contrat de prêt n° LBP-00014791	32
Désignations des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs	9		
Renouvellement des adhésions et cotisations auprès des organismes au titre de l'année 2022 - Nouvelle demande 2022	22	Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Foncière d'Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 96 591 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 1 logement situé 51 avenue de Lattre de Tassigny à Lambersart. Contrat de prêt n° 132578	35
Politique de mécénat en faveur des équipements culturels départementaux - Mécénat sociétal du Crédit du Nord en faveur du Musée Départemental Matisse pour des actions soutenant l'accès, la médiation et l'animation des œuvres du musée à destination de jeunes publics en situation de handicap du territoire du Hainaut Cambrésis	25		
Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Union des Groupements de l'Achat Public (UGAP)	27	Demande de réitération de la garantie d'emprunt initialement contracté par la SA d'HLM AXENTIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 3 440 618,98 € selon les conditions définies à l'annexe "Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées" avenant de réaménagement n° 131075. 1 ligne de prêt n° 5066504	38
Demande de garantie simplifiée d'emprunt de l'EHPAD Résidence Obert auprès de la Banque Postale pour un prêt de 3 500 000 € destiné au financement de la reconstruction des unités d'hébergement de l'EHPAD RESIDENCE OBERT à Wambrechies. Contrat de prêt n° LBP800014697	29	Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Maisons et Cités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 146 300 € destiné au financement de la réhabilitation de 46 logements situés sur plusieurs adresses dans le département du Nord (opération AH ISOLES NORD CIBLE 2 2020). Contrat de prêt n° 129804	41

<p>44 Demandes de garanties simplifiées d'emprunts de Maisons et Cités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 394 800 € destiné au financement de la réhabilitation de 52 logements situés sur plusieurs adresses dans le département du Nord (opération AH ISOLES NORD CIBLE 1 2020). Contrat de prêt n° 129812</p>	<p>62 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 270 000 € destiné au financement de l'acquisition de 5 logements situés rue de la Gare et rue des Fleurs à Bavay. Contrat de prêt n° LBP-00014565</p>
<p>47 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 502 000 € destiné au financement de l'acquisition de 8 logements situés rue Léon Blum à Rumilly-en-Cambrésis. Contrat de prêt n° LBP-00014574</p>	<p>65 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 309 000 € destiné au financement de l'acquisition de 4 logements situés rue de Provence à Grande-Synthe. Contrat de prêt n° LBP-00014572</p>
<p>50 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 337 000 € destiné au financement de l'acquisition de 6 logements situés rue du Collège-quartier Carré des Loges à Valenciennes. Contrat de prêt n° LBP-00014573</p>	<p>68 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 1 593 000 € destiné au financement de la construction de 27 logements situés rue Maurice Bouchery à Seclin. Contrat de prêt n° 131943</p>
<p>53 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 271 000 € destiné au financement de l'acquisition de 4 logements situés route de Bergues et rue de Denbanck à Wormhout. Contrat de prêt n° LBP-00014566</p>	<p>71 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 433 000 € destiné au financement de la construction de 23 logements situés avenue de Correzola à Petite Forêt. Contrat de prêt n° 131872</p>
<p>56 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 451 300 € destiné au financement de l'acquisition de 6 logements situés allée Pierre Wautriche à Arleux. Contrat de prêt n° LBP-00014571</p>	<p>74 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 97 000 € destiné au financement de la construction d'un logement situé avenue de Correzola à Petite Forêt. Contrat de prêt n° 131942</p>
<p>59 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Banque Postale pour un prêt de 450 000 € destiné au financement de l'acquisition de 8 logements situés cité Saint Maurice à Lille. Contrat de prêt n° LBP-00014570</p>	<p>77 Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 599 000 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 39 logements situés rues Ingres et Carpeaux à Roubaix. Contrat de prêt n° 131944</p>

<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 1 070 000 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 20 logements situés rues de Arts et Miln à Roubaix. Contrat de prêt n° 131945</p>	80	<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 646 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 22 logements situés square Blain, rues Dewaele, Bossut, Faidherbe, à Wattrelos. Contrat de prêt n° 130899</p>	98
<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 267 000 € destiné au financement de la construction de 42 logements situés rue Jean Jaurès à Aulnoye-Aymeries. Contrat de prêt n° 131862</p>	83	<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 239 000 € destiné au financement de la construction de 4 logements situés 40 rue de la Gare à Artres. Contrat de prêt n° 130878</p>	101
<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 422 000 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 11 logements situés 1 à 15 rue Debussy à Bourbourg. Contrat de prêt n° 132210</p>	86	<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 149 001 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 2 logements situés 40 rue de la Gare à Artres. Contrat de prêt n° 130880</p>	104
<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 383 000 € destiné au financement de la construction de 6 logements situés rue Debussy et Jean Varley à Bourbourg. Contrat de prêt n° 131868</p>	89	<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 855 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 18 logements situés rue Pasteur à Estaires. Contrat de prêt n° 130883</p>	107
<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 384 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 32 logements situés rue Simon et rue Ferrer à Somain. Contrat de prêt n° 130881</p>	92	<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Centre Intercommunal De Gerontologie Linselles-Bousbecque auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France pour un prêt de 2 000 000 € destiné au financement de la restructuration et de la rénovation de l'EHPAD Rose d'Automne à Linselles. Contrat de prêt n° 10002274918</p>	110
<p>Demande de garantie simplifiée d'emprunt de Partenord Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 297 690 € destiné au financement de la réhabilitation lourde/restructuration de 26 logements situés 330, 332, 334 boulevard Gambetta à Tourcoing. Contrat de prêt n° 130882</p>	95	<p>Ventes de parcelles non bâties</p>	113
		<p>Acquisitions routière et ou indemnisations des occupants</p>	118

Conventions de servitude, mises à disposition à titre gratuit	126	Renouvellement du conventionnement avec les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) des hôpitaux, d'autres établissements publics et des associations pour la période de 2022 à 2024	159
Convention de coordination en vue de la cession d'une partie du foncier du collège du Parc à Haubourdin	132		
Acquisition de parcelles au montant de 1 € auprès de la ville de Wattrelos dans le cadre de la reconstruction du collège Pablo Néruda	135	Organisation de la manifestation « Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes » par le Département du Nord les 7, 8 et 9 octobre 2022	163
Acquisition d'une surface de bureaux complémentaires sur le site de Neptune à Dunkerque pour la création de la MDIE Jeunes	138	Programmation et partenariats pour les équipements culturels suivants : la Maison natale Charles de Gaulle, le MusVerre, la Villa Marguerite Yourcenar et le Forum antique de Bavay	166
Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : financement des têtes de réseau de l'insertion professionnelle	141	Attribution de subventions au titre de la politique culturelle	170
Demande d'avenant à la subvention globale Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 dans le cadre du plan de relance de la Commission européenne REACT EU	144	Participation financière à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ecomusée de l'Avesnois	180
Attribution d'aides financières de fonctionnement et d'investissement dans les domaines de la protection de l'enfance, de la famille et l'autonomie des jeunes	146	Médiathèque départementale du Nord - Poursuite du partenariat avec l'Etat pour l'opération « Premières pages » 2022 - demande de subvention	183
Soutien à l'offre de service aux personnes en situation de handicap	150	Médiathèque départementale du Nord - Bibliothèque Numérique de Référence - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation	186
Demandes de trois remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Accueil Familial (AAF)	154	La politique éducative volontariste en faveur des collèges : Aide à la Réussite du Collégien (ARC) et Aide à la Demi-Pension (ADP) - année scolaire 2022/2023	189
Partenariat au titre du logement : Convention avec iléo pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté	157	Répartition des logements de fonction par emploi - mise à jour à Mars 2022	205

Signature de deux conventions entre la Ville de Lille, le Département et le collège Miriam Makeba pour l'utilisation de la salle de sport Ostermeyer par le collège et la mise à disposition de places de parking au profit de la Ville	238	Groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord-Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIDENSIAN) dans le cadre de la réalisation des travaux de reconstruction de la chaussée de la RD 124 sur le territoire de la commune de Dompierre-sur-Helpe	274
Renouvellement du marché Environnement Numérique de Travail (ENT) 2023 - convention de groupement de commandes	241	Déclassement du domaine public départemental, en vue d'aliénation, d'une partie d'emprise, issue de l'ancien tracé de la RD 8 en nature de trottoir sur le territoire de la commune de Lallaing	276
Attribution de subventions au titre de la politique sportive	244	Appel à Projets (AAP) pour un habitat rural adapté et de qualité - financement d'une opération à Haynecourt	278
Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur une vingt cinquième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal	251	Plan Départemental de l'Habitat du Nord - Etude sur la faisabilité d'un Organisme Foncier Solidaire - Subvention d'Action Logement	280
Transfert de l'éclairage public le long de la RD 948 à Steenvoorde, du giratoire avec la RD 37 (PR6+0700) jusqu'au giratoire avec la RD 18 (PR 8+0299) dans le domaine public de la Commune de Steenvoorde et implantation de points d'éclairage complémentaires au droit de l'échangeur A25, entre les PR 6+0700 et 7+0415	266	Politique de l'Habitat et du Logement : dispositifs « Nord Equipement Habitat Solidarité » (NEHS) et « J'Amén'Age 59 » : attribution de subventions aux particuliers	282
Transfert dans le domaine public communal d'une parcelle située le long de la RD133 sur le territoire de la commune de Willies	268	Soutien au logement communal - commune de Wambaix - attribution de subvention	288
Transfert de l'éclairage public du giratoire de « la Creule », situé au carrefour de la RD 642 et de la RD 916, dans le domaine public de la Commune d'Hazebrouck	270	Appel à projets « Initiatives transfrontalières locales » du Comité du Détroit - subvention au bénéfice de l'Université de Lille	290
Contournement Ouest de Caudry - Remboursement à la Régie Electrique de Fontaine-au-Pire de frais accessoires à la réalisation du Contournement Ouest de Caudry	272	Accord de coopération sur le fonctionnement pérenne d'un service de données et de métadonnées transfrontalières	292
		Participation du Département du Nord au Programme opérationnel Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027	294

Convention de partenariat avec la Maison 296
de l'Europe de Dunkerque : poursuite du
coaching culturo-linguistique en faveur
des allocataires du RSA dans le cadre du
projet Interreg V Vooruit/En Avant

Interventions départementales dans le 298
domaine de l'Environnement

Interventions départementales dans le 301
domaine agricole

Interventions départementales dans le 303
domaine agricole

Participation financière Climat - Air - 305
Energie au titre de l'année 2022
(Association Atmo Hauts-de-France et
Pôle Climat du Groupement d'Intérêt
Public CEntre de Ressources du
Développement Durable Hauts-de-
France) – Renouvellement

Renouvellement de la contribution 307
statutaire départementale aux syndicats
mixtes de gestion des Parcs Naturels
Régionaux (PNR) pour 2022

DECISIONS
COMMISSION PERMANENTE
DU 30 MAI 2022

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310156-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Notifié le 15 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint en annexe 1;
 - de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau ci-joint en annexe 2.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h33.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17h34.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procurations :	6
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président de Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
AIVS59-Agence immobilière à vocation sociale du Nord	Membres fondateurs et au collège des pouvoirs publics	Représentants du Conseil Départemental 3 Titulaires	Représentants du Conseil Départemental Titulaires PICK Max-André VERFAILLE Jean-Noël CHAMPAULT Marie	BOISSEAUX Anne-Sophie <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i>
RFPF-59 -Réseau de proximité des finances publiques du 59	Comité de suivi	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	DIEUSAERT Stéphane
CREAI-Centre Régional d'études, d'Actions et d'Information Nord/Pas-de-Calais	Assemblée générale et conseil d'administration	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	DESCAMPS Béatrice
CIA(PH) -Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de Lille Métropole	Commission	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	CLERC Sylvie
ACEMEL Association Compétences et Emploien Métropole Européenne de Lille	Collège des Elus territoriaux	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	BECUE Doriane
CDADF Comité Départemental de l'Aide à Domicile Famille	Comité départemental	Représentant du Président 1 Titulaire	Représentant du Président Titulaire DUSART Yves	TONNERRE Marie
Association « Réussir en Sambre Avesnois »	Assemblée générale et conseil d'administration	Représentant du Département 2 Titulaires	Représentants du Département Titulaires DEL PIERO Françoise DEVOS Carole	DEVOS Carole SEGUIN Sébastien

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
CoDERST-Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	Formation spécialisée insalubrité	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	Représentant du Département Titulaire VALOIS Patrick	VERFAILLIE Jean-Noël
FJC Formation du Jury Criminel	Commission du jury criminel	Représentants du Conseil Départemental 5 Titulaires	Représentants du Conseil Départemental Titulaires QUATREBOEUF Marie-Hélène CADART François-Xavier SANCHEZ Caroline SIEGLER Nicolas BRIDOUX Josyane	WAYMEL Philippe CADART François-Xavier SANCHEZ Caroline SIEGLER Nicolas BRIDOUX Josyane
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé Grand Hainaut »	Assemblée générale	Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	CAREMELLE Yannick DEGALLAIX Laurent
	Aux groupes de travail thématiques	Techniciens du Département en qualité de professionnels 3 Titulaires	Techniciens du Département en qualité de professionnels Titulaires <u>3 représentants à désigner</u>	MERLIN Corinne DUWELZ Elisabeth PACHOCINSKI Cécile
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé Lille Sud Est Douaisis	Assemblée générale	Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	PARMENTIER-LECOQ Charlotte DETAVERNIER Jean-Luc
	Aux groupes de travail thématiques	Technicien du Département en qualité de professionnel 1 Titulaire	Technicien du Département en qualité de professionnel Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	DABLEMONT Céline

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé des Flandres »	Assemblée générale	Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	SANDRA Marie EVARD Monique
	Aux groupes de travail thématiques	Technicien du Département en qualité de professionnel 1 Titulaire	Technicien du Département en qualité de professionnel Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	HUMILIERE Laurence
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé Lille Agglo »	Assemblée générale	Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	FAUCHILLE Marie-Laurence WAYMEL Philippe
	Aux groupes de travail thématiques	Techniciens du Département en qualité de professionnels 2 Titulaires 1 Suppléant	Techniciens du Département en qualité de professionnels Titulaires <u>2 représentants à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	HOCHART Anne-Sophie LENSELLE Anita CHOUIA Karima
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé du Ferrain »	Assemblée générale	Représentants du Département 2 Titulaires	Représentants du Département Titulaires <u>2 représentants à désigner</u>	COËVOËT Barbara CHAMPAULT Marie
	Aux groupes de travail thématiques	Techniciens du Département en qualité de professionnels 3 Titulaires	Techniciens du Département en qualité de professionnels Titulaires <u>3 représentants à désigner</u>	LENSELLE Anita HOCHART Anne-Sophie FAUCHILLE Marie

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
LNS-Association Les Nuits secrètes	A l'assemblée générale et au conseil d'administration	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	VAN CAUWENBERGE Aude
CCEA Commission Consultative de l'Environnement pour les Aérodrômes	CCEA de Lille - Lesquin	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire MONNET Luc Suppléant SEELS Frédérique	PARMENTIER-LECOQ Charlotte <i>Reste inchangée</i>
LOOS-Collège Public Professeur Albert Debeyre	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire CONSEIL Valérie Suppléant VICOT Roger Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée GELDOF Stéphane	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> CARRIERE Cécile CAREMELLE Olivier <i>Reste inchangé</i>
LILLE Collège Public Miriam Makéba	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BOCQUET Stéphanie Suppléant PERIN Laurent Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée DESAMBRE Karine	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> HARIT Marie-Pascale BONGARD Maxime <i>Reste inchangée</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
LILLE-Collège Public Franklin	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BOCQUET Stéphanie Suppléant PERIN Laurent Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> DOLO Pascal AMBERT Aneth
LILLE-Collège Public Louise Michel	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire MIKOLAJCZAK Anne Suppléant GUIZIOU Maël Représentants du Département Titulaire WILLIEZ Jérémy Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée VANZEVEREN Jean-Philippe	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> DEBAISIEUX Dimitri <i>Reste inchangé</i>
DUNKERQUE-Collège Public Guillemot	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire DECODTS Christine Suppléant BARTHOLOMEUS Grégory Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> LEMAIRE Davy HAEZEBROUCK Perrine

15/311

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
DUNKERQUE-Collège Public Jean Zay	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire DECODTS Christine Suppléant BARTHOLOMEUS Grégory Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée PAILLERON Francis	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> BODART Johan HAEZEBROUCK Perrine <i>Reste inchangé</i>
DUNKERQUE-Collège Public Lucie Aubrac	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BARTHOLOMEUS Grégory Suppléant DECODTS Christine Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée FABRE Marie	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> BODART Johan HAEZEBROUCK Perrine <i>Reste inchangée</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
SAINT POL SUR MER-Collège Public Jean Deconinck	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BARTHOLOMEUS Grégory Suppléant DECODTS Christine Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée GOSELIN Christelle	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> HAEZEBROUCK Perrine LEMAIRE Davy <i>Reste inchangée</i>
SAINT POL SUR MER-Collège Public Robespierre	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire DECODTS Christine Suppléant BARTHOLOMEUS Grégory Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> HAEZEBROUCK Perrine LEMAIRE Davy
HELLEMMES-LILLE-Collège Public Saint Exupéry	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire JAMELIN Simon Suppléant SCAVENNEC Céline Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> DUVOUX Marianne COUTUREAU Jules

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
LILLE Collège Public Martha Desrumaux	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire SCAVENNEC Céline Suppléant JAMELIN Simon Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée DEBEER Marc	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> DUVOUX Marianne COUTUREAU Jules <i>Reste inchangé</i>
LILLE-Collège Public Boris Vian	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire JAMELIN Simon Suppléant SCAVENNEC Céline Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée HOSSAIN Muhit	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> DUVOUX Marianne COUTUREAU Jules <i>Reste inchangé</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 30 mai 2022
MONS-EN-BAROEUL Collège Public Descartes	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire SCAVENNEC Céline Suppléant JAMELIN Simon Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée LOPPINET Hubert	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> DUVOUX Marianne COUTUREAU Jules <i>Reste inchangé</i>
MONS-EN-BAROEUL Collège Public François Rabelais	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire SCAVENNEC Céline Suppléant JAMELIN Simon Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> DUVOUX Marianne COUTUREAU Jules

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE PERSONNALITE QUALIFIEE**

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Désignation de personnalités qualifiées soumises à l'avis de la Commission permanente du 30 mai 2022
AVESNES-LES-AUBERT Collège Public Paul Langevin	Conseil d'administration	<p>Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant</p> <p>Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant</p> <p>1 Personnalité qualifiée</p>	<p>Représentants du Conseil Départemental Titulaire BOISSEAUX Anne-Sophie Suppléant BRICOUT Frédéric</p> <p>Représentants du Département Titulaire LEFEBVRE Coralie Suppléant SAGNIEZ Paul</p> <p>1^{ère} Personnalité qualifiée <u>Une personnalité qualifiée à désigner</u></p>	<p align="center">BELLOT Nelly</p>
WASQUEHAL-Collège Public Albert Calmette	Conseil d'administration	<p>Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant</p> <p>Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant</p> <p>1 Personnalité qualifiée</p>	<p>Représentants du Conseil Départemental Titulaire COËVOËT Barbara Suppléant CAUCHE Régis</p> <p>Représentants du Département Titulaire MINNE Sylvie Suppléant RUBIO Barbara</p> <p>1^{ère} Personnalité qualifiée <u>Une personnalité qualifiée à désigner</u></p>	<p align="center">BENOURHAZI Nadia</p>

20/311

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE PERSONNALITE QUALIFIEE**

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Désignation de personnalités qualifiées soumises à l'avis de la Commission permanente du 30 mai 2022
WATTIGNIES Collège Public Voltaire	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire SEELS Frédérique Suppléant CADART François-Xavier Représentants du Département Titulaire BUQUET Marc Suppléant PONCHEAUX Danièle 1^{ère} Personnalité qualifiée <u>Une personnalité qualifiée à désigner</u>	CHENEVIER Catherine

Nb : 2 Personnalités qualifiées

Une nommée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement en qualité de 1^{ère} personnalité qualifiée.

La seconde est nommée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du Canton.

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310143-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Notifié le 24 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Renouvellement des adhésions et cotisations auprès des organismes au titre de l'année 2022 - Nouvelle demande 2022

Vu le rapport DAJAP/2022/45

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

I – Renouvellement d'adhésions

- d'autoriser le renouvellement des adhésions du Département du Nord, au titre de l'année 2022, aux organismes suivant :
 - l'Alliance Seine-Escout, pour un montant de cotisation à hauteur de 3 000 € ;
 - l'Assemblée des Départements de France, pour un montant de cotisation à hauteur de 203 450,99 € ;
 - l'Association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs, pour un montant de cotisation à hauteur de 26 000 € ;
 - l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 000 € ;
 - l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, pour un montant de cotisation à hauteur de 17 933 € ;
 - l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 100 € ;
 - l'Institut Français de Gouvernance Publique, pour un montant de cotisation à hauteur de 3 000 € ;
 - l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée, pour un montant de cotisation à hauteur de 5 940 € ;
 - le Pôle d'Excellence Cyber, pour un montant de cotisation à hauteur de 9 000 € ;
 - le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, pour un montant de cotisation à hauteur de 4 500 € ;
 - l'association Vélo et Territoires, pour un montant de cotisation à hauteur de 5 000 € ;
 - le Groupement d'Intérêt Public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers, pour un montant de cotisation à hauteur de 300 €.
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2022, pour un montant total de 290 223,99 €.

II – Nouvelle adhésion

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord à l'association CD2E pour l'année 2022 ;
- d'autoriser le versement de la cotisation correspondante, au titre de l'année 2022, pour un montant de 6 600 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h33.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17h34.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procurations :	6
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites.)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310144-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Notifié le 3 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Politique de mécénat en faveur des équipements culturels départementaux - Mécénat sociétal du Crédit du Nord en faveur du Musée Départemental Matisse pour des actions soutenant l'accès, la

médiation et l'animation des œuvres du musée à destination de jeunes publics en situation de handicap du territoire du Hainaut Cambrésis.

Vu le rapport MECENAT/2022/31

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la convention de mécénat entre le Département du Nord et le Crédit du Nord, au profit du Musée départemental Matisse au Cateau-Cambrésis, pour la réalisation d'actions de médiation programmées en 2022 et 2023 en faveur de jeunes publics en situation de handicap ou tout public en fragilité du Hainaut-Cambrésis, dans les termes du projet joint en annexe du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de mécénat ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h33.

En raison des fonctions exercées par un membre de sa famille au « Crédit du Nord », Monsieur LEPRETRE ne peut ni prendre part au délibéré ou au vote, ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17h34.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procurations :	6
N'ont pas pris part au vote :	1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	75 (Groupe Union pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-308335-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 8 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Union des Groupements de l'Achat Public (UGAP)

Vu le rapport DGAPAR-SG/2022/128

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de renouveler la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Union des Groupements de l'Achat Public (UGAP), dans les termes du projet joint en annexe du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21
Absents sans procuration : 6
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,
Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310110-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de l'EHPAD RESIDENCE OBERT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 3 500 000 € destiné au financement de la reconstruction des unités

d'hébergement de l'EHPAD RESIDENCE OBERT à Wambrechies. Contrat de prêt n° LBP-00014697.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 500 000 € souscrit par L'EHPAD RESIDENCE OBERT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014697 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la reconstruction des unités d'hébergement de l'EHPAD RESIDENCE OBERT à WAMBRECHIES.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310207-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de FLANDRE OPALE HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 3 360 642,56 € destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 23

logements situés clos de Tulipes à Estaires. Contrat de prêt n° LBP-00014791.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 360 642,56 € souscrit par FLANDRE OPALE HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014791 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est consacré au financement de l'acquisition en VEFA de 23 logements situés clos des Tulipes à Estaires (59), destinés à faire l'objet de contrats de location-accession à la propriété entre l'emprunteur et les locataires accédants de FLANDRE OPALE HABITAT.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310209-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 96 591 € destiné au financement de

l'acquisition-amélioration de 1 logement situé 51 avenue de Lattre de Tassigny à Lambersart. Contrat de prêt n° 132578.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 96 591 € souscrit par FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132578 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 1 logement situé 51 avenue du Maréchal De Latte de Tassigny à Lambersart.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310210-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de réitération de la garantie d'emprunt initialement contracté par la SA d'HLM AXENTIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 3 440 618,98 € selon les

conditions définies à l'annexe "Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées" avenant de réaménagement n° 131075. 1 ligne de prêt n° 5066504.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- de réitérer la garantie du Département du Nord pour le remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée (1 ligne de prêt n°5066504), d'un montant de 3 440 618,98 €, au 01/08/2022, initialement contracté par la SA d'HLM AXENTIA (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions définies à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », avenant de réaménagement n°131075.

La garantie est accordée pour la Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent pour la Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A est de 1 % au 1^{er} février 2022.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale de la Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21
Absents sans procuration : 6
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0
Total des suffrages exprimés : 76
Majorité des suffrages exprimés : 39
Pour : 76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310211-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de MAISONS ET CITES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 146 300 € destiné au financement de la réhabilitation de 46

logements situés sur plusieurs adresses dans le département du Nord (opération AH ISOLES NORD CIBLE 2 2020). Contrat de prêt n° 129804.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 146 300 € souscrit par MAISONS ET CITES (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°129804 constitué de 4 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation 46 logements situés sur plusieurs adresses dans le département du Nord (opération AH ISOLES NORD CIBLE 2 2020).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310212-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demandes de garanties simplifiées d'emprunts de MAISONS ET CITES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 394 800 € destiné au financement de la réhabilitation de 52

logements situés sur plusieurs adresses dans le département du Nord (opération AH ISOLES NORD CIBLE 1 2020). Contrat de prêt n° 129812.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 394 800 € souscrit par MAISONS ET CITES (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°129812 constitué de 4 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation 52 logements situés sur plusieurs adresses dans le département du Nord (opération AH ISOLES NORD CIBLE 1 2021).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310213-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 502 000 € destiné au financement de l'acquisition de 8 logements situés rue Léon

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 502 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014574 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition de 8 logements situés rue Léon Blum à Rumilly-en-Cambrésis.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310214-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 337 000 € destiné au financement de l'acquisition de 6 logements situés rue du

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 337 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014573 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition de 6 logements situés rue du Collège-quartier Carré des Loges à Valenciennes.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16
Absents sans procuration : 11
N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310215-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 271 000 € destiné au financement de l'acquisition de 4 logements situés route de

Bergues et rue de Denbanck à Wormhout. Contrat de prêt n° LBP-00014566.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 271 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014566 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition de 4 logements situés route de Bergues et rue de Denbanck à Wormhout.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16
Absents sans procuration : 11
N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310216-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 451 300 € destiné au financement de l'acquisition de 6 logements situés allée

Pierre Wautriche à Arleux. Contrat de prêt n° LBP-00014571.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **451 300 €** souscrit par l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**LBP-00014571** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition de 6 logements situés allée Pierre Wautriche à ARLEUX.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310218-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 450 000 € destiné au financement de l'acquisition de 8 logements situés cité Saint

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 450 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014570 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition de 8 logements situés cité Saint Maurice à Lille.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310219-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 270 000 € destiné au financement de l'acquisition de 5 logements situés rue de la

Gare et rue des Fleurs à Bavay. Contrat de prêt n° LBP-00014565.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 270 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014565 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition de 5 logements situés rue de la Gare et rue des Fleurs à Bavay.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310220-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Banque Postale pour un prêt de 309 000 € destiné au financement de l'acquisition de 4 logements situés rue de

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 309 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00014572 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition de 4 logements situés rue de Provence à Grande Synthe.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310221-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 1 593 000 € destiné au financement de la construction de 27

logements situés rue Maurice Bouchery à Seclin. Contrat de prêt n° 131943.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 593 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131943 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 27 logements situés rue Maurice Bouchery à Seclin.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16
Absents sans procuration : 11
N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310222-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 433 000 € destiné au financement de la construction de 23

logements situés avenue de Correzola à Petite Forêt. Contrat de prêt n° 131872.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 433 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131872 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 23 logements situés avenue de Correzola à Petite Forêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310224-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 97 000 € destiné au financement de la construction de 1

logement situé avenue de Correzola à Petite Forêt. Contrat de prêt n° 131942.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 97 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131942 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 1 logement situé avenue de Correzola à Petite Forêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310225-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 599 000 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration

de 39 logements situés rues Ingres et Carpeaux à Roubaix. Contrat de prêt n° 131944.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 599 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131944 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 39 logements situés rues Ingres et Carpeaux à Roubaix.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310226-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 1 070 000 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration

de 20 logements situés rues de Arts et Miln à Roubaix. Contrat de prêt n° 131945.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 070 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131945 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 20 logements situés rues des Arts et Miln à Roubaix.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310227-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 2 267 000 € destiné au financement de la construction de 42

logements situés rue Jean Jaurès à Aulnoye-Aymeries. Contrat de prêt n° 131862.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 267 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131862 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 42 logements situés rue Jean Jaurès à Aulnoye-Aymeries.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310228-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 422 000 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration

de 11 logements situés 1 à 15 rue Debussy à Bourbourg. Contrat de prêt n° 132210.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 422 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132210 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 11 logements situés 1 à 15 rue Debussy à Bourbourg.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310229-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 383 000 € destiné au financement de la construction de 6

logements situés rue Debussy et Jean Varley à Bourbourg. Contrat de prêt n° 131868.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 383 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131868 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 6 logements situés rue Debussy et Jean Varley à Bourbourg.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16
Absents sans procuration : 11
N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310230-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 384 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 32

logements situés rue Simon et rue Ferrer à Somain. Contrat de prêt n° 130881.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 384 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130881 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 32 logements situés rue Simon et rue Ferrer à Somain.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310231-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 297 690 € destiné au financement de la réhabilitation

lourde/restructuration de 26 logements situés 330, 332, 334 boulevard Gambetta à Tourcoing. Contrat de prêt n° 130882.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 297 690 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130882 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation lourde/restructuration de 26 logements situés 330, 332, 334 boulevard Gambetta à Tourcoing.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310234-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 646 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 22

logements situés square Blain, rues Dewaele, Bossut, Faidherbe, à Wattrelos. Contrat de prêt n° 130899.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 646 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130899 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 22 logements situés square Blain, rues Dewaele, Bossut, Faidherbe à Wattrelos.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310235-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 239 000 € destiné au financement de la construction de 4

logements situés 40 rue de la Gare à Artres. Contrat de prêt n° 130878.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 239 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130878 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 4 logements situés 40 rue de la gare à Artres.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310236-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 149 001 € destiné au financement de l'acquisition-amélioration

de 2 logements situés 40 rue de la Gare à Artres. Contrat de prêt n° 130880.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 149 001 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130880 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 2 logements situés 40 rue de la gare à Artres.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16
Absents sans procuration : 11
N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310237-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de PARTENORD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 855 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 18

logements situés rue Pasteur à Estaires. Contrat de prêt n° 130883.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 855 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130883 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 18 logements situés rue Pasteur à Estaires.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH59 - Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DARMANIN et BAUDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de l'OPH59 - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310238-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt de CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole

Mutuel Nord de France pour un prêt de 2 000 000 € destiné au financement de la restructuration et de la rénovation de l'EHPAD Rose d'Automne à Linselles. Contrat de prêt n° 10002274918.

Vu le rapport DFCG/2022/109

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 000 000 € souscrit par le CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 10002274918. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration et de la rénovation de l'EHPAD Rose d'Automne à Linselles.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310111-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Ventes de parcelles non bâties

Vu le rapport DI/2022/106

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Concernant le Chapitre I- Vente de parcelles non bâties (annexe I)

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental des parcelles acquises pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) telles que présentées en annexes I/a, I/b et qui n'ont pas été utilisées dans le cadre prévu par leur acquisition ;
- d'approuver la vente des parcelles non bâties aux conditions reprises en annexes I/a et I/b, au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou commerciales ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles et/ou immeubles repris en annexes I/a et I/b, si les acquéreurs en font la demande et dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, repris en annexes I/a et I/b dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'encaisser les recettes sur l'opération 23005OP003 (annexes I/a et I/b).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Madame BECUE, 1^{ERE} Vice-Présidente.

Pour la présente délibération, il est tenu compte du fait que Madame SANCHEZ est Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO. Madame LUCAS est conseillère communautaire à DOUAISIS AGGLO. En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames DENYS et LETARD avaient donné pouvoir respectivement à Madame LUCAS et Monsieur POIRET. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17
 Absents sans procuration : 10
 N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
 Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	69
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	69 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
 et par délégation,
 la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
 Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE I/a - VENTE DE PARCELLE NON BÂTIE

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>ARLEUX Section A 87 Pour environ 961 m² (Chemin de la Rivière du Moulin / Lieudit « Marais du Sart »)</p> <p>Acquéreurs : Douaisis-Agglomération 746 rue Jean Perrin Parc d'activités de Douai-Dorignies BP 300 59351 DOUAI CEDEX</p>	<p>Parcelle acquise à l'amiable avec 3 autres parcelles par acte du 29 novembre 2010 dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles</p> <p>Prix d'acquisition globale des 3 parcelles pour 68 538 m² : 176 000 € Prix d'acquisition de la parcelle A 87 : environ 77 883 €</p>	<p>Parcelles en nature de bois, taillis et nombreuses végétations sauvages, libre d'occupation en zone N1p2 au Plan Local d'Urbanisme.</p> <p><u>Estimation du Domaine du 31 décembre 2021</u> 1 400 € pour 961 m² soit environ 1,45 €/m² libre d'occupation</p> <p><u>Observations :</u> - La Communauté d'Agglomération souhaite entreprendre la requalification du circuit des Arleux et plus particulièrement la liaison entre Arleux et Hamel. Ce projet permettra de poursuivre l'amélioration du réseau des boucles de loisirs et de favoriser la mobilité active dans les déplacements quotidiens par la création d'une liaison fonctionnelle entre les 2 villages. Le tronçon peu praticable actuellement sera d'une largeur de 3 m de manière à renforcer l'accessibilité et la sécurité aux usagers. - Les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté d'agglomération. La vente sera concrétisée par un acte en la forme administrative.</p>	<p>1 € hors frais pour 961 m²</p>	<p><u>Opération :</u> 23005OP003</p> <p><u>Enveloppe :</u> 23005E18</p>	<p>1 € hors frais pour 961 m²</p>

116/311

ANNEXE I/b - VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>PAILLENCOURT A 266 pour 1 742 m² A 267 pour 2 841 m² A 283 pour 571 m² A 1039 pour 317 m² A 1040 pour 2 325 m² Soit 7 796 m² au total</p> <p>Monsieur et Madame DELECOLLE 56 rue de Lannoy 59295 PAILLENCOURT</p>	<p>Parcelles acquises dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles par acte du 05/07/2010</p> <p>Prix d'acquisition : 9 800 €(soit 1,257 €/m²)</p>	<p>Parcelle en nature de bois et plans d'eau (étangs), en zone NC (zone naturelle) au PLU (carte communale approuvée le 17/07/2007)</p> <p><u>Estimation des Domaines en date du 26/01/2021 :</u> 20 000 €</p> <p><u>Observations :</u> Présence d'une hutte de chasse et d'un carport sur les parcelle A 267 et A 283 : diagnostics en cours de réalisation par la Direction des bâtiments, arrondissement de Cambrai</p> <p>Acquises dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles : droits de retour purgés</p>	<p>20 000 €hors frais pour environ 7 796 m²</p>	<p><u>Opération :</u> 23005OP003</p> <p><u>Enveloppe :</u> 23005E18</p>	<p>20 000 €hors frais pour environ 7 796 m²</p>

117/311

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310192-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Acquisitions routière et ou indemnisations des occupants

Vu le rapport DI/2022/106

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Concernant le Chapitre III- Acquisition routière et indemnisation des occupants (annexe III)

- d'approuver les acquisitions à l'amiable aux conditions reprises en annexes III/a, III/b, III/c et III/d et III/e au profit du Département du Nord par les vendeurs mentionnés, leurs ayants droit ou ascendants ou les sociétés civiles, anonymes ou commerciales ou les entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue des ventes, et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'autoriser les indemnisations des propriétaires ainsi que le versement de toute autre indemnité légale telles que précisées en annexes III/a, III/b, III/c, III/d et III/e ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les avant-contrats, actes et documents correspondants aux acquisitions en annexes III/a, III/b, III/c, III/d et III/e ainsi que tous les documents et pièces qui seront la suite et la conséquence desdits actes dès lors que la surface acquise ou après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les opérations 21001OP003 (annexe III/a et III/b), sur l'opération 21001OP014 (annexe III/c), sur l'opération 21003OP008 (annexe III/d) et sur l'opération 21003OP009 (annexe III/e).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE III/a - ACQUISITION ROUTIERE ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
FEIGNIES Section AX n° 30 Pour 749 m ²	Contournement Nord de Maubeuge Canton d'Aulnoye- Aymeries RD 649	<p>Parcelle bâtie libre d'occupation, maison à usage d'habitation, en zones UB, Zone Urbaine mixte centrale à vocation dominante d'habitat</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> Avis du Domaine du 28 janvier 2022</p> <p><u>Propriétaire :</u> Indemnité principale 195 000 €</p> <p>Indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de emploi 20 700 €</p> <p>Soit un total de 215 700 €hors frais</p> <p><u>Conditions particulières</u> En cas de déménagement du vendeur, l'entrée en jouissance du Département sera différée jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déménagement effectif du vendeur - Au plus tard 5 mois à compter du jour de la signature de l'acte authentique <p>Le Département du Nord remboursera les frais de déménagement sur présentation d'une facture acquittée et prendra à sa charge la réalisation des diagnostics immobiliers.</p> <p><u>Occupation</u> Libre d'occupation</p> <p><u>Observations :</u> Par délibération du 7 octobre 2019 (DV/2019/348), le Conseil départemental a approuvé le principe d'une indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de emploi.</p>	<p>Indemnité principale : 195 000 €</p> <p>Indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de emploi 20 700 €</p> <p>Soit un total de 215 700 €hors frais</p>	<p><u>Opération :</u> 21001OP003</p> <p><u>Enveloppe :</u> 21001E11</p>	<p>Indemnité principale : 195 000 €</p> <p>Indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de emploi 20 700 €</p> <p>Soit un total de 215 700 €hors frais</p>

ANNEXE III/b – ACQUISITION ROUTIERE ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>FEIGNIES 89 route de Valenciennes</p> <p>Section AX n° 32 Pour 324 m²</p>	<p>Contournement Nord de Maubeuge</p> <p>Canton d'Aulnoye-Aymeries</p> <p>RD 649</p>	<p>Parcelle bâtie, maison à usage d'habitation, en zone UB, Zone Urbaine mixte de moyenne densité au Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> Avis du Domaine du 10 février 2022</p> <p><u>Propriétaire :</u> Indemnité principale 105 000 €</p> <p>Indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de remplacement 11 700 €</p> <p>Soit un total de 116 700 € hors frais</p> <p><u>Occupation</u> Libre d'occupation à la date de la signature de l'acte</p> <p><u>Observations :</u> Par délibération du 7 octobre 2019 (DV/2019/348), la Commission permanente du Conseil départemental autorise Monsieur le Président à procéder aux acquisitions des habitations directement impactées par les travaux sur l'ensemble du tracé sur la base des estimations du Domaine et approuve le principe d'une indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de remplacement. Le Département achète libre d'occupant.</p>	<p>Indemnité principale : 105 000 €</p> <p>Indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de remplacement 11 700 €</p> <p>Soit un total de 116 700 € hors frais</p> <p>Frais de notaire estimés à 2 300 €</p>	<p><u>Opération :</u> 21001OP003</p> <p><u>Enveloppe :</u> 21001E11</p>	<p>Indemnité principale : 105 000 €</p> <p>Indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de remplacement 11 700 €</p> <p>Soit un total de 116 700 € hors frais</p> <p>Frais de notaire estimés à 2 300 €</p>

ANNEXE III/c - ACQUISITION ROUTIERE ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>PETITE FORET</p> <p>Section AE n° 532p pour 1 881 m² Section AE n° 170 pour 422 m²</p> <p>Soit un total de 2 303 m²</p> <hr/> <p>Occupant : SCEA RAUX- LESCAILLET, 254 rue Henri Durre 59590 RAISMES</p>	<p>Doublement de la RD 70 sur le territoire des Communes de Raismes et de Petite- Forêt</p> <p>Projet déclaré d'utilité publique le 7 novembre 2019</p> <p>Cantons de Saint-Amand- Les-Eaux et Aulnoy-Lez- Valenciennes</p> <p>RD 70</p>	<p>Parcelles non bâties, en nature de terres agricoles, en zone A au Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> 0,50 €/le m² soit 1 151, 50 € Remploi : 287,88 € Eviction : 2702,34 €</p> <p><u>Observations :</u> Ces parcelles supportent des panneaux publicitaires qui rapportent environ 3 000 €annuels aux propriétaires.</p> <p>Outre l'indemnité principale basée sur l'estimation des services fiscaux, il conviendrait d'ajouter une indemnité accessoire prenant en compte les pertes de revenus engendrées par cette cession au Département.</p> <p>Le versement d'une indemnité accessoire de 15 000 € correspondant à 5 années apparaît justifié et permettrait l'acquisition de ces parcelles sans recours à la procédure d'expropriation. Elle a fait l'objet d'un « passer outre » du 15 mars 2022.</p>	<p>Indemnité principale 0,50 €/le m² soit 1 151,50 €</p> <p>Indemnité de remploi 287,88 €</p> <p>Accessoire : 15 000 €</p> <p>Soit un total de 16 439,38 €hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p> <p>Indemnité d'éviction de l'occupant en cours de négociation, sur la base d'environ 1,80 €/le m² pour un montant total de 4 145,40 €</p>	<p><u>Opération :</u> 21001OP014</p> <p><u>Enveloppe :</u> 21001E11</p>	<p>Indemnité principale 0,50 €/le m² soit 1 151,50 €</p> <p>Indemnité de remploi 287,88 €</p> <p>Accessoire : 15 000 €</p> <p>Soit un total de 16 439,38 €hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p> <p>Indemnité d'éviction de l'occupant en cours de négociation, sur la base d'environ 1,80 €/le m² pour un montant total de 4 145,40 €</p>

ANNEXE III/d – RÉGULARISATION FONCIÈRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RD 306

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>OSTRICOURT Section ZA n°s 29 pour 706 m², 35 pour 699 m², 52 pour 14 m², 53 pour 2 379 m², 55 pour 802 m², 56 pour 3 226 m² et 58 pour 3 778 m²</p> <p>Section B n°s 2553 pour 31 m², 2779 pour 99 m², 2780 pour 17 m², 2781 pour 117 m², 2783 pour 2 m², 2785 pour 667 m², 2787 pour 2 016 m², 2789 pour 2 281 m², 2737 pour 196 m², 2739 pour 1 520 m², 2741 pour 1 574 m², 2745 pour 37 m², 2747 pour 1 631 m², 2749 pour 266 m², 2750 pour 1 219 m², 2752 pour 4 379 m², 2754 pour 3 467 m², 2756 pour 16 m², 2758 pour 192 m², 2760 pour 1 130 m², 2764 pour 632 m², 2765 pour 2 148 m², 2768 pour 1 491 m², 2769 pour 411 m², 2770 pour 285 m², 2772 pour 7 107 m², 2775 pour 952 m² et 2777 pour 2 573 m²</p> <p>Soit un total de 48 060 m²</p> <p>Propriétaire : SYNDICAT MIXTE POUR LA REALISATION DE LA PLATE-FORME MULTIMODALE DE DOURGES</p> <p>Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX9</p>	<p>Régularisation foncière suite à la déviation de la RD306 dans le cadre de l'extension de la plateforme Multimodale Delta 3 de Dourges</p> <p>Délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 mars 2017</p> <p>Délibération du Syndicat Mixte du 6 octobre 2021</p> <p>Arrêté préfectoral conjoint des Départements du Nord et du Pas-de-Calais du 2 janvier 2018</p> <p>Canton d'Annœullin</p> <p>RD 54d</p>	<p>Parcelles non bâties, en nature de voirie, en zone UEpfm au Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> 1 €</p> <p><u>Observations :</u></p> <p>Dans le cadre de l'extension de la plate-forme multimodale de Dourges (Delta 3) située dans le Département du Pas-de-Calais, le Syndicat mixte désigné comme maître d'ouvrage de l'opération a réalisé une déviation de la RD306 sur les territoires des communes de Dourges (62) et Ostricourt (59).</p> <p>Il a été convenu que le Syndicat Mixte, qui a acquis l'ensemble des terrains supportant la déviation (RD54d), les rétrocède, pour 1 euro, après exécution des travaux, aux deux départements.</p>	<p><u>Indemnité principale :</u> 1 €</p> <p>Frais estimés à 82 €</p>	<p><u>Opération :</u> 21003OP008</p> <p><u>Enveloppe :</u> 21003E16</p>	<p><u>Indemnité principale :</u> 1 €</p> <p>Frais estimés à 82 €</p>

124/311

ANNEXE III /e - ACQUISITION ROUTIERE ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>WARHEM</p> <p>Section D n° 1044 lieudit « Devant le Keyssel Dael » Pour 81 m²</p> <p>Section D n° 1046 lieudit « Kort Gebeurte » Pour 89 m²</p> <p>Soit un total de 170 m²</p>	<p>Mise en sécurité du carrefour sur la commune de Warhem</p> <p>Projet déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 novembre 2015, prorogée par arrêté préfectoral du 12 novembre 2020</p> <p>Canton De Wormhout</p> <p>RD 110/403</p>	<p>Parcelle D 1046 en nature de sol et bâti libre d'occupation</p> <p>Parcelle D 1044 en nature de terre occupée</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> Propriétaire exproprié : Néant</p> <p>Locataire : Avis du domaine du 5 mars 2020 Madame CHRISTIAENS-WEMAERE Chantal, exploitante de la parcelle D 1044 a signé un bulletin de règlement d'indemnité d'éviction</p> <p><u>Propriétaire :</u> Indemnité : 67 000 €</p> <p><u>Locataire :</u> 1,0810 €/e m² soit un total de 87,56 €arrondis à 88 €</p> <p><u>Observations :</u> Le Département s'est rendu propriétaire des parcelles D 1044 et D 1046 par voie d'expropriation. L'indivision Christiaens a déposé une requête en excès de pouvoir à l'encontre de l'arrêté de cessibilité devant le Tribunal administratif. Le Département et l'indivision Christiaens se sont accordés, lors d'une médiation, sur les termes d'un règlement amiable permettant l'indemnisation des parcelles D n^{os} 1044 et 1046 au titre de leur acquisition par le Département dans le cadre de la procédure d'expropriation, et de la valeur vénale du surplus bâti démoli situé sur la parcelle restant propriété des consorts CHRISTIAENS-DEPOERS cadastrée D n°1047. L'acceptation au principe de protocole d'accord transactionnel a été signée par l'indivision Christiaens le 1^{er} avril 2022.</p>	<p><u>Propriétaire exproprié</u> Indemnité : 67 000 €</p> <p>Soit un total de 67 000 €hors frais</p> <p><u>Locataire</u> Indemnité d'éviction : 88 €</p>	<p><u>Opération :</u> 21003OP009</p> <p><u>Enveloppe :</u> 2002-21003E16</p>	<p>Propriétaire exproprié Indemnité : 67 000 €</p> <p>Soit un total de 67 000 €hors frais</p> <p>Locataire Indemnité d'éviction : 88 €</p>

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310193-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Conventions de servitude, mises à disposition à titre gratuit

Vu le rapport DI/2022/106

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Concernant le Chapitre II- Conventions de servitude (annexe II)

- d'autoriser l'établissement des conventions de servitude aux conditions reprises en annexe II/a et II/b ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et tous documents correspondants, repris en annexe II/a et II/b dès lors que la surface de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport.

Concernant le Chapitre IV- Convention de mise à disposition à titre gratuit (annexe IV)

- d'approuver les mises à disposition, à titre gratuit dans les conditions reprises en annexe IV ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention de mise à disposition à titre gratuit, avenants et tous actes relatifs à celle-ci.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE II/a- CONVENTION DE SERVITUDE

Commune Références cadastrales Bénéficiaire	Opération initiale	Nature actuelle des parcelles Nature de la servitude Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>QUIEVRECHAIN</p> <p>Section AA : n° 106 pour 8 483 m² n° 107 pour 1 828 m² n° 12 pour 6 086 m²</p> <p>Soit au total 16 397 m²</p> <p>Bénéficiaire : Société GRDF Direction Réseau Nord- Ouest - Délégation travaux Ingénierie NPCP ZA Parc du Moulin 180 rue de Bondues 59160 WAMBRECHIES</p>	<p>Parcelles d'emprise du collège Jehan FROISSART à Quiévrechain</p>	<p>Parcelles en nature de voirie/parking, espaces verts et bâti, situées en zone urbaine du plan local d'urbanisme</p> <p>Nature de la servitude : - Dans le cadre de la reconstruction du collège, enfouissement d'une canalisation gaz acier DN 150 MPC (diamètre 168, 3 mm) avec les ouvrages de raccordement nécessaires, notamment un branchement, un poste de livraison et leurs accessoires - Emprise de la bande de servitude : Long. 200 m x Larg. 6 m x Prof. 1 m soit 1 200 m²</p> <p>Observations : Il s'agit d'une régularisation administrative : les travaux ont été effectués pour l'ouverture du collège fin 2010 mais la convention qui les avait autorisés porte un vice de forme (signataire non habilité). Ce chantier ne donne pas lieu à perception d'une indemnité compensatrice</p>	<p>A titre gratuit Frais de publicité foncière à la charge du Département</p>	<p><u>Opération</u> : 33001OP001</p> <p><u>Enveloppe</u> : 33001E17</p>	<p>A titre gratuit Frais de publicité foncière à la charge du Département</p>

ANNEXE II/b- CONVENTION DE SERVITUDE

Commune Références cadastrales Bénéficiaire	Opération initiale	Nature actuelle des parcelles Nature de la servitude Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>RAISMES</p> <p>Section AR : n° 695 pour 2 813 m²</p> <p>Bénéficiaire : Société ENEDIS SA Tour ENEDIS 34 place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex</p>	<p>Parcelle acquise par acte du 22 septembre 2017 dans le cadre de l'aménagement du contournement nord de VALENCIENNES</p>	<p>Parcelle initialement bâtie (démolition en 2021), en nature d'espace vert, située en zone urbaine du plan local d'urbanisme</p> <p>Nature de la servitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'aménagement du contournement nord de Valenciennes, enfouissement d'une ligne BTAS 400 V (3 x150 + 1 x 95 AI NM) avec accessoires (dont armoire type C4) pour raccordement type C4 - Emprise de la bande de servitude : Long. 61 m x Larg. 3 m = 183 m² <p>Observations :</p> <p>Il s'agit d'une régularisation administrative : cette opération a été réalisée en décembre 2021 afin de permettre le démarrage des travaux d'aménagement du contournement en janvier 2022.</p> <p>Le chantier départemental a nécessité le dévoiement du réseau d'eau et l'intervention d'ENEDIS a pour objet l'électrification du nouveau dispositif.</p> <p>Effectués à la demande du Département, ces travaux ne donnent pas lieu à perception d'une indemnité compensatrice</p>	<p>A titre gratuit Frais de publicité foncière à la charge du Département</p>	<p><u>Opération</u> : 33001OP001</p> <p><u>Enveloppe</u> : 33001E17</p>	<p>A titre gratuit Frais de publicité foncière à la charge du Département</p>

ANNEXE IV– MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT AU BENEFICE DE LA CARSAT

Propriétaire/Preneur Bénéficiaire	Contexte	Conditions de la mise à disposition	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>Immeuble sis 32C rue Alfred Brabant à Onnaing (59264) Mise à disposition d'un bureau d'une superficie de 16,49 m²</p> <p>Propriétaire : Le Département du Nord</p> <p>Bénéficiaire : CARSAT de Valenciennes Siège social : 11 allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ</p> <p>Représenté par Monsieur Christophe MADIKA, Directeur Général de la CARSAT Hauts de France</p>	<p>La mise à disposition a pour objet la tenue de permanences sociales animée par une Assistante sociale.</p> <p>Ce partenariat permettra aux usagers d'avoir un accueil de proximité sur les questions liées à la retraite, recréer du lien entre les services CARSAT et UTPAS, faciliter le déblocage de certaines situations et permettre une meilleure orientation.</p>	<p><u>Planning d'occupation :</u> Un jeudi matin sur deux, de 8 heures 30 à 12 heures 30, à compter du 24 février 2022.</p> <p><u>Conditions financières</u> La mise à disposition est consentie à titre gratuit, sans loyer ni charges locatives, le nettoyage est déjà assuré par une société extérieure.</p> <p><u>Durée :</u> Une année, renouvelable tacitement d'année en année, sans pouvoir excéder une durée totale d'occupation de 12 ans.</p>	<p>Mise à disposition de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)</p>	<p>néant</p>	<p>Mise à disposition au profit de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) à titre gratuit.</p>

13/311

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310112-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 22 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Convention de coordination en vue de la cession d'une partie du foncier du collège du Parc à Haubourdin.

Vu le rapport DI/2022/198

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le principe du recours à la convention de coordination ci-annexée entre le Département du Nord et SOFIM PROMOTION, relative à la cession d'une partie du foncier du collège du Parc à Haubourdin à la société SOFIM PROMOTION ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de coordination dans les termes du projet ci-joint aux fins de réalisation du projet de construction de la SOFIM PROMOTION.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Monsieur CADART est membre du conseil d'administration du Collège Public Le Parc à Haubourdin. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame SEELS (membre du conseil d'administration du Collège Public Le Parc à Haubourdin) avait donné pouvoir à Monsieur CADART (lui-même membre du conseil d'administration du Collège Public Le Parc à Haubourdin). Ni le procureur, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	20
Absents sans procuration :	7
N'a pas pris part au vote :	1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	74
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	74 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310113-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 22 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Acquisition de parcelles au montant de 1 € auprès de la ville de Wattrelos dans le cadre de la reconstruction du collège Pablo Néruda.

Vu le rapport DI/2022/138

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'acquisition auprès de la ville de Wattrelos des parcelles cadastrées section BI n^{os} 134, 367 et 419 situées Boulevard André CAMBRAY à proximité du Parc du Lion, pour une superficie totale de 9 866 m², moyennant le prix principal d'un euro, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte correspondant et toutes pièces et actes qui en seront la suite et la conséquence ;
 - d'imputer la dépense sur l'opération 16007OP013 du budget départemental 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

Madame FAHEM (Directrice adjointe du Cabinet du maire de Wattrelos) avait donné pouvoir à Monsieur CAILLIET. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 20

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	75 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310114-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 22 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Acquisition d'une surface de bureaux complémentaires sur le site de Neptune à Dunkerque pour la création de la MDIE Jeunes.

Vu le rapport DI/2022/204

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'acquisition amiable du plateau à usage de bureaux situé au 2^{ème} étage de l'ensemble immobilier « Neptune », entrée 20 rue L'Hermitte à Dunkerque, d'une surface de 71,53 m² ainsi que des 172/10.000^{èmes} des parties communes, le tout formant le lot n° 251 de l'état descriptif de division, propriété de la SCI Alliance dont le siège social est situé à Hondschoote, 18 rue de la Libération, moyennant le prix de 114 448 €, hors frais d'acquisition estimés à 3 200 €, afin de permettre l'installation de la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) Jeunes sur le site Neptune ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats, actes et documents correspondants établis conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
 - d'imputer la dépense correspondante sur l'opération 33002OP004 du budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	6
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310171-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 14 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : financement des têtes de réseau de l'insertion professionnelle.

Vu le rapport DIPLE/2022/134

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, pour l'année 2022, les subventions de fonctionnement d'un montant global de 250 500 €, à 4 associations reprises dans le tableau et les fiches ci-joints en annexe 1, au titre du soutien aux têtes de réseau de l'insertion professionnelle, dont 60 000 € au titre de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre les structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 1 et le Département du Nord, relatives aux subventions de fonctionnement au titre du soutien aux têtes de réseau de l'insertion professionnelle, dans les termes des projets joints en annexe 2 du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 42.

Madame BECUE est membre de l'assemblée générale et du comité de pilotage de l'association Nord Actif, Fonds départemental pour l'insertion et l'emploi. En raison de ces fonctions, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DARMANIN avait donné pouvoir à Madame BECUE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe 1 : TETES DE RESEAU 2022

Associations	Siège social	Montant financé en 2021	Montant sollicité en 2022	Décision de la Commission Permanente
Nord Actif	677 avenue de la République 59000 LILLE	149 500 €	149 500 €	149 500 €
AROFESSEP	UFJ, 16 rue du mal assis 59 000 LILLE	25 000 €	25 000 €	25 000 €
IRIAE (ex URIAE)	53/55 rue Jean Jaurès Bâtiment A LT 6 59 000 LILLE	60 000 €	80 000 €	60 000 €
COORACE	199/201 rue Colbert Bâtiment Douai 59 000 LILLE	16 000 €	20 000 €	16 000 €
Total		250 500 €	274 500 €	250 500 €

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310126-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demande d'avenant à la subvention globale Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 dans le cadre du plan de relance de la Commission européenne REACT EU.

Vu le rapport DFCG/2022/172

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de solliciter auprès de la Direction Régionale de l'Emploi du Travail et des Solidarités un avenant à la subvention globale Fonds Social Européen (FSE) 2014 – 2020 dans le cadre du plan de relance de la Commission européenne REACT EU ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel au titre de cet avenant REACT EU ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de subvention globale FSE dans le cadre de l'initiative REACT EU intégrant une enveloppe FSE complémentaire de 9 408 388 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à répondre aux appels à projets REACT EU internes « Accompagnement global Pôle Emploi volet insertion socio-professionnelle », « Les plateformes départementales de l'emploi et de l'insertion professionnelle », « La démarche d'achat socialement responsable » et « L'assistance technique » pour la période 2022-2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les appels à projets externes « Accompagnement global Pôle Emploi volet insertion socio-professionnelle », « Intervention sur l'offre et la demande - IOD », « Accompagnement à la remobilisation professionnelle par l'insertion par l'activité économique » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le ou les avenants de régularisation qui seraient nécessaires pour la mise en œuvre de la fin de la programmation FSE 2014-2020 ;
- d'imputer les dépenses et recettes pour les dispositifs en redistribution sur l'opération 12002OP009 ;
- d'imputer les recettes pour les dispositifs en maîtrise d'ouvrage sur l'opération 31004OP002.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 36.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310145-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution d'aides financières de fonctionnement et d'investissement dans les domaines de la protection de l'enfance, de la famille et l'autonomie des jeunes.

Vu le rapport DEFJ/2022/132

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer 16 aides financières de fonctionnement aux associations pour un montant total de 1 033 000 € en 2022, de 945 500 € en 2023, de 945 500 € en 2024 telles que présentées et reprises dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - d'attribuer 7 subventions d'investissement aux associations et collectivités locales pour un montant total de 1 993 051,20 € pour 2022 et de 488 267,80 € pour 2023 telles que présentées dans le rapport et reprises dans le tableau ci-joint en annexe 1 bis ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les 22 conventions triennales ou annuelles de fonctionnement et d'investissement entre le Département du Nord et les différents opérateurs, dans les termes des projets joints en annexes 2, 3, 4 et 5 du rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 36.

Madame BAILLEUL est Adjointe au Maire de Coudekerque-Branche. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe 1 : CP du 30 mai 2022- DEFJ/2022/132

Attribution d'aides financières - Fonctionnement - Prévention et Protection de l'Enfance, Prévention et Autonomie des Jeunes et de la Famille.

Objet de la SUBVENTION	Montant attribué en 2021	Montant attribué en 2022	Montant attribué en 2023	Montant attribué en 2024	Montant financé sur la durée	Durée de financement	Montant des subventions présenté dans le rapport
Attribution d'aides financières dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité (Annexes 2 et 2 bis)							
ESPACE DE VIE	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	240 000 €	3 ans	240 000 €
CedrAgir - Service ARPEJ (Aide aux Relations Parents et Jeunes)	40 500 €	40 500 €	40 500 €	40 500 €	121 500 €	3 ans	121 500 €
COLLINE ACEPP	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €	3 ans	45 000 €
9 APEI - SAAP (Service d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité)	662 000 €	733 000 €	733 000 €	733 000 €	2 199 000 €	3 ans	2 199 000 €
AFEV	40 500 €	40 500 €	0 €	0 €	40 500 €	1 an	40 500 €
Attribution d'aides financières dans le cadre de la Protection de l'Enfance (Annexe 3)							
SOS PETITS PRINCES	40 000 €	77 000 €	77 000 €	77 000 €	231 000 €	3 ans	231 000 €
ITINERAIRES ENTR'ACTES	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	1 an	40 000 €
CAMDAA	3 500 €	7 000 €	0 €	0 €	7 000 €	1 an	7 000 €
TOTAL	797 500 €	1 033 000 €	945 500 €	945 500 €	2 924 000 €		2 924 000 €

Annexe 1 bis : CP du 30 mai 2022 - DEFJ/2022/132

Attribution de subventions d'investissement - Prévention et Protection de l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile

Objet de la SUBVENTION	Montant attribué en 2021	Montant attribué en 2022	Montant attribué en 2023	Montant attribué en 2024	Montant financé sur la durée	Durée de financement	Montant de subvention présenté dans le rapport
Attribution de subventions d'investissement aux communes, aux établissements publics, aux associations ou personnes morales de droit privé pour la création, l'aménagement et l'équipement de structures sanitaires et modes de garde de la petite enfance (Annexe 4)							
MAM EMERVELLE - METEREN	0 €	1 500 €			1 500 €	1 an	1 500 €
COUDEKERQUE BRANCHE Création d'un multi-accueil de 20 places	0 €	38 480 €			38 480 €	1 an	38 480 €
TOTAL des projets accueil petite enfance	0 €	39 980 €	0 €	0 €	39 980 €		39 980 €
Attribution de subventions d'investissement aux Maisons d'Enfants à Caractère Social pour la création ou la rénovation d'équipements sociaux pour l'enfance (Annexe 5)							
1-SOLFA GAIA - Création d'un établissement spécialisé prise en charge de jeunes filles ayant vécu un parcours de prostitution à WAMBRECHIES	0 €	416 000 €	104 000 €	0 €	520 000 €	2 ans	520 000 €
2- ENSEMBLE POUR L'ENFANT - SPReNe Réhabilitation du site du CAPREAU (MECS) - 1ère phase	0 €	280 000 €	70 000 €	0 €	350 000 €	2 ans	350 000 €
3-TEMPS DE VIE Restructuration et extension de la Maison d'Enfants de Merville	0 €	320 000 €	80 000 €	0 €	400 000 €	2 ans	400 000 €
4-HOME DES FLANDRES Extension et réaménagement des chambres et salles de bain de CARNOT (1er étage)	0 €	560 000 €	140 000 €	0 €	700 000 €	2 ans	700 000 €
5-POUPONNIERE BOUCICAUT Réhabilitation et sécurisation interne et externe du site	0 €	377 071,20 €	94 267,80 €	0 €	471 339 €	2 ans	471 339 €
TOTAL des projet MECS	0 €	1 953 071,20 €	488 267,80 €	0 €	2 441 339 €		2 441 339 €
TOTAL		1 993 051,20 €	488 267,80 €		2 481 319,00 €		2 481 319,00 €

2.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310116-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Soutien à l'offre de service aux personnes en situation de handicap

Vu le rapport DA/2022/97

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une dotation complémentaire aux organismes gestionnaires repris dans le tableau ci-joint en annexe 2, à hauteur de 2 290 335 € en année pleine, dont 1 145 168 € pour 2022 dans le cadre des dotations annuelles de fonctionnement versées aux organismes gestionnaires concernés, afin de financer les 12 projets retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;
- d'adopter la convention individuelle de prise en charge des personnes adultes en situation de handicap hébergées dans les établissements belges, conformément au modèle joint en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions individuelles entre le Département du Nord et les établissements belges, relative à la prise en charge des frais de séjour des personnes en situation de handicap accueillies en Belgique.
- d'adopter les prix de journée 2022 des établissements belges, selon la description reprise dans le tableau ci-joint en annexe 3.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 37.

Monsieur RINGOT est membre du bureau administratif de l'AFEJI Hauts-de-France et Madame CLERC exerce des fonctions professionnelles au sein de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH). En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe 2

AMI relatif à la prévention des départs en Belgique – Projets retenus

Direction territoriale	Gestionnaire	Structure porteuse	Commune	Résumé projet	Montant Département	Impact budgétaire 2022
Métropole de Lille	AFEJI	FAM Résidence des Weppes	La Bassée	Extension de 5 places de FAM	279 500 €	139 750 €
Flandres	AFEJI	SAVS Résidence Rembrandt	Coudekerque Branche	Création de 10 places de SAMSAH par extension puis transformation de places de SAVS	113 203 €	56 602 €
Cambrésis	APAJH du Nord	SAVS Le Fanal	Le Cateau Cambrésis	Création de 10 places de SAMSAH par extension puis transformation de places de SAVS	100 000 €	50 000 €
Cambrésis	APAJH du Nord	FAM Alter Ego	Caudry	Extension de 15 places de FAM externalisé + transformation 2 places d'accueil d'urgence en 2 places d'accueil temporaire	480 000 €	240 000 €
Métropole de Lille	APEI de Lille	SAVS	Lille	Transformation de 5 places de SAVS en SAMSAH + extension de 5 places de SAMSAH	50 000 €	25 000 €
Roubaix-Tourcoing	APEI Roubaix-Tourcoing	FAM Allée des Châtaigniers	Linselles	Extension de 12 places de FAM externalisé	303 000 €	151 500 €
Roubaix-Tourcoing	APEI Roubaix-Tourcoing	FAM Allée des Châtaigniers	Linselles	Extension de 3 places de FAM type "appartements"	132 898 €	66 449 €
Métropole de Lille	Autisme et Famille	FAM Orée de la Forêt	Attiches	Extension de 6 places d'accueil de jour	104 861 €	52 431 €
Avesnois	Traits d'Union	SAVS Trélon	Trélon	Création de 10 places de SAMSAH par extension puis transformation de places de SAVS	82 425 €	41 213 €
Douaisis	APEI de Douai	SAVS de Douai	Douai	Création de 10 places de SAMSAH par extension puis transformation de places de SAVS	104 200 €	52 100 €
Flandres	APEI de Dunkerque	FAM Relais des Moères	Teteghem	Extension de 13 places de FAM : 3 places d'hébergement permanent + 10 places de FAM à domicile	519 248 €	259 624 €
Flandres	APEI de Dunkerque	SAMO Dunkerque	Dunkerque	Création de 2 places de SAMSAH par extension puis transformation de places de SAVS	21 000 €	10 500 €
TOTAL					2 290 335 €	1 145 168 €

ANNEXE 3

PRIX DE JOURNEE des ETABLISSEMENTS BELGES 2022

		2019	2020	2021	2022
L'Appui (FO/FAM)	FO/FAM	147, 22	147, 22	147, 22	147, 22
L'Arborétum (FO/Sapinière)/FAM	FO/FAM	175, 80	175, 80	175, 80	175, 80
L'Ascension FAM	FAM	150, 40	150, 40	150, 40	150, 40
La Pilerie (FO/FAM) (anciennement dénommé l'Azimut)	FO/FAM	167, 70	167, 70	167, 70	167, 70
La Bastide (FO)	FO	112, 28	112, 28	112, 28	112, 28
Les Blés d'Or (FO)	FO	147, 22	147, 22	147, 22	147, 22
La Cassine (FO/FAM)	FO/FAM	131, 80	131, 80	131, 80	131, 80
CERFONTAINE (anciennement Les Charmilles (FO))	FO	124, 70	124, 70	150, 00	150, 00
Le Défi (FAM)	FAM	132, 44	132, 44	132, 44	132, 44
Les Dauphins (FO)	FO	138, 08	138, 08	138, 08	138, 08
Ensemble (FO)	FO	128, 99	128, 99	128, 99	128, 99
L'Espéranderie (FO) IMP	FO	137, 74	137, 74	137, 74	137, 74
Home F. Kegeljan (IMP)	INT	188, 39	188, 39	188, 39	188, 39
Résidence Nicolas 1 ^{er} (FAM)	FAM	132, 92	132, 92	132, 92	132, 92
Notre Dame de la Sagesse IMP Semi-internat (FH/ESAT) FAM ACCUEIL DE JOUR FO	INT	210, 60	210, 60	210, 60	210, 60
	SI	105, 29	105, 29	105, 29	105, 29
	FH/ESAT	63, 00	63, 00	63, 00	63, 00
	FAM	137, 27	137, 27	137, 27	137, 27
	FAM	31, 97	31, 97	31, 97	31, 97
	FO	105, 30	105, 30	105, 30	105, 30
L'Orée du Bois	FAM	166, 08	166, 08	166, 08	166, 08
	FO	135, 39	135, 39	135, 39	135, 39
Les Chemins d'Ariane (anciennement dénommé l'Institut Enfant Jésus)	FO/FAM	151, 10	151, 10	151, 10	151, 10
ASBL Le Renouveau (FO)	FO	94, 00	94, 00	94, 00	94, 00
Résidence « Le Part'Age »	FO/FAM	139, 60	139, 60	139, 60	139, 60
ASBL Jardin des Anges	FO	168, 92	168, 92	168, 92	168, 92
Le Brasier	FO/FAM	162, 26	162, 26	162, 26	162, 26
La Cité de l'Espoir	FO	153, 87	153, 87	153, 87	153, 87
CERFONTAINE (anciennement Château de Callenelle)	FO/FAM	155, 77	155, 77	150, 00	150, 00
Saint Lambert	FO/FAM	145, 03	145, 03	145, 03	145, 03
Nursing Home Saint Joseph	FO	118, 61	118, 61	118, 61	118, 61
Le Saulchoir (internat) IMP (cadre) Semi-internat (cadre) (FH/ESAT)	FH/ESAT	68, 06	68, 06	68, 06	68, 06
	FO/FAM	137, 17	137, 17	137, 17	137, 17
Village n°1 Reine Fabiola	FO/FAM	152, 04	152, 04	152, 04	152, 04
Le Point de repère	FAM	192, 10	192, 10	192, 10	192, 10
Maison Marie Immaculée	FAM	-	-	-	165, 49
Label Vie	FAM	-	-	185, 25	185, 25
L'Évasion	FV	-	-	177, 24	177, 24
Institut Louis Marie	FO/FAM	141, 31	141, 31	141, 31	141, 31
Tchession	FAM	-	-	-	145
Les Chanterelles	FO/FAM	127, 16	127, 16	127, 16	127, 16

2.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310118-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 9 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Demandes de trois remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Accueil Familial (AAF).

Vu le rapport DA/2022/193

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle de la créance due au titre de l'allocation de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Allocation Accueil Familial (AAF), pour les personnes reprises dans le tableau ci-annexé.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau ci-annexé.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 37.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ANNEXE 1
 TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE
 PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

Initiale Nom Prénom	Commune de Résidence	N° de dossier	Demandeur	Montant de l'indu	Montant remboursé par l'utilisateur	Nature de la prestation concernée	Moyenne Economique	N° titre de Recette + date d'émission	N° mandat d'annulation	Remise totale	Remise partielle	Proposition	Décision CP
K-T	ROUBAIX	835763	COINJOINTE	1 149.44 €	0.00 €	PCH	4.40	2015-14027		1 149.44 €		1 149.44 €	1 149.44 €
H-J	HASPRES	96022	FAMILLE	10 761.63 €	0.00 €	AAF	-6.90	2021-34070		10 761.63 €		10 761.63 €€	10 761.63 €
M-C	OSTRICOURT	651348	PARENTS	8 791.23 €	0.00 €	PCH	2.28	2021-30558		8 791.23 €		8 791.23 €	8 791.23 €

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310125-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Partenariat au titre du logement : Convention avec iléo pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté

Vu le rapport DIPLE/2022/135

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, dans le cadre du programme « Eau Responsable », la convention entre le Département du Nord et Eau de la Métropole Européenne de Lille (iléo), relative au maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté, dans les termes du projet joint en annexe du rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 38.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

2.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310124-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 9 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Renouvellement du conventionnement avec les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) des hôpitaux, d'autres établissements publics et des associations pour la période de 2022 à 2024.

Vu le rapport DEFJ/2022/130

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une participation forfaitaire aux 13 Centres de santé sexuelle (CSS) dont le détail est repris dans le tableau ci-joint en annexe 1, pour un montant total de 3 558 000 €, soit 1 186 000 € par an pour 2022, 2023 et 2024 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pluriannuelles entre le Département du Nord et les 13 CSS précités pour 2022, 2023 et 2024, relatives aux aides financières de fonctionnement aux CSS, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 38.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Douai, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Madame BECUE, Première Vice-Présidente.

Mesdames ARLABOSSE, CLERC, ZAWIEJA-DENIZON et ZOUGGAGH, ainsi que Monsieur PLOUY sont membres respectivement des conseils de surveillance des Centres Hospitaliers de Dunkerque, Le Cateau-Cambrésis, Denain, Roubaix et Armentières. Madame COEVOET est membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames GREAUME et LETARD, ainsi que Monsieur PICK avaient donné respectivement pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON, Monsieur POIRET et Madame ZOUGGAGH. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 42.

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 7 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	18 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !)
Total des suffrages exprimés :	48
Majorité des suffrages exprimés :	25
Pour :	48 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non-inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

RAPPORT DEFJ/2022/130 - ANNEXE 1

Montant des participations financières aux Centres de Santé Sexuelle

OBJET DE LA SUBVENTION	Montant attribué en 2021	Montant attribué en 2022	Durée de financement	Montant financé sur la durée	Montant présenté dans le rapport
Attribution d'aides financières aux Centres de Santé Sexuelle			2022 à 2024		
CH ARMENTIERES	53 000 €	53 000 €	3 ans	159 000 €	159 000 €
CH SECLIN/CARVIN	22 000 €	29 000€	3 ans	87 000 €	87 000 €
CH TOURCOING	50 000 €	50 000 €	3 ans	150 000 €	150 000 €
ASSOCIATION TOURQUENNOISE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE	120 000 €	127 000€	3 ans	381 000 €	381 000 €
ESPACE SANTE DU LITTORAL	80 000 €	80 000 €	3 ans	240 000 €	240 000 €
PLANNING FAMILIAL DU LITTORAL	160 000 €	160 000 €	3 ans	480 000€	480 000€
CH DENAIN	40 000 €	40 000 €	3 ans	120 000 €	120 000 €
CH DUNKERQUE	128 000 €	128 000 €	3 ans	384 000 €	384 000 €
CH DOUAI	65 000 €	65 000 €	3 ans	195 000 €	195 000 €
CH LE CATEAU	28 000 €	8 000 €	3 ans	24 000 €	24 000 €
CH ROUBAIX	45 000 €	45 000 €	3 ans	135 000 €	135 000 €
PLANNING FAMILIAL DU NORD	355 000 €	355 000 €	3 ans	1 065 000 €	1 065 000 €
UNIVERSITE DE LILLE	40 000 €	40 000 €	3 ans	120 000 €	120 000 €
Autres actions		6 000 €	3 ans	18 000 €	18 000 €
TOTAL	1 186 000 €	1 186 000 €		3 558 000 €	3 558 000 €

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310135-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Organisation de la manifestation "Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes" par le Département du Nord les 7, 8 et 9 octobre 2022

Vu le rapport DSC/2022/158

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'organisation de la manifestation « Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes » les 7, 8 et 9 octobre 2022, dans les conditions décrites au rapport ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 8

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	74
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310134-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Programmation et partenariats pour les équipements culturels suivants : la Maison natale Charles de Gaulle, le MusVerre, la Villa Marguerite Yourcenar et le Forum antique de Bavay.

Vu le rapport DSC/2022/191

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour la Maison natale Charles de Gaulle :

- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et l'Institut pour la photographie pour la mise en place d'une plateforme numérique et pédagogique sur Charles de Gaulle, dont le montant est estimé à 5 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Institut pour la photographie, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Maison Natale Charles de Gaulle.

Pour le MusVerre :

- d'approuver la résidence de l'artiste Kim KOTOTAMALUNE à l'atelier du musée du 26 septembre au 5 décembre 2022, dont le montant est estimé à 6 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de résidence entre le Département du Nord et l'artiste Kim KOTOTAMALUNE, dans les termes du projet joint, au rapport, en annexe 2 ;
- d'approuver le renouvellement du partenariat entre le Département du Nord et Pôle Emploi, au titre de l'action « L'art d'accéder à l'Emploi » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et Pôle Emploi, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 3 ;
- d'approuver l'organisation d'un colloque à l'occasion de l'évènement de l'ONU « 2022, année internationale du verre » les 23 et 24 septembre 2022, pour un montant estimé de 7 000 € ;
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget du MusVerre.

Pour la Villa Marguerite Yourcenar :

- d'approuver le renouvellement du partenariat entre le Département du Nord et Pôle Emploi, au titre du dispositif « Ecrire l'Emploi » ;
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et Pôle Emploi, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 4 ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget.

Pour le Forum antique de Bavay :

- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et l'association « Les Jardiniers de Maubeuge et de la Vallée de la Sambre » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association « Les Jardiniers de Maubeuge et de la Vallée de la Sambre », dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 5 ;

3.2

- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, l'Education Nationale, la Commune de Bavay et la Communauté de Communes du Pays de Mormal ;
 - d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, l'Education Nationale, la Commune de Bavay et la Communauté de Communes du Pays de Mormal, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 6.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

Madame CONSEIL, ainsi que Messieurs LEPRETRE et PLOUY sont membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur VICOT avait donné pouvoir à Madame CONSEIL. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Messieurs SEGUIN et VERFAILLIE (membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs CAREMELLE et BELLEVAL. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	68 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310142-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

Vu le rapport DSC/2022/139

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative
Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 489 350 € aux structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, les subventions pour un montant de 47 595 € au titre du fonctionnement et de 16 074 € au titre de l'investissement, aux structures reprises dans le tableau, ci-joint, en annexe 2 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 9 000 € aux 2 structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 7 ;
- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), la subvention de 4 762 € à la commune de Solesmes, dont le projet est repris dans le tableau ci-joint en annexe 8 ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 9 500 € aux associations reprises dans le tableau ci-joint en annexe 9 ;
- d'attribuer, dans le cadre du cofinancement du poste de coordinateur du réseau T'Boeckhuus de la Communauté de Communes de Flandres Intérieures (CCFI), la subvention de 6 175 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, selon les modèles joints au rapport en annexes 10 et 11 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2022.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

Madame ARLABOSSE est membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du Fonds régional d'art contemporain – Grand Large Hauts-de-France, ainsi que de l'Association des Conservateurs des Musées des Hauts-de-France.

Monsieur BELLEVAL est Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Madame VANPEENE est Conseillère communautaire déléguée à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Madame SANDRA est Conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur VERFAILLIE avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame SEELS (Conseillère municipale de Faches-Thumesnil) avait donné pouvoir à Monsieur CADART. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DIEUSAERT (Vice-Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure) avait donné pouvoir à Madame SANDRA (Conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	18
Absents sans procuration :	11
N'ont pas pris part au vote :	4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	67
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	67 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Montant de proposition de subvention au titre du Soutien à la Vie Culturelle subvention de moins de 15 000 € : 444 350 € montant proposé (71 dossiers)

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	Montant proposé CP 30 mai 2022
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Canal FM	4 000 €	4 000 €	4 000 €
AV	FERON	association Compagnie La Baraque Liberté	3 000 €	8 000 €	3 000 €
AV	FERRIERE-LA-PETITE	association Compagnie 2L	6 500 €	10 000 €	6 500 €
AV	LE QUESNOY	association GRAF /Compagnie Chamane	5 000 €	10 000 €	5 000 €
AV	MAUBEUGE	association Bougez Rock	13 000 €	13 000 €	13 000 €
AV	MAUBEUGE	association Cité des Géométries	10 000 €	11 000 €	10 000 €
AV	MAUBEUGE	association Harpe en Avesnois	5 000 €	12 000 €	5 000 €
AV	MAUBEUGE	association Idem+Arts	11 000 €	13 000 €	11 000 €
AV	MAUBEUGE	association Secteur 7	7 000 €	15 000 €	7 000 €
CA	CAMBRAI	association Cambrai Concerts / BetizFest	4 000 €	8 000 €	4 000 €
DK	BAVINCHOVE	association Albert Roussel	5 700 €	16 000 €	5 700 €
DK	DUNKERQUE	association Fructôse	6 000 €	6 000 €	6 000 €
DK	DUNKERQUE	association La Plateforme	5 000 €	5 000 €	5 000 €
DK	DUNKERQUE	association Terre Neuve (Studio 43)	3 000 €	3 000 €	3 000 €
DK	DUNKERQUE	association Université du Littoral Côte d'Opale	4 000 €	4 000 €	4 000 €
DK	DUNKERQUE	Fonds régional d'art contemporain - Grand Large - Hauts de France	10 000 €	15 000 €	10 000 €
DK	DUNKERQUE	association Jazz Club Dunkerque	14 000 €	15 000 €	14 000 €
DK	ESQUELBECQ	association du Château d'Esquelbecq	5 000 €	9 000 €	5 000 €
DK	ESQUELBECQ	association Modulo Atelier	4 500 €	8 000 €	4 500 €
DK	HAZEBROUCK	association Centre culturel André Malraux	9 500 €	30 000 €	9 500 €
DK	HAZEBROUCK	association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck (Ville ouverte)	10 500 €	15 000 €	10 500 €
DK	KILLEM	La Galerie d'Art Mobile	2 000 €	11 000 €	2 000 €
DK	STEENVOORDE	association L'Epopée - Espace populaire et exigeant d'aventures humaines et artistiques	3 000 €	5 500 €	3 000 €
DO	DOUAI	association Cirque Educatif	3 000 €	5 000 €	3 000 €
DO	DOUAI	association Compagnie La Boka / Teatro La Boka	3 000 €	9 114 €	3 000 €
DO	RAIMBEAUCOURT	association Fédération Nord-Pas-de-Calais de l'Union des Fanfares de France	7 000 €	7 000 €	7 000 €
DO	SIN-LE-NOBLE	association MJC Maison des Arts de Sin-le-Noble	4 300 €	4 300 €	4 300 €
DO	WARLAING	association Compagnie Allotrope	3 000 €	5 000 €	3 000 €
LI	AMIENS	association Haute Fidélité	3 000 €	9 000 €	3 000 €
LI	BETHUNE	association compagnie Théâtre du Prisme	12 000 €	10 000 €	7 000 €
LI	BONDUES	association Dick Laurent	4 000 €	4 500 €	4 000 €
LI	FÂCHES-THUMESNIL	Ville de Fâches-Thumesnil	7 000 €	10 000 €	7 000 €
LI	FERICY	association Les Concerts de Poche	9 000 €	10 000 €	9 000 €
LI	HELLEMMES-LILLE	association Compagnie de l'Interlock	6 000 €	7 000 €	6 000 €
LI	HELLEMMES-LILLE	association Compagnie Les Blouses Bleues	6 000 €	8 000 €	6 000 €
LI	LA MADELEINE	association Berkem Label "Reso Asso Métro"	3 000 €	3 000 €	3 000 €
LI	LA MADELEINE	association Les 12 Etoiles	7 000 €	10 000 €	7 000 €
LI	LILLE	association Artconnexion	3 000 €	10 000 €	3 000 €
LI	LILLE	association Attacafa	7 000 €	7 000 €	7 000 €
LI	LILLE	association Compagnie Art-Track	3 000 €	5 000 €	3 000 €
LI	LILLE	association Compagnie du Tire-Laine	10 000 €	20 000 €	10 000 €
LI	LILLE	association Compagnie Joker	7 600 €	7 600 €	7 600 €

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	Montant proposé CP 30 mai 2022
LI	LILLE	association Dynamo	12 000 €	17 000 €	12 000 €
LI	LILLE	association Flonflons	4 000 €	10 000 €	4 000 €
LI	LILLE	association La Sécu	2 000 €	2 000 €	2 000 €
LI	LILLE	association Latitudes Contemporaines	6 000 €	11 000 €	6 000 €
LI	LILLE	association Les Nouveaux Ballets du Nord-Pas-de-Calais	3 000 €	10 000 €	3 000 €
LI	LILLE	association L'Inventaire	12 000 €	12 000 €	12 000 €
LI	LILLE	association Pour une Saison Vidéo	4 750 €	6 250 €	4 750 €
LI	LILLE	association Rencontres Audiovisuelles	6 000 €	12 000 €	6 000 €
LI	LILLE	association Théâtre Populaire du Nord - Théâtre Massenet	6 500 €	10 000 €	6 500 €
LI	LILLE	Compagnie Ratibus	2 000 €	8 000 €	2 000 €
LI	LILLE-HELLEMES	association Compagnie Théâtre K	6 000 €	7 000 €	6 000 €
LI	LOMME	association Et vous trouvez ça drôle!!! Centre régional des arts du Cirque	13 000 €	20 000 €	13 000 €
LI	MARCQ-EN-BAROEUL	association Clef de Soleil	5 000 €	10 000 €	5 000 €
LI	MARCQ-EN-BAROEUL	association Danse Création	7 500 €	7 500 €	7 500 €
LI	MONS-EN-BAROEUL	association Heure Exquise	12 000 €	12 000 €	12 000 €
LI	RONCHIN	association Idées en Fleurs	0 (biennale)	5 000 €	5 000 €
LI	ROUBAIX	association Bureau d'Art et de Recherche (B.A.R)	3 500 €	6 000 €	3 500 €
LI	ROUBAIX	association Dans la rue la Danse	13 000 €	15 375 €	13 000 €
LI	ROUBAIX	association des Conservateurs des Musées des Hauts de France	5 000 €	8 500 €	5 000 €
LI	ROUBAIX	association Détournement	5 000 €	10 000 €	5 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Radio Campus	4 000 €	10 000 €	4 000 €
LI	WASQUEHAL	association Collectif Jeune Public Hauts-de-France	5 000 €	5 000 €	5 000 €
VA	DENAIN	association Compagnie La Phenomena	3 000 €	3 000 €	3 000 €
VA	HERGNIES	association Club Léo Lagrange d'Hergnies	5 000 €	9 000 €	5 000 €
VA	MORTAGNE-DU-NORD	association (TA) Tous Azimuts	6 000 €	8 000 €	6 000 €
VA	SAINT-SAULVE	association MJC Saint-Saulve	5 000 €	5 000 €	5 000 €
VA	VALENCIENNES	association Compagnie Zapoï - Arts vivants//arts numériques	11 500 €	11 500 €	11 500 €
VA	VALENCIENNES	association Art Zoyd 3	13 000 €	13 000 €	13 000 €
VA	VALENCIENNES	association Compagnie NIYA	5 000 €	6 500 €	5 000 €
TOTAL 1			444 350 €	668 639 €	444 350 €

Montant de proposition de subvention au titre du Soutien à la Vie Culturelle : 1 nouveau dossier pour 20 000 €

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	avance proposée CP 30 mai 2022
	LA CIOTAT	Cesarts Evenements (FIGRA 2022)		20 000 €	20 000 €
TOTAL 2			0 €	20 000 €	20 000 €

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	Montant proposé CP 30 mai 2022
-------	-------------------------	----------------	-------------------	------------------------	--------------------------------

Montant de proposition de subvention au titre du Soutien à la Vie Culturelle subvention de plus de 15 000 € : 25 000 € montant proposé (1 dossier)

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	avance proposée CP 30 mai 2022
AV	MAUBEUGE	association Centre Culturel Transfrontalier/Le Manège pour le Festival iTAK (anciennement Supervia)	25 000 €	25 000 €	25 000 €
TOTAL 2			25 000 €	25 000 €	25 000 €
TOTAL GENERAL			469 350 €	713 639 €	489 350 €

MUSEES THEMATIQUES -TETES DE RESEAUX et PROJET EN RESEAU

Subventions de fonctionnement au titre de l'année 2022

STRUCTURE	TYPE DE PROJET	Nombre de Musées Thématiques concernés	Subvention 2021	Montant sollicité 2022	Montant proposé
Communauté de communes des Hauts de Flandre *	Tête de réseau pérenne - Musées de Flandre	18	35000€ (avec la CCFI)	20 000 €	20 000 €
Association du Musée Hospitalier Regional de Lille	Tête de réseau pérenne		12 000 €	18 000 €	13 000 €
Association régionale des amis du musée communal Jeanne Devos	tête de réseau temporaire	6	0 €	14 595 €	14 595 €
TOTAL				52 595 €	47 595 €

* Pour la 1ère année, dans le cadre de la convention triennale, la CCFI et la CCHF ont décidé faire des demandes séparées.

Subventions d'investissement au titre de l'année 2022

STRUCTURE	PROJET	Nombre de Musées Thématiques concernés	Montant du projet	Montant sollicité 2022	Montant proposé
Communauté de communes de Flandre Intérieure	Développement du nouveau portail web "MUZEA"	18	26 790 €	16 074 €	16 074 €

Commission permanente du 30 mai 2022

Aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel

Subvention au titre de l'année 2022 pour les associations dont le montant de la subvention est inférieur à 15 000 €

Bénéficiaire	Montant attribué en 2021	Montant proposé en 2022
ASSOCIATION REGIONALE DES AMIS DES MOULINS DU NORD-PAS-DE-CALAIS	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL	4 000 €	4 000 €
TOTAL:	9 000 €	9 000 €

COMMISSION PERMANENTE DU 30 MAI 2022

MONUMENTS HISTORIQUES - OBJETS MOBILIERS - TABLEAU RECAPITULATIF

Arrondissement	Maitrise d'ouvrage	Monument/objet mobilier	Montant d'opération (HT)	Taux applicable	Montant de la subvention (HT)
Cambrai	Commune de Solesmes	Etude préalable à la restauration des peintures murales et du plafond de la salle des cérémonies de l'hôtel de ville	11 905,00	40,0%	4 762,00
Montant total			11 905,00		4 762,00 €

Commission permanente du 30 mai 2022

Proposition de subventions dans le cadre du développement de la lecture publique

NOM DE LA STRUCTURE	Montant subventions 2021	Montant proposé en 2022
Brouillons de Culture	5 000 €	8 000 €
Science et Livre	1 500 €	1 500 €
TOTAL	6 500 €	9 500 €

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310132-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Participation financière à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ecomusée de l'Avesnois

Vu le rapport DSC/2022/140

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, une contribution financière à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ecomusée de l'Avesnois de 35 000 €.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

Madame DEVOS (membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Ecomusée de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Monsieur BRICOUT. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 20 pouvoirs.

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 20

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	73
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	73 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310133-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Médiathèque départementale du Nord - Poursuite du partenariat avec l'Etat pour l'opération "Premières pages" 2022 - demande de subvention.

Vu le rapport DSC/2022/160

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de poursuivre le partenariat avec l'Etat pour l'opération « Premières pages » en 2022 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le concours financier de l'Etat à hauteur de 15 000 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la continuité de ce dispositif ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 8

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	74
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310139-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Médiathèque départementale du Nord - Bibliothèque Numérique de Référence - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Vu le rapport DSC/2022/205

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer et à déposer, au nom et pour le compte du Département du Nord, la demande de subvention afférente au titre du dispositif « Bibliothèque Numérique de Référence » auprès du Ministère de la Culture, pour un montant correspondant à 50 % minimum des dépenses éligibles au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 8

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	74
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310136-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : La politique éducative volontariste en faveur des collèves : Aide à la Réussite du Collégien (ARC) et Aide à la Demi-Pension (ADP) - année scolaire 2022/2023

Vu le rapport DE/2022/174

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative
Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour l'Aide à la Réussite du Collégien (ARC) :

- d'attribuer l'Aide à la Réussite du Collégien (l'ARC) pour l'année scolaire 2022/2023, destinée aux collèges publics et privés du Nord, aux lycées professionnels et lycées professionnels agricoles publics et privés du Nord accueillant des collégiens, aux Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté du Nord et à l'Ecole Européenne Lille métropole, conformément aux montants prévisionnels maximum, inscrits au tableau en annexe 1, sous réserve du vote du budget 2023 ;
- de déduire le montant non utilisé au titre de l'année 2021/2022, du montant prévisionnel pour l'année scolaire 2022/2023 et d'autoriser le Département du Nord à récupérer le montant du différentiel, si le reliquat de l'année scolaire 2021/2022 est supérieur au montant prévisionnel de l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer l'Aide à la Réussite du Collégien (ARC) en deux versements : le premier de 40 % en septembre 2022, pour couvrir la période de septembre à décembre 2022 et le second au cours du premier semestre 2023, pour la période de janvier à juin 2023, sous réserve du vote du budget 2023 ;
- de consacrer une somme maximale de 623 840 € au budget départemental 2022 au titre du premier versement de l'ARC 2022/2023 ;
- de prévoir une somme maximale de 935 760 € en 2023, au titre du second versement de l'ARC 2022/2023, sous réserve du vote du budget 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour l'Aide à la Demi-Pension (ADP) :

- de reconduire pour l'année scolaire 2022/2023, le dispositif de l'aide à la demi-pension, avec un maintien des montants d'aides à hauteur de 1,87 €, 1,44 € et 0,89 € par repas pour les collégiens (dont ceux inscrits en Prépa Métiers), domiciliés dans le Nord et fréquentant les établissements publics et privés du Nord et hors département ;
- de maintenir, pour l'année scolaire 2022/2023 le barème départemental de l'année scolaire 2021/2022, pour l'attribution des aides à la demi-pension (annexe 6) ;
- de plafonner à 3 € le tarif repas facturé aux assistants familiaux accueillant des collégiens de l'Aide Sociale à l'Enfance, inscrits dans les collèges publics du Département du Nord, en attribuant une aide correspondant à la différence entre le montant du tarif repas de l'établissement et le montant de 3 €/repas, étant précisé que cette aide n'est pas cumulable avec une autre prise en charge financière des repas par le Département ;
- de maintenir la majoration de l'aide à la demi-pension jusqu'à 0,10 € maximum, pour les collèges publics augmentant leur tarif au titre de l'approvisionnement local ;
- de reconduire les modalités concernant le versement, en fin d'année scolaire, d'une somme forfaitaire annuelle de 458 € à chaque collège privé du Nord et 305 € à chaque collège public du Nord, pour les frais administratifs liés à la gestion de l'aide à la demi-pension ;

- de reconduire le versement des vacations à destination des personnels des collèges, des lycées professionnels publics accueillant des collégiens et des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté qui traitent les dossiers, soit un montant de 22,20 € brut de l'heure sur la base de 7 dossiers de bénéficiaires par heure ;
 - de prendre en charge les dépenses de transport d'élèves et de repas sur le budget départemental ;
 - de prendre en charge le remboursement aux collèges du matériel pour la demi-pension sur le budget départemental ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département et chaque établissement pour la mise en œuvre de l'aide à la demi-pension (selon le modèle joint au rapport en annexe 8) et tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 48.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HOUSSIN.

Madame FAUCHILLE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 50.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	8
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	74
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

RNE	ETABLISSEMENT	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 3	MONTANT PREVISIONNEL ARC 2022/2023
0590002G	Collège public Théodore Monod	ANICHE	151	15 100,00 €
0593234V	Collège public Albert Ball	ANNOEULLIN	30	3 000,00 €
0590006L	Collège public Les Rochambelles	ANZIN	90	9 000,00 €
0594401N	Collège public Val de la Sensée	ARLEUX	45	4 500,00 €
0593246H	Collège public Desrousseaux	ARMENTIERES	82	8 200,00 €
0594397J	Collège public Jean Rostand	ARMENTIERES	91	9 100,00 €
0594297A	Collège public Victor Hugo	AUBY	75	7 500,00 €
0593673X	Collège public Madame d'Epiny	AULNOY LEZ VALENCIENNES	72	7 200,00 €
0596694F	Collège public Félix del Marle	AULNOYE AYMERIES	84	8 400,00 €
0595176F	Collège public Renaud-Barrault	AVESNELLES	77	7 700,00 €
0593676A	Collège public Paul Langevin	AVESNES LES AUBERT	32	3 200,00 €
0594636U	Collège public Maxime Deyts	BAILLEUL	40	4 000,00 €
0593490Y	Collège public Jean Lemaire de Belges	BAVAY	18	1 800,00 €
0593479L	Collège public Wenceslas Cobergher	BERGUES	13	1 300,00 €
0594415D	Collège public Gilles de Chin	BERLAIMONT	23	2 300,00 €
0594301E	Collège public Paul Eluard	BEUVRAGES	119	11 900,00 €
0593672W	Collège public de l'Ostrevant	BOUCHAIN	47	4 700,00 €
0594640Y	Collège public Jean Jaurès	BOURBOURG	28	2 800,00 €
0590030M	Collège public du Septentrion	BRAY DUNES	29	2 900,00 €
0590031N	Collège public Jean Macé	BRUAY SUR ESCAUT	118	11 800,00 €
0595175E	Collège public Fénelon	CAMBRAI	40	4 000,00 €
0593487V	Collège public Jules Ferry	CAMBRAI	71	7 100,00 €
0593488W	Collège public Lamartine	CAMBRAI	68	6 800,00 €
0595174D	Collège public Paul Duez	CAMBRAI	45	4 500,00 €
0596873A	Collège public Simone Veil	CAPPELLE EN PEVELE	10	1 000,00 €
0593181M	Collège public Maxence Van der Meersch	CAPPELLE LA GRANDE	29	2 900,00 €
0594872A	Collège public Robert Le Frison	CASSEL	22	2 200,00 €
0595277R	Collège public Jacques Prévert	CAUDRY	137	13 700,00 €
0590046E	Collège public Jean Monnet	CAUDRY	126	12 600,00 €
0593244F	Collège public Philippe de Commines	COMINES	49	4 900,00 €
0590050J	Collège public Josquin des Prés	CONDE SUR ESCAUT	147	14 700,00 €
0593494C	Collège public Boris Vian	COUDEKERQUE BRANCHE	56	5 600,00 €
0594295Y	Collège public du Westhoek	COUDEKERQUE BRANCHE	14	1 400,00 €
0593182N	Collège public Jules Ferry	COUDEKERQUE BRANCHE	13	1 300,00 €
0590055P	Collège public Alfred Jennepin	COUSOLRE	18	1 800,00 €
0595595L	Collège public du Looweg	CROCHTE	15	1 500,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0593239A	Collège public Boris Vian	CROIX	77	7 700,00 €
0590057S	Collège public Paul Eluard	CYSOING	13	1 300,00 €
0590058T	Collège public Paul Langevin	DECHY	40	4 000,00 €
0594300D	Collège public Bayard	DENAIN	109	10 900,00 €
0594299C	Collège public Turgot	DENAIN	163	16 300,00 €
0590062X	Collège public Villars	DENAIN	150	15 000,00 €
0595171A	Collège public Albert Châtelet	DOUAI	83	8 300,00 €
0594402P	Collège public André Canivez	DOUAI	111	11 100,00 €
0592733A	Collège public André Streinger	DOUAI	110	11 000,00 €
0595190W	Collège public Gayant	DOUAI	52	5 200,00 €
0590068D	Collège public Jules Ferry	DOUAI	76	7 600,00 €
0593484S	Collège public Emile Littré	DOUCHY LES MINES	126	12 600,00 €
0596716E	Collège public Arthur Van Hecke	DUNKERQUE	76	7 600,00 €
0593666P	Collège public Gaspard Malo	DUNKERQUE	55	5 500,00 €
0592713D	Collège public Guillemot	DUNKERQUE	45	4 500,00 €
0590164H	Collège public Jean Zay	DUNKERQUE	20	2 000,00 €
0593664M	Collège public Lucie Aubrac	DUNKERQUE	72	7 200,00 €
0590179Z	Collège public Paul Machy	DUNKERQUE	37	3 700,00 €
0592751V	Collège public Félicien Joly	ESCAUDAIN	77	7 700,00 €
0594409X	Collège public Jean Zay	ESCAUTPONT	49	4 900,00 €
0595757M	Collège public Henri Durez	ESTAIRES	26	2 600,00 €
0593476H	Collège public Jean Mermoz	FACHES THUMESNIL	30	3 000,00 €
0592830F	Collège public Jean Zay	FACHES THUMESNIL	43	4 300,00 €
0594168K	Collège public Jean Zay	FEIGNIES	56	5 600,00 €
0593681F	Collège public Lavoisier	FERRIERE LA GRANDE	62	6 200,00 €
0590082U	Collège public Jean Moulin	FLINES LEZ RACHES	11	1 100,00 €
0595177G	Collège public Camille Claudel	FOURMIES	45	4 500,00 €
0594879H	Collège public Joliot Curie	FOURMIES	68	6 800,00 €
0593252P	Collège public Léo Lagrange	FOURMIES	112	11 200,00 €
0593486U	Collège public Félicien Joly	FRESNES SUR ESCAUT	63	6 300,00 €
0595166V	Collège public Georges Rémi Hergé	GONDECOURT	7	700,00 €
0590087Z	Collège public Pharamond Savary	GOUZEAUCOURT	11	1 100,00 €
0595712N	Collège public Jean Monnet	GRAND FORT PHILIPPE	16	1 600,00 €
0594398K	Collège public Anne Frank	GRANDE SYNTHÉ	42	4 200,00 €
0595782P	Collège public du Moulin	GRANDE SYNTHÉ	73	7 300,00 €
0590088A	Collège public Jules Verne	GRANDE SYNTHÉ	76	7 600,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0590090C	Collège public Pierre et Marie Curie	GRAVELINES	36	3 600,00 €
0590091D	Collège public Lili Keller-Rosenberg	HALLUIN	66	6 600,00 €
0596059R	Collège public Jules Ferry	HAUBOURDIN	42	4 200,00 €
0594386X	Collège public Le Parc	HAUBOURDIN	23	2 300,00 €
0594309N	Collège public Pierre de Ronsard	HAUTMONT	127	12 700,00 €
0592634T	Collège public Saint Exupéry	HAUTMONT	93	9 300,00 €
0595170Z	Collège public des Flandres	HAZEBROUCK	36	3 600,00 €
0590103S	Collège public Fernande Benoist	HAZEBROUCK	34	3 400,00 €
0593180L	Collège public Saint Exupéry	HELLEMMES	105	10 500,00 €
0594632P	Collège public Raymond Devos	HEM	106	10 600,00 €
0594642A	Collège public Lamartine	HONDSCHOOTE	16	1 600,00 €
0594638W	Collège public Roger Salengro	HOUPLINES	47	4 700,00 €
0590107W	Collège public Jean Moulin	IWUY	22	2 200,00 €
0594418G	Collège public Charles de Gaulle	JEUMONT	66	6 600,00 €
0590109Y	Collège public Eugène Thomas	JEUMONT	92	9 200,00 €
0593231S	Collège public Albert Schweitzer	LA BASSEE	59	5 900,00 €
0593658F	Collège public Yvonne Abbas	LA MADELEINE	67	6 700,00 €
0593482P	Collège public Frédéric Joliot Curie	LALLAING	47	4 700,00 €
0593226L	Collège public Anne Frank	LAMBERSART	28	2 800,00 €
0595163S	Collège public Lavoisier	LAMBERSART	45	4 500,00 €
0594298B	Collège public André Malraux	LAMBRES LEZ DOUAI	24	2 400,00 €
0595178H	Collège public Dupleix	LANDRECIES	59	5 900,00 €
0595337F	Collège public Jean Rostand	LE CATEAU CAMBRESIS	147	14 700,00 €
0595172B	Collège public Eugène Thomas	LE QUESNOY	55	5 500,00 €
0595713P	Collège public Alphonse Daudet	LEERS	10	1 000,00 €
0593991T	Collège public Théodore Monod	LESQUIN	16	1 600,00 €
0593235W	Collège public Boris Vian	LILLE	129	12 900,00 €
0593168Y	Collège public Carnot	LILLE	73	7 300,00 €
0593179K	Collège public Claude Levi-Strauss	LILLE	133	13 300,00 €
0590115E	Collège public Franklin	LILLE	80	8 000,00 €
0594288R	Collège public Louise Michel	LILLE	136	13 600,00 €
0594881K	Collège public Martha Desrumaux	LILLE	78	7 800,00 €
0597004T	Collège public Miriam Makeba	LILLE	134	13 400,00 €
0596833G	Collège public Nina Simone	LILLE	122	12 200,00 €
0590271Z	Collège public Verlaine	LILLE	88	8 800,00 €
0596172N	Collège public Henri Matisse	LINSELLES	11	1 100,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0594523W	Collège public Guy Mollet	LOMME	30	3 000,00 €
0590131X	Collège public Jean Jaurès	LOMME	66	6 600,00 €
0593177H	Collège public Jean Zay	LOMME	36	3 600,00 €
0595596M	Collège public Jean Rostand	LOON PLAGE	17	1 700,00 €
0593233U	Collège public Professeur Albert Debeyre	LOOS	51	5 100,00 €
0593660H	Collège public René Descartes	LOOS	51	5 100,00 €
0594533G	Collège public Voltaire	LOURCHES	87	8 700,00 €
0593686L	Collège public Jacques Brel	LOUVROIL	127	12 700,00 €
0593240B	Collège public Gambetta	LYS LEZ LANNOY	111	11 100,00 €
0590142J	Collège public Marguerite Yourcenar	MARCHIENNES	10	1 000,00 €
0593227M	Collège public du Lazaro	MARCQ EN BAROEUL	44	4 400,00 €
0594287P	Collège public Rouges Barres	MARCQ EN BAROEUL	22	2 200,00 €
0597115N	Ecole Européenne Lille Métropole	MARCQ-EN-BAROEUL	6	600,00 €
0593674Y	Collège public Alphonse Terroir	MARLY	74	7 400,00 €
0593474F	Collège public Professeur Albert Debeyre	MARQUETTE LEZ LILLE	27	2 700,00 €
0593683H	Collège public Jacques Prévert	MASNIERES	25	2 500,00 €
0593483R	Collège public Robert Desnos	MASNY	49	4 900,00 €
0590151U	Collège public Ernest Coutelle	MAUBEUGE	50	5 000,00 €
0590150T	Collège public Guillaume Budé	MAUBEUGE	41	4 100,00 €
0593254S	Collège public Jules Verne	MAUBEUGE	95	9 500,00 €
0594362W	Collège public Vauban	MAUBEUGE	182	18 200,00 €
0594294X	Collège public Henri Dunant	MERVILLE	39	3 900,00 €
0590155Y	Collège public Descartes	MONS EN BAROEUL	56	5 600,00 €
0593178J	Collège public François Rabelais	MONS EN BAROEUL	116	11 600,00 €
0594410Y	Collège public Fernig	MORTAGNE DU NORD	21	2 100,00 €
0594527A	Collège public Maxence Van der Meersch	MOUVAUX	33	3 300,00 €
0594537L	Collège public Jules Verne	NEUVILLE EN FERRAIN	24	2 400,00 €
0596988A	Collège public Jeanne de Constantinople	NIEPPE	29	2 900,00 €
0590157A	Collège public Saint Exupéry	ONNAING	64	6 400,00 €
0590159C	Collège public du Pévèle	ORCHIES	29	2 900,00 €
0594290T	Collège public Henri Matisse	OSTRICOURT	41	4 100,00 €
0596529B	Collège public Maurice Schumann	PECQUENCOURT	60	6 000,00 €
0594628K	Collège public Jacques Monod	PERENCHIES	22	2 200,00 €
0590007M	Collège public Pierre-Gilles de Gennes	PETITE FORET	61	6 100,00 €
0594876E	Collège public Montaigne	POIX DU NORD	16	1 600,00 €
0594866U	Collège public Françoise Dolto	PONT A MARCQ	12	1 200,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0595758N	Collège public Etienne Dolet	PROVIN	21	2 100,00 €
0594303G	Collège public Jehan Froissart	QUIEVRECHAIN	75	7 500,00 €
0594408W	Collège public Germinal	RAISMES	102	10 200,00 €
0594865T	Collège public Anatole France	RONCHIN	47	4 700,00 €
0593237Y	Collège public Gernez Rieux	RONCHIN	74	7 400,00 €
0593668S	Collège public Paul Eluard	RONCQ	17	1 700,00 €
0593251N	Collège public Docteur Ernest Schaffner	ROOST WARENDIN	41	4 100,00 €
0594389A	Collège public Anne Frank	ROUBAIX	215	21 500,00 €
0595167W	Collège public Baudelaire	ROUBAIX	122	12 200,00 €
0590190L	Collège public Jean-Baptiste Lebas	ROUBAIX	179	17 900,00 €
0595168X	Collège public Maxence Van der Meersch	ROUBAIX	182	18 200,00 €
0593667R	Collège public Rosa Parks	ROUBAIX	200	20 000,00 €
0590183D	Collège public Sévigné	ROUBAIX	151	15 100,00 €
0594634S	Collège public Théodore Monod	ROUBAIX	123	12 300,00 €
0594538M	Collège public Jean Rostand	SAINS DU NORD	30	3 000,00 €
0594304H	Collège public Marie Curie	SAINT AMAND LES EAUX	74	7 400,00 €
0594411Z	Collège public Moulin Blanc	SAINT AMAND LES EAUX	18	1 800,00 €
0593228N	Collège public Jean Moulin	SAINT ANDRE	30	3 000,00 €
0593663L	Collège public Jean Deconinck	SAINT POL SUR MER	101	10 100,00 €
0590200X	Collège public Robespierre	SAINT POL SUR MER	53	5 300,00 €
0594644C	Collège public Lavoisier	SAINT SAULVE	43	4 300,00 €
0593662K	Collège public Jean Demailly	SECLIN	40	4 000,00 €
0593185S	Collège public Anatole France	SIN LE NOBLE	120	12 000,00 €
0594648G	Collège public Antoine de Saint-Exupéry	SOLESMES	47	4 700,00 €
0590206D	Collège public du Solrézis	SOLRE LE CHÂTEAU	37	3 700,00 €
0590248Z	Collège public Louis Pasteur	SOMAIN	51	5 100,00 €
0594405T	Collège public Victor Hugo	SOMAIN	110	11 000,00 €
0593992U	Collège public Antoine de Saint Exupéry	STEENVOORDE	11	1 100,00 €
0594645D	Collège public Jean Jacques Rousseau	THIANT	29	2 900,00 €
0590211J	Collège public Albert Camus	THUMERIES	16	1 600,00 €
0594293W	Collège public Albert Roussel	TOURCOING	168	16 800,00 €
0596860L	Collège public Lucie Aubrac	TOURCOING	135	13 500,00 €
0594394F	Collège public Marie Curie	TOURCOING	146	14 600,00 €
0592714E	Collège public Mendès France	TOURCOING	112	11 200,00 €
0594308M	Collège public Denis Saurat	TRELON	38	3 800,00 €
0594534H	Collège public Paul Langevin	TRITH SAINT LEGER	20	2 000,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0592715F	Collège public Charles Eisen	VALENCIENNES	64	6 400,00 €
0593680E	Collège public Chasse Royale	VALENCIENNES	84	8 400,00 €
0590224Y	Collège public Jean Baptiste Carpeaux	VALENCIENNES	76	7 600,00 €
0595173C	Collège public Watteau	VALENCIENNES	36	3 600,00 €
0594412A	Collège public Jean Jaurès	VIEUX CONDE	103	10 300,00 €
0593196D	Collège public Arthur Rimbaud	VILLENEUVE D'ASCQ	60	6 000,00 €
0595656C	Collège public Camille Claudel	VILLENEUVE D'ASCQ	35	3 500,00 €
0594525Y	Collège public Le Triolo	VILLENEUVE D'ASCQ	55	5 500,00 €
0594291U	Collège public Molière	VILLENEUVE D'ASCQ	38	3 800,00 €
0595328W	Collège public Simone de Beauvoir	VILLENEUVE D'ASCQ	122	12 200,00 €
0590228C	Collège public François Villon	WALINCOURT SELVIGNY	33	3 300,00 €
0593678C	Collège public Jean Moulin	WALLERS	49	4 900,00 €
0593241C	Collège public Albert Calmette	WASQUEHAL	31	3 100,00 €
0594650J	Collège public Jacques Prévert	WATTEN	30	3 000,00 €
0594524X	Collège public Jean Moulin	WATTIGNIES	51	5 100,00 €
0595597N	Collège public Voltaire	WATTIGNIES	40	4 000,00 €
0595169Y	Collège public Emile Zola	WATTRELOS	48	4 800,00 €
0593242D	Collège public Gustave Nadaud	WATTRELOS	121	12 100,00 €
0594392D	Collège public Pablo Neruda	WATTRELOS	53	5 300,00 €
0593475G	Collège public Léon Blum	WAVRIN	22	2 200,00 €
0590238N	Collège public Romain Rolland	WAZIERS	58	5 800,00 €
0594643B	Collège public du Houtland	WORMHOUT	16	1 600,00 €
TOTAL COLLEGES PUBLICS			202	12 885
				1 288 500,00 €
0592946G	Collège privé Saint Charles	ARMENTIERES	15	1 500,00 €
0595382E	Collège privé Saint Jude	ARMENTIERES	21	2 100,00 €
0595383F	Collège privé Jeanne d'Arc	AULNOYE AYMERIES	7	700,00 €
0595384G	Collège privé Sainte Thérèse	AVESNES SUR HELPE	5	500,00 €
0592930P	Collège privé Immaculée Conception	BAILLEUL	11	1 100,00 €
0592924H	Collège privé Notre Dame de l'Assomption	BAVAY	3	300,00 €
0595360F	Collège privé Sainte Marie	BEAUCAMPS LIGNY	5	500,00 €
0592933T	Collège privé Saint Winoc	BERGUES	2	200,00 €
0595385H	Collège privé La Croix Blanche	BONDUES	8	800,00 €
0592955S	Collège privé Notre Dame	BOURBOURG	8	800,00 €
0593171B	Collège privé Jeanne d'Arc - Saint-Luc	CAMBRAI	20	2 000,00 €
0592959W	Collège privé Saint Joseph	COMINES	14	1 400,00 €
0593120W	Collège privé De La Salle	COUDEKERQUE BRANCHE	15	1 500,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0592960X	Collège privé Notre Dame	CYSOING	1	100,00 €
0592962Z	Collège privé Jean Paul II	DENAIN	34	3 400,00 €
0592941B	Collège privé Institut de la Sainte Union	DOUAI	19	1 900,00 €
0595387K	Collège privé Saint Jean	DOUAI	11	1 100,00 €
0593101A	Collège privé Fénelon	DUNKERQUE	12	1 200,00 €
0595389M	Collège privé Notre Dame des Dunes	DUNKERQUE	27	2 700,00 €
0593103C	Collège privé Sacré Coeur	ESTAIRES	9	900,00 €
0595390N	Collège privé Saint Pierre	FOURMIES	20	2 000,00 €
0596801X	Collège privé Ressources Saint-Jacques	FOURNES EN WEPPEES	8	800,00 €
0595388L	Collège privé Abbé Bonpain	GRANDE SYNTHÉ	52	5 200,00 €
0593123Z	Collège privé Saint Joseph	GRAVELINES	11	1 100,00 €
0593125B	Collège privé Sacré Coeur	HALLUIN	22	2 200,00 €
0593127D	Collège privé La Sagesse	HAUBOURDIN	11	1 100,00 €
0595391P	Collège privé Saint Jacques	HAZEBROUCK	6	600,00 €
0593131H	Collège privé Saint Joseph	HELLEMMES	45	4 500,00 €
0595630Z	Collège privé Saint Paul	HEM	53	5 300,00 €
0593130G	Collège privé Saint Joseph	HONDSCHOOTE	4	400,00 €
0593132J	Collège privé Sainte Bernadette	JEUMONT	30	3 000,00 €
0592950L	Collège privé Notre Dame	LA BASSEE	7	700,00 €
0592896C	Collège privé Saint Jean	LA MADELEINE	13	1 300,00 €
0593134L	Collège privé Dominique Savio	LAMBERSART	9	900,00 €
0595393S	Collège privé Sainte Odile	LAMBERSART	23	2 300,00 €
0592889V	Collège privé Charlemagne	LESQUIN	10	1 000,00 €
0595396V	Collège privé De la Salle	LILLE	42	4 200,00 €
0595394T	Collège privé Notre Dame de la Paix	LILLE	13	1 300,00 €
0592890W	Collège privé Saint Joseph	LILLE	72	7 200,00 €
0595286A	Collège privé Saint Paul	LILLE	14	1 400,00 €
0596177U	Collège privé Sainte Claire	LILLE	39	3 900,00 €
0595397W	Collège privé Sainte Thérèse d'Avila	LILLE	24	2 400,00 €
0592895B	Collège privé Sainte Marie	LINSELLES	9	900,00 €
0595398X	Collège privé Institution Libre de Marcq	MARCQ EN BAROEUL	10	1 000,00 €
0595993U	Collège privé Jeanine Manuel	MARCQ EN BAROEUL	1	100,00 €
0595399Y	Collège privé Notre Dame de Grace	MAUBEUGE	41	4 100,00 €
0592899F	Collège privé Saint Robert	MERVILLE	12	1 200,00 €
0593218C	Collège privé Lacordaire	MONS EN BAROEUL	22	2 200,00 €
0594833H	Collège privé Saint Joseph	NEUVILLE EN FERRAIN	5	500,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0594505B	Collège privé Saint Martin	NIEPPE	2	200,00 €
0592900G	Collège privé Notre Dame de la Providence	ORCHIES	5	500,00 €
0592901H	Collège privé Sainte Marie	PERENCHIES	4	400,00 €
0592917A	Collège privé Jeanne d'Arc	ROUBAIX	6	600,00 €
0592886S	Collège privé Pascal	ROUBAIX	116	11 600,00 €
0595302T	Collège privé Saint Exupéry	ROUBAIX	127	12 700,00 €
0592907P	Collège privé Saint Michel	ROUBAIX	121	12 100,00 €
0592905M	Collège privé Sainte Marie	ROUBAIX	118	11 800,00 €
0595400Z	Collège privé Notre Dame des Anges	SAINT AMAND LES EAUX	11	1 100,00 €
0592911U	Collège privé Saint Joseph	SAINT ANDRE	15	1 500,00 €
0593143W	Collège privé Sacré Coeur	SAINT POL SUR MER	27	2 700,00 €
0595402B	Collège privé Notre Dame	SAINT SAULVE	27	2 700,00 €
0593144X	Collège privé Sainte Anne	SEBOURG	8	800,00 €
0593145Y	Collège privé Immaculée Conception	SECLIN	14	1 400,00 €
0595401A	Collège privé Saint Michel	SOLESMES	6	600,00 €
0597055Y	Collège privé Notre Dame de la Renaissance	SOMAIN	23	2 300,00 €
0593147A	Collège privé Notre Dame de Lourdes	STEENVOORDE	2	200,00 €
0593152F	Collège privé Cardinal Liénart	TOURCOING	44	4 400,00 €
0593149C	Collège privé Charles de Foucauld	TOURCOING	38	3 800,00 €
0593217B	Collège privé Charles Péguy	TOURCOING	107	10 700,00 €
0593140T	Collège privé Notre Dame de l'Immaculée	TOURCOING	70	7 000,00 €
0593150D	Collège privé Saint Gabriel	TOURCOING	77	7 700,00 €
0596846W	Collège privé Saint Thomas	TOURCOING	24	2 400,00 €
0593155J	Collège privé Saint Jean Baptiste de la Salle	VALENCIENNES	34	3 400,00 €
0593154H	Collège privé Sainte Marie	VALENCIENNES	31	3 100,00 €
0593198F	Collège privé Communautaire	VILLENEUVE D'ASCQ	26	2 600,00 €
0595404D	Collège privé Saint Adrien La Salle	VILLENEUVE D'ASCQ	26	2 600,00 €
0593157L	Collège privé Saint Joseph	VILLERS OUTREAU	6	600,00 €
0593159N	Collège privé Sacré Coeur	WATTEN	5	500,00 €
0593160P	Collège privé Saint Joseph	WATTRELOS	79	7 900,00 €
0593163T	Collège privé Notre Dame	WORMHOUT	5	500,00 €
TOTAL COLLEGES PRIVES			80	2 079
				207 900,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0595483P	EREA Nelson Mandela	LILLE	29	2 900,00 €
0594541R	EREA ERDV Ignace Pleyel	LOOS	14	1 400,00 €
0594380R	EREA Colette Magny	LYS LEZ LANNOY	22	2 200,00 €
TOTAL EREA		3	65	6 500,00 €
0592610S	Lycée Professionnel public Pierre-Joseph Laurent	ANICHE	10	1 000,00 €
0590257J	Lycée Professionnel public Ile de Flandre	ARMENTIERES	9	900,00 €
0594532F	Lycée Professionnel public Ambroise Croizat	AUBY	6	600,00 €
0590015W	Lycée Professionnel public Professionnel Pierre et Marie Curie	AULNOYE AYMERIES	8	800,00 €
0592611T	Lycée Professionnel public Louis Blériot	CAMBRAI	12	1 200,00 €
0590044C	Lycée Polyvalent public Jacquard	CAUDRY	8	800,00 €
0596854E	Lycée Professionnel public du Pays de Condé	CONDE SUR ESCAUT	11	1 100,00 €
0590263R	Lycée Professionnel public Fernand Léger	COUDEKERQUE BRANCHE	13	1 300,00 €
0590264S	Lycée Professionnel public Alfred Kastler	DENAIN	10	1 000,00 €
0595894L	Lycée Professionnel public François Rabelais	DOUAI	9	900,00 €
0597005U	Lycée Polyvalent public Val de Lys	ESTAIRE	7	700,00 €
0590083V	Lycée Polyvalent et Technologique public Camille claudel	FOURMIES	13	1 300,00 €
0594652L	Lycée Professionnel public des Plaines du Nord	GRANDE SYNTHÉ	9	900,00 €
0592850C	Lycée Professionnel public St Exupéry	HALLUIN	9	900,00 €
0590098L	Lycée Professionnel public Placide Courtoy	HAUTMONT	5	500,00 €
0590102R	Lycée Professionnel public Monts de Flandre	HAZEBROUCK	7	700,00 €
0592712C	Lycée Professionnel public Louis Armand	JEUMONT	8	800,00 €
0590252D	Lycée Professionnel public Boilly	LA BASSEE	6	600,00 €
0596957S	Lycée Professionnel public Aimé Césaire	LILLE	7	700,00 €
0590266U	Lycée Professionnel public César Baggio	LILLE	10	1 000,00 €
0590111A	Lycée Professionnel public Sonia Delaunay	LOMME	13	1 300,00 €
0590133Z	Lycée Professionnel public Maurice Duhamel	LOOS	12	1 200,00 €
0594302F	Lycée Professionnel public François Mansart	MARLY	8	800,00 €
0590189K	Lycée Professionnel public Lavoisier	ROUBAIX	11	1 100,00 €
0590187H	Lycée Professionnel public Louis Loucheur	ROUBAIX	7	700,00 €
0590192N	Lycée Polyvalent public Ernest Couteaux	SAINT AMAND LES EAUX	9	900,00 €
0592832H	Lycée Professionnel public Vertes Feuilles	SAINT ANDRE	8	800,00 €
0592833J	Lycée Professionnel public les Hauts de Flandre	SECLIN	8	800,00 €
0590217R	Lycée Professionnel public Sévigné	TOURCOING	10	1 000,00 €
0590270Y	Lycée Professionnel public Du Hainaut	VALENCIENNES	10	1 000,00 €
0593495D	Lycée Professionnel public Paul Langevin	WAZIERS	8	800,00 €
0595856V	Lycée Professionnel public De l'Yser	WORMHOUT	6	600,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

TOTAL LYCEES PROFESSIONNELS PUBLICS		32	287	28 700,00 €
0593060F	Institut Nicolas Barré	ARMENTIERES	9	900,00 €
0593063J	Lycée Professionnel privé Sainte Marie	BAILLEUL	3	300,00 €
0593061G	Lycée Professionnel privé Saint Luc	CAMBRAI	9	900,00 €
0593071T	Lycée Professionnel privé Deforest de Lewarde	DOUAI	9	900,00 €
0595918M	Lycée Professionnel privé EPID - Pro Industriel	DUNKERQUE	9	900,00 €
0593058D	Lycée Professionnel privé Vauban	DUNKERQUE	11	1 100,00 €
0593077Z	Lycée Professionnel privé Saint Joseph	HAZEBROUCK	5	500,00 €
0593015G	Lycée Professionnel privé Camille de Lellis	LAMBERSART	7	700,00 €
0593027V	Lycée Professionnel privé Industries Lilloises EPIL	LILLE	7	700,00 €
0593006X	Lycée Professionnel privé Notre Dame d'Annav	LILLE	1	100,00 €
0593030Y	Lycée Professionnel privé Notre Dame du Sacré Coeur	LOOS	4	400,00 €
0593034C	Lycée Technologique privé Théophile Legrand	LOUVROIL	8	800,00 €
0593040J	Lycée Professionnel privé Notre Dame de la Providence	ORCHIES	5	500,00 €
0592964B	Lycée Professionnel privé Léonard de Vinci-Saint Rémi	ROUBAIX	1	100,00 €
0592973L	Lycée Professionnel privé Saint François d'Assise	ROUBAIX	7	700,00 €
0592963A	Lycée Professionnel privé Saint Martin	ROUBAIX	6	600,00 €
0592976P	Lycée Professionnel privé Hélène Boucher	SOMAIN	12	1 200,00 €
0592965C	Lycée Professionnel privé Industriel et Commercial	TOURCOING	18	1 800,00 €
0592966D	Lycée Professionnel privé Jehanne d'Arc	TOURCOING	8	800,00 €
0592980U	Lycée Professionnel privé Marie-Noël	TOURCOING	8	800,00 €
0592969G	Lycée Professionnel privé Dampierre Valarep	VALENCIENNES	10	1 000,00 €
0592967E	Lycée Professionnel privé La Sagesse	VALENCIENNES	4	400,00 €
TOTAL LYCEES PROFESSIONNELS PRIVES		22	161	16 100,00 €
0595771c	Lycée Professionnel Agricole public Horticole	RAISMES	4	400,00 €
TOTAL LYCEES PROFESSIONNELS AGRICOLES PUBLICS		1	4	400,00 €
0594799W	Maison Familiale Rurale "Le Clos Fleuri"	AVESNES SUR HELPE	13	1 300,00 €
0595119U	Lycée Professionnel Agricole privé du Hainaut et de l'Avesnois	BAVAY	12	1 200,00 €
0595121W	Lycée Professionnel Agricole privé Charles Brasseur	BOURBOURG	14	1 400,00 €
0595120V	Lycée Professionnel Agricole privé Sainte Croix	CAMBRAI	25	2 500,00 €
0595122X	Lycée Professionnel Agricole privé Saint Roch	ESTAIRE	12	1 200,00 €
0593257v	Institut Agricole et Horticole	GENECH	18	1 800,00 €

ANNEXE 1
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

0595773e	Maison Familiale Rurale d'Haussey	HAUSSY	9	900,00 €
0595124Z	Institut Agricole d'Hazebrouck	HAZEBROUCK	12	1 200,00 €
TOTAL LYCEES PROFESSIONNELS AGRICOLES PRIVES		8	115	11 500,00 €

Total collèges Publics	202	12 885	1 288 500 €
Total collèges Privés	80	2 079	207 900 €
TOTAL EREA Publics	3	65	6 500 €
Total Lycées Professionnels Publics	32	287	28 700 €
Total Lycées Professionnels Privés	22	161	16 100 €
Total Lycées Professionnels Agricole Publics	1	4	400 €
Total Lycées Professionnels Agricole Privés	8	115	11 500 €
TOTAL	348	15 596	1 559 600 €

Convention Aide à la Demi-Pension
Barème Aide à la demi-pension
Année scolaire 2022/2023

Le Département du Nord reconduit à la rentrée scolaire 2022 son action en faveur des collégiens qui, pour des raisons essentiellement financières, ne seraient pas en mesure d'accéder à la demi-pension de leur établissement.

Cette aide départementale, qui doit permettre à chaque enfant de prendre un repas le midi, dépend des ressources de la famille, en fonction du barème arrêté ci-dessous.

**Vous êtes domicilié dans le département du Nord
 et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée Professionnel en Prépa-Métiers
 (même hors département du Nord).**

**En fonction des ressources indiquées
 sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021,
 vous pouvez prétendre à**

l'aide à la demi-pension
 dont les montants par repas s'élèvent à :

1,87 €

1,44 €

0,89 €

*En cas de diminution avérée des ressources depuis 2022,
 votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.*

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES * POUR UNE AIDE A :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628€	18 003€	21 379€
2	16 312€	20 067€	24 531€
3	17 996€	22 131€	27 683€
4	19 680€	24 195€	30 835€
5	21 364€	26 259€	33 987€
6	23 048€	28 323€	37 139€
7	24 732€	30 387€	40 291€
8	26 416€	32 451€	43 443€
9	28 100€	34 515€	46 595€
10	29 784€	36 579€	49 747€
Par enfant supplémentaire	1 684€	2 064€	3 152€

* revenu fiscal de référence

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

3.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310137-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Répartition des logements de fonction par emploi - mise à jour à Mars 2022

Vu le rapport DE/2022/177

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la nouvelle liste de répartition, par emploi, des logements de fonction concédés pour Nécessité Absolue de Service (NAS) dans les collèges publics, conformément aux propositions des Conseils d'Administration des collèges concernés (annexe 1) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 48.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HOUSSIN.

Madame FAUCHILLE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 50.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	8
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	74
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
ANICHE	Théodore Monod	rue du Bicentenaire de la Révolution	SEGPA (57) M. BISIAUX Michel	1372	5	1	6	58	rue Lemaire	NAS Etat	Principal
								62	rue Lemaire	NAS Etat	Principal adjoint
								60	rue Lemaire	NAS Etat	Gestionnaire
								64	rue Lemaire	NAS Etat	Secrétaire d'Intendance
								66	rue Lemaire	NAS Etat	CPE
								3	rue du Bicentenaire de la Révolution	NAS Département	Agent d'accueil
ANNOEULLIN	Albert Ball	Boulevard Léon Blum	-	1217	3	1	4	4	120 rue Albert Camus	NAS Etat	Principal
								3	120 rue Albert Camus	NAS Etat	Principal adjoint
								1	120 rue Albert Camus	NAS Etat	Gestionnaire
								2	120 rue Albert Camus	NAS Département	Agent d'accueil
ANZIN	Les Rochambelles (ex : Jules Ferry)	247 Avenue Anatole France	-	703	3	1	4	1B	Rue Kleber	NAS Etat	Principal
								1C	Rue Kleber	NAS Etat	Gestionnaire
								1A	Rue Kleber	NAS Département	Agent d'accueil
								1D	Rue Kleber	NAS Etat	Principal adjoint
ARLEUX	Val de la Sensée	459 rue Salvador Allende	SEGPA (38) M. GOLDER Jean-François	1544	5	1	7	9	327 rue Salvador Allende	NAS Etat	Principal
								5	327 rue Salvador Allende	NAS Etat	Directeur SEGPA
								11	327 rue Salvador Allende	NAS Etat	CPE
								3	327 rue Salvador Allende	NAS Etat	Gestionnaire
								13	327 rue Salvador Allende	NAS Etat	Principal adjoint
								7	rue Salvador Allende	NAS Département	Agent d'accueil
ARMENTIERES	Desrousseaux	2 place du 19 mars 1962	SEGPA (51) Mme KOWALCZYK Nadine	1233	4	1	5	10	Rue Jean Zay	NAS Etat	Principal
								6	Rue Jean Zay	NAS Etat	Gestionnaire
								8	Rue Jean Zay	NAS Etat	Principal adjoint
								2	Rue Jean Zay	NAS Etat	Directeur SEGPA
								4	Rue Jean Zay	NAS Département	Agent d'accueil
ARMENTIERES	Jean Rostand	136 rue Faidherbe	-	815	3	1	4	138	Boulevard Faidherbe	NAS Etat	Principal
								142	Boulevard Faidherbe	NAS Etat	Principal adjoint
								140	Boulevard Faidherbe	NAS Etat	Gestionnaire
								144	Boulevard Faidherbe	NAS Département	Agent d'accueil
AUBY	Victor Hugo	Rue Jules Guesdes	SEGPA (37) Mme LACASSAIGNE Sabine	675	3	1	4 (-1)	30	rue Calmette	NAS Etat	Principal
								32	rue Calmette	NAS Etat	Principal adjoint
								38	rue Calmette	NAS Etat	Gestionnaire
								36	rue Calmette	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
AULNOY LEZ VALENCIENNES	Madame d'Epinay	47 rue du Chemin vert	SEGPA (36) Mme DIOSZEGI Christine Mme KHAMNOUTHAY	743	3	1	6	1	47 rue du Chemin vert	NAS Etat	Principal
								3	47 rue du Chemin vert	NAS Etat	Gestionnaire
								2	47 rue du Chemin vert	NAS Etat	Principal adjoint
								4	47 rue du Chemin vert	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
AULNOYE AYMERIES	Félix del Marle	62 rue Henri Barbusse	SEGPA (37) Mme CARON Marianne INTERNAT	1702	5	1	7 (-1)	60F	rue Henri Barbusse	NAS Etat	Principal
								60E	rue Henri Barbusse	NAS Etat	Principal adjoint
								60D	rue Henri Barbusse	NAS Etat	Gestionnaire
								60C	rue Henri Barbusse	NAS Etat	CPE
								60B	rue Henri Barbusse	NAS Etat	Infirmière
								60A	rue Henri Barbusse	NAS Département	Agent de maintenance
AVESNELLES	Renaud-Barrault	55 rue Léo Lagrange	SEGPA (38) M. DE GOUVEIA Laurent	1092	4	1	5	51	rue Léo Lagrange	NAS Etat	Principal
								59	rue Léo Lagrange	NAS Etat	Gestionnaire
								57	rue Léo Lagrange	NAS Etat	Principal adjoint
								53	rue Léo Lagrange	NAS Etat	Directeur SEGPA
								61	rue Léo Lagrange	NAS Département	Agent d'accueil
AVESNES LES AUBERT	Paul Langevin	158 rue H. Barbusse	-	1021	3	1	4	1	158 rue H. Barbusse	NAS Etat	Principal
								2	158 rue H. Barbusse	NAS Etat	Principal adjoint
								3	158 rue H. Barbusse	NAS Etat	Gestionnaire
								4	158 rue H. Barbusse	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
BAILLEUL	Maxime Deyts	16 rue Jean Moulin	SEGPA (48) Mme LECONTE Catherine	1875	4	1	6	0.1	18 rue Jean Moulin	NAS Etat	Directeur SEGPA
								1.6	18 rue Jean Moulin	NAS Etat	Gestionnaire
								0.3	18 rue Jean Moulin	NAS Etat	Principal
								1.5	18 rue Jean Moulin	NAS Etat	Principal adjoint
								0.2	18 rue Jean Moulin	NAS Département	Agent d'accueil
BAVAY	Jean Lemaire de Belges	28 rue du Vieux Chemin	-	1540	4	1	5	5	28 rue du Vieux Chemin	NAS Etat	Principal
								2	28 rue du Vieux Chemin	NAS Etat	Principal adjoint
								1	28 rue du Vieux Chemin	NAS Etat	SAENES d'Intendance
								4	28 rue du Vieux Chemin	NAS Etat	Gestionnaire
								3	28 rue du Vieux Chemin	NAS Département	Agent d'accueil
BERGUES	Wenceslas Cobergher	16 bis rue Maurice Cornette	-	496	2	0	4	1,2	16 bis rue Maurice Cornette	NAS Etat	Principale
								2,4	16 bis rue Maurice Cornette	NAS Etat	Principal adjoint
BERLAIMONT	Gilles de Chin	rue de Klotten	-	531	2	1	4	A	rue de Klotten	NAS Etat	Principal
								C	rue de Klotten	NAS Etat	Gestionnaire
								B	rue de Klotten	NAS Département	Agent d'accueil
BEUVRAGES	Paul Eluard	60 rue Emil Zola	SEGPA (40) M. LAUDE Jean-Pierre	598	2	1	4	C	2 rue des fauvettes	NAS Etat	Principal
								A	2 rue des fauvettes	NAS Etat	Principal adjoint
								B	2 rue des fauvettes	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
BOUCHAIN	de l'Ostrevant	Rue Emmanuel Chabrier	SEGPA (49) M. FASCIAUX Michael	1442	4	0	4	1	Rue Emmanuel Chabrier	NAS Etat	Principal
								11	Rue Emmanuel Chabrier	NAS Etat	Gestionnaire
								12	Rue Emmanuel Chabrier	NAS Etat	Principal adjoint
								2	Rue Emmanuel Chabrier	NAS Etat	Directeur SEGPA
BOURBOURG	Jean Jaurès	Place Jean Jaurès	SEGPA (49) M. MONSIGNY Thierry	680	3	1	5	12	Place Jean Jaurès	NAS Etat	Principal
								1	Place Jean Jaurès	NAS Etat	Principal adjoint
								11	Place Jean Jaurès	NAS Etat	Gestionnaire
								2	Place Jean Jaurès	NAS Département	Chef de cuisine
BRAY DUNES	du Septentrion	rue du Collège	SEGPA (33) Mme MARCHEGUAY Catherine	821	4	0	4	155	155 rue du Collège	NAS Etat	Directeur SEGPA
								0.1	125 rue du Collège	NAS Etat	Principal
								0,2	125 rue du Collège	NAS Etat	Principal adjoint
								1.3	125 rue du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
BRUAY SUR ESCAUT	Jean Macé	157 rue Victor Hugo	SEGPA (54) M. CARRE Bruno	890	3	1	5	1	157 rue Victor Hugo	NAS Etat	Gestionnaire
								3	157 rue Victor Hugo	NAS Etat	Principal
								5	157 rue Victor Hugo	NAS Etat	Principal adjoint
								4	157 rue Victor Hugo	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
CAMBRAI	Fénelon	5 Place Fénelon	-	1000	2	0	2	11	5 Place Fénelon	NAS Etat	Gestionnaire
								12	5 Place Fénelon	NAS Etat	Principal adjoint
CAMBRAI	Jules Ferry	rue Monseigneur Guerry	-	1008	1	1	2	2	rue Monseigneur Guerry	NAS Etat	Principal
								72C	Boulevard de la liberté	NAS Département	Chef de cuisine
CAMBRAI	Lamartine	Rue Gauthier	SEGPA (68) M. MACHEPY Samuel	1068	4	1	5	4	40 rue Léon Blum	NAS Etat	Principal
								2	40 rue Léon Blum	NAS Etat	Principal adjoint
								3	40 rue Léon Blum	NAS Etat	Gestionnaire
								1	40 rue Léon Blum	NAS Etat	Directeur SEGPA
								330 bis	Rue Gauthier	NAS Département	Agent d'accueil
CAMBRAI	Paul Duez	1 boulevard Paul Bezin	-	1304	1	0	2	2,5	25 boulevard Paul Bezin	NAS Etat	Principal adjoint
CAPPELLE EN PEVELE	Simone Veil	8 rue de l'Egalité	-	1362	3	1	4	2	rue du Collège	NAS Etat	Principal
								1	rue du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								3	rue du Collège	NAS Etat	Principal adjoint
								4	rue du Collège	NAS Département	Agent d'accueil
CAPPELLE LA GRANDE	Maxence Van der Meersch	16 avenue du Général de Gaulle	-	620	2	1	4	1.4	16 avenue du Général de Gaulle	NAS Etat	Principal
								0.2	16 avenue du Général de Gaulle	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	16 avenue du Général de Gaulle	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
CASSEL	Robert Le Frison	9 rue de Bergues	-	988	2	1	3	2 bis	rue Alexis Bafcop	NAS Etat	Gestionnaire
								4	rue Alexis Bafcop	NAS Etat	Principal
								11	rue de Bergues	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
CAUDRY	Jacques Prévert	60 rue Stéphenson	SEGPA (98) M. LASSELIN Olivier	1127	4	1	5	1	60 rue Stéphenson	NAS Etat	Gestionnaire
								2	60 rue Stéphenson	NAS Etat	Directeur SEGPA
								4	60 rue Stéphenson	NAS Etat	Principal Adjoint
								5	60 rue Stéphenson	NAS Etat	Principal
								3	60 rue Stéphenson	NAS Département	Agent d'accueil
CAUDRY	Jean Monnet	2 avenue Jean Moulin	-	1203	4	1	5	772	2 avenue Jean Moulin	NAS Etat	CPE
								2	2 avenue Jean Moulin	NAS Etat	Gestionnaire
								3	2 avenue Jean Moulin	NAS Etat	Principal
								4	2 avenue Jean Moulin	NAS Etat	Principal Adjoint
								5	2 avenue Jean Moulin	NAS Département	Agent d'accueil
COMINES	Philippe de Commynes	Rue Saint exupéry	SEGPA (35) Mme FERRI Corinne	772	4	2	6	A	6 allée de la Chapelle	NAS Etat	Principal
								C	6 allée de la Chapelle	NAS Etat	Gestionnaire
								D	6 allée de la Chapelle	NAS Etat	Principal adjoint
								B	6 allée de la Chapelle	NAS Etat	Directeur SEGPA
								5	5 rue Saint exupéry	NAS Département	Agent d'accueil
								E	6 allée de la Chapelle	NAS Département	Agent de maintenance
CONDE SUR ESCAUT	Josquin des Prés	Avenue Louis Franquet	SEGPA (46) Mme CHATILLON Carole INTERNAT	935	5	1	6	4	71 rue de la Chaussiette	NAS Etat	Principal adjoint
								5	71 rue de la Chaussiette	NAS Etat	Gestionnaire
								2	71 rue de la Chaussiette	NAS Etat	Secrétaire de Direction
								3	71 rue de la Chaussiette	NAS Etat	Principal
								1	71 rue de la Chaussiette	NAS Etat	Infirmière
								6	71 rue de la Chaussiette	NAS Département	Agent d'accueil
COUDEKERQUE BRANCHE	Boris Vian	170 rue Victor Hugo	SEGPA (46) M. FLAMANT Pierre	655	3	1	6	6	170 rue Victor Hugo	NAS Etat	Principal
								3	170 rue Victor Hugo	NAS Etat	Principal adjoint
								5	170 rue Victor Hugo	NAS Etat	Gestionnaire
								2	170 rue Victor Hugo	NAS Département	Agent d'accueil
COUDEKERQUE BRANCHE	Du Westhoek	rue du Général Hoche	-	186	2	1	4	4	rue du Général Hoche	NAS Etat	Principal
								2	rue du Général Hoche	NAS Etat	Gestionnaire
								1	rue du Général Hoche	NAS Département	Agent de maintenance
COUDEKERQUE BRANCHE	Jules Ferry	20 Bis rue Gustave Fontaine	-		0	0	0	PAS DE LOGEMENT DE FONCTION			

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
COUSOLRE	Alfred Jennepin	11 rue Blanchard	-	376	1	1	3	0	11 rue Blanchard	NAS Etat	Principal adjoint
								1	11 rue Blanchard	NAS Département	Agent de maintenance
CROCHTE	du Looweg	30 route du collège	SEGPA (53) M. HARS Thierry	624	1	1	4	28	Route du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								26	Route du Collège	NAS Département	Agent de maintenance
CROIX	Boris Vian	2 rue Romain Rolland	-	969	3	1	4	3	2 rue Romain Rolland	NAS Etat	Principal
								2	2 rue Romain Rolland	NAS Etat	Gestionnaire
								1	2 rue Romain Rolland	NAS Etat	Principal adjoint
								4	2 rue Romain Rolland	NAS Département	Agent d'accueil
CYSOING	Paul Eluard	128 impasse du Collège	-	1434	3	1	4	1	128 impasse du Collège	NAS Etat	Principal
								2	128 impasse du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								3	128 impasse du Collège	NAS Etat	Principal adjoint
								4	128 impasse du Collège	NAS Département	Agent d'accueil
DECHY	Paul Langevin	rue Marcel Buns	-	706	3	1	4	1	rue Marcel Buns	NAS Etat	Principal
								3	rue Marcel Buns	NAS Etat	Principal adjoint
								4	rue Marcel Buns	NAS Etat	Gestionnaire
								2	rue Marcel Buns	NAS Département	Agent de maintenance

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
DENAIN	Bayard	rue du stade Bayard	SEGPA (42) M. THEBAERT Thierry	608	4	1	5	2,2	rue du stade Bayard	NAS Etat	Directeur de SEGPA
								1.1	rue du stade Bayard	NAS Etat	Principal adjoint
								2,1	rue du stade Bayard	NAS Etat	Gestionnaire
								2,4	rue du stade Bayard	NAS Etat	Principal
								1,2	rue du stade Bayard	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
DENAIN	Turgot	1 rue Scheuer Kestner	_	502	0	0	0	PAS DE LOGEMENT DE FONCTION			
DENAIN	Villars	57 rue Emile Zola	SEGPA (42) M. DOMBRET Patrick	756	3	1	5	5	57 rue Emile Zola	NAS Etat	Principal
								4	57 rue Emile Zola	NAS Etat	Gestionnaire
								3	57 rue Emile Zola	NAS Etat	Principal Adjoint
								1	57 rue Emile Zola	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
DOUAI	Albert Châtelet	357 rue Marceline	_	1339	1	1	2	2	12 Wallerand Hangouaert	NAS Etat	Principal adjoint
								1	12 Wallerand Hangouaert	NAS Département	Agent d'accueil
DOUAI	André Canivez	417 rue Berthe Garnier	SEGPA (49) M. BARCA Bruno INTERNAT	1275	7	2	10	590	Avenue de Strasbourg	NAS Etat	Principal
								606	Avenue de Strasbourg	NAS Etat	Principal adjoint
								598	Avenue de Strasbourg	NAS Etat	Gestionnaire
								602	Avenue de Strasbourg	NAS Etat	CPE
								594	Avenue de Strasbourg	NAS Etat	CPE
								706	Avenue de Strasbourg	NAS Etat	Infirmière
								708	Avenue de Strasbourg	NAS Etat	Infirmière
								702	Avenue de Strasbourg	NAS Département	Agent de maintenance
700	Avenue de Strasbourg	NAS Département	Agent d'accueil								
DOUAI	André Streinger	Avenue du 4 Septembre	SEGPA (45) Mme DEVOS Sylvie	818	4	1	5	200	avenue Paul Henin	NAS Etat	Principal
								210	avenue Paul Henin	NAS Etat	Gestionnaire
								220	avenue Paul Henin	NAS Etat	Principal adjoint
								240	avenue Paul Henin	NAS Etat	Directeur SEGPA
								230	avenue Paul Henin	NAS Département	Agent d'accueil
DOUAI	Gayant	255 rue Marguerite de Flandre	SEGPA (28) Mme LFEVBRE Laurence	447	3	1	6 (-1)	2	311 rue Marguerite de Flandre	NAS Etat	Principal
								4	311 rue Marguerite de Flandre	NAS Etat	Gestionnaire
								3	311 rue Marguerite de Flandre	NAS Etat	Principal adjoint
								1	311 rue Marguerite de Flandre	NAS Département	Agent d'accueil
DOUAI	Jules Ferry	745 rue du Faubourg de Béthune	_	1059	3	1	4	1	745 rue du Faubourg de Béthune	NAS Etat	Principal
								2	745 rue du Faubourg de Béthune	NAS Etat	Principal adjoint
								3	745 rue du Faubourg de Béthune	NAS Etat	Gestionnaire
								27	rue Edouard Flament	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
DOUCHY LES MINES	Emile Littré	Avenue Anatole France	SEGPA (40) M. SNOECK Bertrand	1172	3	1	4	4	31 b avenue Anatole France	NAS Etat	Principal
								3	31 b avenue Anatole France	NAS Etat	Principal adjoint
								2	31 b avenue Anatole France	NAS Etat	Gestionnaire
								1	31 b avenue Anatole France	NAS Département	Agent d'accueil
DUNKERQUE	Arthur Van Hecke	2 rue Boileau	-	650	3	1	4	2.3	2 Rue Bergson	NAS Etat	Principal
								1.2	2 Rue Bergson	NAS Etat	Principal adjoint
								2	2 rue Venelle Roger Nys	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	2 Rue Bergson	NAS Département	Agent de maintenance
DUNKERQUE	Gaspard Malo	1290 bld de l'Europe	SEGPA (53) M.e. PROST Dominique	998	4	1	7	1.4	1290 bld de l'Europe	NAS Etat	Directeur SEGPA
								1.2	1290 bld de l'Europe	NAS Etat	Principal
								2.8	1290 bld de l'Europe	NAS Etat	Gestionnaire
								1.3	1290 bld de l'Europe	NAS Etat	Principal adjoint
								2.7	1290 bld de l'Europe	NAS Département	Agent d'accueil
DUNKERQUE	Guilleminot	48 rue des Arbres	-	803	4	1	7	15A	Rue Burbod	NAS Etat	Principal adjoint
								15C	Rue Burbod	NAS Etat	Gestionnaire
								15B	Rue Burbod	NAS Etat	Principal
								15E	Rue Burbod	NAS Etat	CPE
								15 D	Rue Burbod	NAS Département	Agent d'accueil
DUNKERQUE	Jean Zay	50 Rue Jean Zay	SEGPA (0)	469	3	1	6	2.3	Rue Jean Zay	NAS Etat	Gestionnaire
								3.6	Rue Jean Zay	NAS Etat	Principal
								1.2	Rue Jean Zay	NAS Etat	CPE
								0.1	Rue Jean Zay	NAS Département	Agent d'accueil
DUNKERQUE	Lucie Aubrac	17 rue de Cahors	-	1025	3	1	4	606	Rue du Banc Vert	NAS Etat	Principal
								596	Rue du Banc Vert	NAS Etat	Principal adjoint
								584	Rue du Banc Vert	NAS Etat	Gestionnaire
								574	Rue du Banc Vert	NAS Département	Agent d'accueil
DUNKERQUE	Paul Machy	Rue Jules Guesde	-	835	4	1	7	1.1	70 bis rue Pierre de Coubertin	NAS Etat	Principal
								3,1	70 bis rue Pierre de Coubertin	NAS Etat	Principal adjoint
								2,1	70 bis rue Pierre de Coubertin	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	70 bis rue Pierre de Coubertin	NAS ETAT	Secrétaire d'Intendance
								243	Rue Jules Guesde	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
ESCAUDAIN	Félicien Joly	Rue Camille Desmoulins	-	972	4	0	4	103	rue Camille Desmoulins	NAS Etat	Principal
								105	rue Camille Desmoulins	NAS Etat	Principal adjoint
								107	rue Camille Desmoulins	NAS Etat	CPE
								109	rue Camille Desmoulins	NAS Etat	Gestionnaire
ESCAUTPONT	Jean Zay	Trieu Saint Jean	-	603	3	1	3	1	place du Collège	NAS Etat	Principal
								3	place du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								2	rue des Aulnes	NAS Département	Agent de maintenance
ESTAIRE	Henri Durez	Rue de Merville	-	803	2	1	3	64	rue Jacqueminemars	NAS Etat	Principal
								62	rue Jacqueminemars	NAS Etat	Gestionnaire
								228	rue de Merville	NAS Département	Agent d'accueil
FACHES THUMESNIL	Jean Mermoz	123 avenue de Paris	-	692	3	1	5	2G	123 avenue de Paris	NAS Etat	Principal
								1G	123 avenue de Paris	NAS Etat	Gestionnaire
								1D	123 avenue de Paris	NAS Etat	Principal adjoint
								0G	123 avenue de Paris	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
FACHES THUMESNIL	Jean Zay	22 rue Jean-Baptiste Clément	-	477	2	1	6	3G	22 rue Jean-Baptiste Clément	NAS Etat	Principal
								1G	22 rue Jean-Baptiste Clément	NAS Etat	Gestionnaire
								2G	22 rue Jean-Baptiste Clément	NAS Département	Agent de maintenance
FEIGNIES	Jean Zay	Rue de la Chaussée	-	503	3	0	4	1	rue du Pont de Pierre	NAS Etat	Principal
								3	rue du Pont de Pierre	NAS Etat	Principal adjoint
								5	rue du Pont de Pierre	NAS Etat	Gestionnaire
FERRIERE LA GRANDE	Lavoisier	37 rue Sadi Carnot	SEGPA (35) Mme VILCOT Mélanie	812	3	2	5	43	rue Sadi Carnot	NAS Etat	Gestionnaire
								45	rue Sadi Carnot	NAS Etat	Principal
								41	rue Sadi Carnot	NAS Etat	Principal adjoint
								37	rue Sadi Carnot	NAS Département	Agent d'accueil
								39	rue Sadi Carnot	NAS Département	Agent de maintenance
FLINES LEZ RACHES	Jean Moulin	10 avenue Léo Lagrange	-	576	2	0	2	12	Avenue Léo Lagrange	NAS Etat	Gestionnaire
								14	Avenue Léo Lagrange	NAS Etat	Principal
FOURMIES	Camille Claudel	1 rue Paul Lafarge	-	361	2	1	2	1 K	8 avenue Kennedy	NAS Etat	Principal adjoint
								21B	8 avenue Kennedy		Chef de cuisine
FOURMIES	Joliot Curie		-	56	2	0	4 (-2)	1b	avenue Joliot Curie	NAS Etat	CPE
								2a	avenue Joliot Curie	NAS Etat	Secrétaire d'Intendance

Annexe 1

Commune	Nom collègue	Adresse du collègue	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
FOURMIES	Léo Lagrange	Rue du Gymnase	SEGPA (49) M. MOUGEL Anthony	682	3	1	6	2.4	11 rue Saint Pierre Prolongée	NAS Etat	Principal
								3.6	11 rue Saint Pierre Prolongée	NAS Etat	Principal adjoint
								1.2	11 rue Saint Pierre Prolongée	NAS Etat	Directeur SEGPA
								0.1	11 rue Saint Pierre Prolongée	NAS Département	Agent d'accueil

217/311

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
FRESNES SUR ESCAUT	Félicien Joly	683 rue Edgard Loubry	-	543	3	1	4	1.2	683 rue Edgard Loubry	NAS Etat	Principal
								1.3	683 rue Edgard Loubry	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	683 rue Edgard Loubry	NAS Etat	Principal adjoint
								1.4	683 rue Edgard Loubry	NAS Département	Chef de cuisine
GONDECOURT	Georges Rémi Hergé	191 rue Nationale	-	1053	3	1	4	189	rue Nationale	NAS Etat	Principal
								187	rue Nationale	NAS Etat	Principal adjoint
								185	rue Nationale	NAS Etat	Gestionnaire
								191	rue Nationale	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
GOUZEAUCOURT	Pharamond Savary	345 rue du Stade Fernand Tillieux	-	510	1	1	3	1.2	345 rue du Stade	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	345 rue du Stade	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
GRAND FORT PHILIPPE	Jean Monnet	Boulevard Robert Pruvot	-	209	2	1	2	4	Allée de Pétunias	NAS Etat	Gestionnaire
								2	Allée de Pétunias	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
GRANDE SYNTHÉ	Anne Frank	21 rue Cortot	SEGPA (54) Mme DENYS Caroline	581	3	1	6	1.3	21 rue Cortot	NAS Etat	Principal
								1.4	21 rue Cortot	NAS Etat	Principal adjoint
								2.5	21 rue Cortot	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	21 rue Cortot	NAS Département	Agent d'accueil
GRANDE SYNTHÉ	du Moulin	21 rue du Comté de Flandres	-	356	3	0	3	27	rue du Comté de Flandres	NAS Etat	Principal
								23	rue du Comté de Flandres	NAS Etat	Principal adjoint
								25	rue du Comté de Flandres	NAS Etat	Gestionnaire
GRANDE SYNTHÉ	Jules Verne	Rue Salvador Allende	-	668	3	0	4	4	55 rue Salvador Allende	NAS Etat	Principal
								3	55 rue Salvador Allende	NAS Etat	Principal adjoint
								1	55 rue Salvador Allende	NAS Etat	Gestionnaire
GRAVELINES	Pierre et Marie Curie	37 route de Bourbourg	SEGPA (0)	983	3	1	9	11	37 route de Bourbourg	NAS Etat	Principal
								12	37 route de Bourbourg	NAS Etat	Principal adjoint
								13	37 route de Bourbourg	NAS Etat	Gestionnaire
								14	37 route de Bourbourg	NAS Département	Agent d'accueil
HALLUIN	Lili Keller Rosenberg	Avenue du Stade	SEGPA (35) Mme PRZYBYLSKI Céline	911	4	1	5	90	avenue du Stade	NAS Département	Agent d'accueil
								38	rue Jacques Wagnon	NAS Etat	Directeur SEGPA
								40	rue Jacques Wagnon	NAS Etat	Principal adjoint
								42	rue Jacques Wagnon	NAS Etat	Gestionnaire
								44	rue Jacques Wagnon	NAS Etat	Principal

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
HAUBOURDIN	Jules Ferry	2 rue du Capitaine Haezebrouck	SEGPA (57) Mme CRUMEYROLLE Magali	1394	4	1	5	8	rue du Bocquiau	NAS Etat	Principal
								10	rue du Bocquiau	NAS Etat	Principal adjoint
								12	rue du Bocquiau	NAS Etat	Gestionnaire
								14	rue du Bocquiau	NAS Etat	Directeur SEGPA
								5	rue Artstid Brian	NAS Département	Agent d'accueil
HAUBOURDIN	Le Parc	Avenue de l'Europe	-	690	3	1	4	2	avenue de l'Europe	NAS Etat	Principal adjoint
								3	avenue de l'Europe	NAS Etat	Gestionnaire
								4	avenue de l'Europe	NAS Etat	Principal
								1	avenue de l'Europe	NAS Département	Agent d'accueil
HAUTMONT	Pierre de Ronsard	17 rue du Vélodrome	SEGPA (38) M. MULIER Arnaud	710	3	2	5	25	rue du Vélodrome	NAS Etat	Principal
								21	rue du Vélodrome	NAS Etat	Principal adjoint
								23	rue du Vélodrome	NAS Etat	Gestionnaire
								27	rue du Vélodrome	NAS Département	Agent de maintenance
								29	rue du Vélodrome	NAS Département	Agent d'accueil
HAUTMONT	Saint Exupéry	140 avenue Hebburn	-	827	3	1	4	2,4	140 avenue Hebburn	NAS Etat	Principal
								2,3	140 avenue Hebburn	NAS Etat	Gestionnaire
								1,1	140 avenue Hebburn	NAS Etat	Principal adjoint
								2,2	140 avenue Hebburn	NAS Département	Agent d'accueil
HAZEBROUCK	des Flandres	2 avenue des Flandres	-	1187	5	0	2	1	2 avenue des Flandres	NAS Etat	Principal adjoint
HAZEBROUCK	Fernande Benoist	Rue de Théroouane	SEGPA (44) Mme LACZNY Martine	1123	4	1	6	1	104 b rue de Théroouane	NAS Etat	Principal
								6	104 b rue de Théroouane	NAS Etat	Principal adjoint
								4	104 b rue de Théroouane	NAS Etat	Gestionnaire
								3	104 b rue de Théroouane	NAS Etat	Directeur SEGPA
								5	104 b rue de Théroouane	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
HELLEMMES	Saint Exupéry	23 rue du Progrès	SEGPA (40) Mme CORTEQUISSE Hélène	1747	5	1	6	21A	rue du Progrès	NAS Etat	Principal
								21B	rue du Progrès	NAS Etat	Gestionnaire
								21C	rue du Progrès	NAS Etat	Principal adjoint
								21D	rue du Progrès	NAS Etat	CPE
								21E	rue du Progrès	NAS Etat	Infirmière
								51	rue Ferdinand Buisson	NAS Département	Agent de maintenance

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
HEM	Raymond Devos	40 rue Jean Jaurès	SEGPA (43) Mme BON Frédérique	929	4	1	5	52B	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Principal
								52A	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Gestionnaire
								52C	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Principal adjoint
								52D	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Directeur SEGPA
								40	rue Jean Jaurès	NAS Département	Agent d'accueil
HONDSCHOOTE	Lamartine	56 rue lamartine	-	831	5	1	6	1.1	56 rue lamartine	NAS Etat	Principal
								1.4	54 rue lamartine	NAS Etat	Principal adjoint
								1.3	54 rue lamartine	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	54 rue lamartine	NAS Etat	CPE
								1.2	56 rue lamartine	NAS Etat	Infirmière
								0.2	56 rue lamartine	NAS Département	Agent de maintenance
HOULINES	Roger Salengro	140 rue Roger Salengro	SEGPA (49) Mme POUILLY Christelle	1082	3	1	6	3	140 rue Roger Salengro	NAS Etat	Principal
								5	140 rue Roger Salengro	NAS Etat	Principal adjoint
								4	140 rue Roger Salengro	NAS Etat	Gestionnaire
								1	140 rue Roger Salengro	NAS Département	Agent d'accueil
IWUY	Jean Moulin	Rue du 4 Septembre	-	543	3	0	3	1	23 rue du 4 Septembre	NAS Etat	Principal
								3	23 rue du 4 Septembre	NAS Etat	Principal adjoint
								2	23 rue du 4 Septembre	NAS Etat	Gestionnaire
JEUMONT	Charles de Gaulle	873 rue Marx Dormoy	SEGPA (0)	641	3	1	7 (-2)	0.2	873 rue Marx Dormoy	NAS Etat	Principal
								1.6	873 rue Marx Dormoy	NAS Etat	Gestionnaire
								1.4	873 rue Marx Dormoy	NAS Etat	Principal adjoint
								0.3	873 rue Marx Dormoy	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
JEUMONT	Eugène Thomas	212 rue de la Tour	-	442	2	1	4	0.3	212 rue de la Tour	NAS Etat	Principal
								0.2	212 rue de la Tour	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	212 rue de la Tour	NAS Département	Agent d'accueil
LA BASSEE	Albert Schweitzer	A5 rue du Collège	SEGPA (54) M. CORDIER Laurent	1539	3	2	5	A4	rue du Collège	NAS Etat	Principal
								A3	rue du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								A1	rue du Collège	NAS Etat	Principal adjoint
								A6	rue du Collège	NAS Département	Agent d'accueil
								A2	rue du Collège	NAS Département	Chef de cuisine

Annexe 1

Commune	Nom collègue	Adresse du collègue	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
LA MADELEINE	Yvonne ABBAS	64 bis rue des Gantois	SEGPA (57) Mme TILMANT Véronique	789	3	2	8	2.6	64 bis rue des Gantois	NAS Etat	Principal
								2,8	64 bis rue des Gantois	NAS Etat	Principal adjoint
								1,3	64 bis rue des Gantois	NAS Etat	Gestionnaire
								1,4	64 bis rue des Gantois	NAS Département	Agent de maintenance
								0.2	64 bis rue des Gantois	NAS Département	Agent d'accueil
LALLAING	Frédéric Joliot Curie	Rue de Montigny	SEGPA (52) M. NIVARD Ludovic	715	3	1	5	1	rue de Montigny	NAS Etat	Principal
								2	rue de Montigny	NAS Etat	Gestionnaire
								5	rue de Montigny	NAS Etat	Principal adjoint
								4	rue de Montigny	NAS Département	Chef de cuisine

22/3/11

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
LAMBERSART	Anne Frank	23 avenue Maréchal Foch	-	904	3	1	4	340	avenue de l'Hippodrome	NAS Etat	Principal
								346	avenue de l'Hippodrome	NAS Etat	Principal adjoint
								344	avenue de l'Hippodrome	NAS Etat	Gestionnaire
								342	avenue de l'Hippodrome	NAS Département	Agent de maintenance
LAMBERSART	Lavoisier	Rue Edouard Vaillant	SEGPA (56) M. PROUTEAU Didier	700	3	1	5 (-1)	0.2	Rue Vaillant	NAS Etat	Principal adjoint
								1.4	Rue Vaillant	NAS Etat	Principal
								1.3	Rue Vaillant	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	Rue Vaillant	NAS Département	Agent d'accueil
LAMBRES LEZ DOUAI	André Malraux	400 rue Maréchal Leclerc	SEGPA (0)	831	3	0	5	2	400 rue Maréchal Leclerc	NAS Etat	Principal
								3	400 rue Maréchal Leclerc	NAS Etat	Principal adjoint
								5	400 rue Maréchal Leclerc	NAS Etat	Gestionnaire
LANDRECIES	Dupleix	10 Boulevard des Résistants	SEGPA (37) Mme HAVARD Christelle	1091	2	0	3	3	10 Boulevard des Résistants	NAS Etat	Principal adjoint
								7	10 Boulevard des Résistants	NAS Etat	Directeur SEGPA
LE CATEAU CAMBRESIS	Jean Rostand	1 allée aux Lièvres	SEGPA (45) Mme KULIPCZUK Catherine	1724	5	1	6	3	Allée aux Lièvres	NAS Etat	CPE
								4	Allée aux Lièvres	NAS Etat	Principal
								5	Allée aux Lièvres	NAS Etat	Directeur SEGPA
								6	Allée aux Lièvres	NAS Etat	Principal adjoint
								2	Allée aux Lièvres	NAS Etat	Gestionnaire
								1bis	Allée aux Lièvres	NAS Département	Agent d'accueil
LEERS	Alphonse Daudet	96 rue Roger Salengro	-	862	2	1	3	96B	rue Roger Salengro	NAS Etat	Principal
								96A	rue Roger Salengro	NAS Etat	Gestionnaire
								96C	rue Roger Salengro	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
LE QUESNOY	Eugène Thomas	Avenue Léo Lagrange	SEGPA (32) Mme BISIAUX Anne	1900	1	1	3	11	100 avenue Léo Lagrange	NAS Etat	Principal adjoint
									Rue de l'Etang du Mayeur	NAS Région	Agent de maintenance
LESQUIN	Théodore Monod	37 bis rue Sadie Carnot	SEGPA (0)	982	4	1	5	1.2	1 rue Pierre Curie	NAS Etat	Principal
								1.3	1 rue Pierre Curie	NAS Etat	Principal adjoint
								0.4	1 rue Pierre Curie	NAS Etat	CPE
								0.1	1 rue Pierre Curie	NAS Etat	Gestionnaire
								37	rue Sadie Carnot	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
LILLE	Boris Vian	260 bis rue Pierre Legrand	SEGPA (56) M. THYS Vincent	804	4	1	5	1	rue Vaucanson	NAS Etat	Principal
								120	rue F. Ferrer	NAS Etat	Principal adjoint
								122	rue F. Ferrer	NAS Etat	Directeur SEGPA
								124	rue F. Ferrer	NAS Etat	Gestionnaire
								260 ter	rue P. Legrand	NAS Département	Agent d'accueil
LILLE	Carnot	43 boulevard Carnot	-	1350	3	0	4 (-1)	3	43 Blvd Carnot	NAS Etat	Principal
								2	43 Blvd Carnot	NAS Etat	Principal adjoint
								1	43 Blvd Carnot	NAS Etat	Gestionnaire
LILLE	Claude Levi-Strauss	1 place Leroux	-	857	3	1	4	80	rue Roland	NAS Etat	Principal
								78	rue Roland	NAS Etat	Principal adjoint
								76	rue Roland	NAS Etat	Gestionnaire
								96	rue Lestiboudois	NAS Département	Agent d'accueil
LILLE	Franklin	5 bis boulevard Louis XIV	-	864	3	1	4	0.1	5 boulevard Louis XIV	NAS Etat	Principal
								3.2	5 bis boulevard Louis XIV	NAS Etat	Principal adjoint
								3.3	5 bis boulevard Louis XIV	NAS Etat	Gestionnaire
								1 Bis	Rue Molière	NAS Département	Agent d'accueil
LILLE	Louise Michel	14 rue de Cannes	-	614	3	1	4	16	rue de Cannes	NAS Etat	Principal
								641	rue André Gide	NAS Etat	Principal adjoint
								633	rue André Gide	NAS Etat	Gestionnaire
								623	rue André Gide	NAS Département	Agent d'accueil
LILLE	Martha Desrumaux	16 rue Vantroyen	-	592	2	0	4	2G	rue Vantroyen	NAS Etat	Principal
								1G	rue Vantroyen	NAS Etat	Gestionnaire
LILLE	Miriam Makeba	239 rue d'Arrras	-	926	4	1	6	3A	237 rue d'Arrras	NAS Etat	Principal
								1A	237 rue d'Arrras	NAS Etat	Principal adjoint
								2B	237 rue d'Arrras	NAS Etat	Gestionnaire
								2A	237 rue d'Arrras	NAS Etat	Infirmière
								1B	237 rue d'Arrras	NAS Département	Agent d'accueil
LILLE	Nina Simone	53 boulevard Montebello	-	794	3	1	4	2bis	rue d'Haubourdin	NAS Etat	Principal
								2	rue d'Haubourdin	NAS Etat	Principal adjoint
								4	rue d'Haubourdin	NAS Etat	Gestionnaire
								6	rue d'Haubourdin	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
LILLE	Verlaine	1 rue Berthelot	SEGPA (54) Mme PETIT Marie Bénédicte	629	3	2	5	1	1 rue Berthelot Pavillon	NAS Etat	Principal
								2	1 rue Berthelot Pavillon	NAS Etat	Principal adjoint
								3	1 rue Berthelot Pavillon	NAS Etat	Gestionnaire
								4	1 rue Berthelot Pavillon	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
								5	1 rue Berthelot Pavillon	NAS Département	Agent de maintenance
LINSELLES	Henri-Matisse	18 route de Hautevalle	-	724	3	1	4	16	Route de Hautevalle	NAS Etat	Principal
								16bis	Route de Hautevalle	NAS Etat	Gestionnaire
								14	Route de Hautevalle	NAS Etat	Principal adjoint
								20	Route de Hautevalle	NAS Département	Agent d'accueil
LOMME	Guy Mollet	58 ter avenue Roger Salengro	SEGPA (0)	636	3	1	6	0.1	58 ter avenue Roger Salengro	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
								1.2	58 ter avenue Roger Salengro	NAS Etat	Principal
								2.6	58 ter avenue Roger Salengro	NAS Etat	Principal adjoint
								2.5	58 ter avenue Roger Salengro	NAS Etat	Gestionnaire
LOMME	Jean Jaurès	1 rue de la Paix du 8 mai 1945	-	756	3	1	4	78	avenue de Mont à Camp	NAS Etat	Principal
								76	avenue de Mont à Camp	NAS Etat	Gestionnaire
								82	avenue de Mont à Camp	NAS Etat	Principal adjoint
								80	avenue de Mont à Camp	NAS Département	Agent d'accueil
LOMME	Jean Zay	Rue Adolphe Defrenne	SEGPA (42) M. DELPOUVE Stéphane	434	2	1	5	23	rue Adolphe Defrenne	NAS Etat	Principal
								25	rue Adolphe Defrenne	NAS Etat	Gestionnaire
								33	rue Adolphe Defrenne	NAS Département	Agent d'accueil
LOON PLAGÉ	Jean Rostand	509 rue Paul Matrenghen	-	523	2	1	3	2	509 rue Paul Matrenghen	NAS Etat	Gestionnaire
								1	509 rue Paul Matrenghen	NAS Etat	Principal
								0	509 rue Paul Matrenghen	NAS Département	Chef de cuisine
LOOS	Professeur Albert Debeyre	1 rue Robert Schuman	-	550	3	2	5	5	1 rue Robert Schuman	NAS Etat	Principal
								3	1 rue Robert Schuman	NAS Etat	Principal adjoint
								2	1 rue Robert Schuman	NAS Etat	Gestionnaire
								1	1 rue Robert Schuman	NAS Département	Agent d'accueil
								4	1 rue Robert Schuman	NAS Département	Chef de cuisine
LOOS	René Descartes	Rue Edouard Herriot	SEGPA (0)	373	2	1	6 (-2)	3.5	rue Herriot	NAS Etat	Principal
								2.3	rue Herriot	NAS Etat	Gestionnaire
								1.1	rue Herriot	NAS Département	Agent d'accueil
LOURCHES	Voltaire	700 rue Jean Jaurès	-	973	3	0	4	798	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Principal
								800	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Gestionnaire
								119	rue Emile Zola	NAS Etat	Principal adjoint

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
LOUVROIL	Jacques Brel	Place Léon Blum	-	527	3	1	4	0.1	Place Léon Blum	NAS Etat	Principal
								1.4	Place Léon Blum	NAS Etat	Principal adjoint
								1.3	Place Léon Blum	NAS Etat	Gestionnaire
								0.2	Place Léon Blum	NAS Département	Aide de Cuisine
LYS LEZ LANNOY	Gambetta	Rue Gambetta	SEGPA (52) Mme MERCHI MESTROT Malika	1284	4	1	5	32	Rue Gambetta	NAS Etat	Principal
								36	Rue Gambetta	NAS Etat	Principal adjoint
								30	Rue Gambetta	NAS Etat	Directeur SEGPA
								34	Rue Gambetta	NAS Etat	Gestionnaire
								28	Rue Gambetta	NAS Département	Agent d'accueil
MARCHIENNES	Marguerite Yourcenar	56 rue d'Angleterre	-	587	2	1	3	54 bis	Rue d'Angleterre	NAS Etat	Principal
								54 ter	Rue d'Angleterre	NAS Etat	Gestionnaire
								54	Rue d'Angleterre	NAS Département	Agent d'accueil

225/311

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
MARCQ EN BAROEUL	du Lazaro	56 rue du Lazaro	-	1230	3	1	4	35 bis	rue du Lazaro	NAS Etat	Principal
								35	rue du Lazaro	NAS Etat	Gestionnaire
								35 ter	rue du Lazaro	NAS Etat	Principal adjoint
								54	rue du Lazaro	NAS Département	Agent d'accueil
MARCQ EN BAROEUL	Rouges Barres	95 allée Gabriel	SEGPA (52) Mme CHARLOT Véronique	747	4	1	6	2	95 allée Gabriel	NAS Etat	Principal
								1	95 allée Gabriel	NAS Etat	Directeur SEGPA
								3	95 allée Gabriel	NAS Etat	Principal adjoint
								4	95 allée Gabriel	NAS Etat	Gestionnaire
								5	95 allée Gabriel	NAS Département	Agent d'accueil
MARLY	Alphonse Terroir	131 avenue Albert Schweitzer	SEGPA (45) Mme LEROY Marion	1157	4	1	5	A	270 avenue Henri Barbusse	NAS Etat	Principal
								B	270 avenue Henri Barbusse	NAS Etat	Gestionnaire
								C	270 avenue Henri Barbusse	NAS Etat	Principal adjoint
								D	270 avenue Henri Barbusse	NAS Etat	Directeur SEGPA
								133	133 avenue Albert Schweitzer	NAS Département	Agent d'accueil
MARQUETTE LEZ LILLE	Professeur Albert Debeyre	Rue du touquet	-	1063	3	1	4	1.3	600 rue du touquet	NAS Etat	Principal
								1.2	600 rue du touquet	NAS Etat	Principal adjoint
								1.4	600 rue du touquet	NAS Etat	Gestionnaire
								1.1	600 rue du touquet	NAS Département	Agent de maintenance
MASNIERES	Jacques Prévert	43 rue du Crèvecoeur	-	792	3	0	6	2.3	43 rue du Crèvecoeur	NAS Etat	Principal
								1.1	43 rue du Crèvecoeur	NAS Etat	Gestionnaire
								1.2	43 rue du Crèvecoeur	NAS Etat	Principal adjoint
MASNY	Robert Desnos	47 rue de la Fabrique	-	773	3	1	4	39	rue de la Fabrique	NAS Etat	Principal
								41	rue de la Fabrique	NAS Etat	Principal adjoint
								43	rue de la Fabrique	NAS Etat	Gestionnaire
								45	rue de la Fabrique	NAS Département	Agent d'accueil
MAUBEUGE	Ernest Coutelle	20 rue de Coutelle	-	552	3	0	3	22	rue de Coutelle	NAS Etat	Principal
								24	rue de Coutelle	NAS Etat	Principal adjoint
								1	rue Georges Paillot	NAS Etat	Gestionnaire
MAUBEUGE	Guillaume Budé	1 allée Guillaume Budé	-	925	2	1	3	3	Allée Guillaume Budé	NAS Etat	Principal
								5	Allée Guillaume Budé	NAS Etat	Gestionnaire
								7	Allée Guillaume Budé	NAS Département	Agent de maintenance

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
MAUBEUGE	Jules Verne	Boulevard Pierre Corneille	SEGPA (26) Mme STAMPER Valérie	426	3	1	4	0.1	Boulevard Pierre Corneille	NAS Etat	Principal
								0.2	Boulevard Pierre Corneille	NAS Etat	Principal Adjoint
								0.3	Boulevard Pierre Corneille	NAS Etat	Gestionnaire
								1.4	Boulevard Pierre Corneille	NAS Département	Agent d'accueil
MAUBEUGE	Vauban	115 rue de Douzies	SEGPA (29) Mme LEGRAND Sabrina	846	4	1	5	92	rue de Sous le Bois	NAS Etat	Principal
								94	rue de Sous le Bois	NAS Etat	Principal adjoint
								98	rue de Sous le Bois	NAS Etat	Gestionnaire
								96	rue de Sous le Bois	NAS Etat	Directeur SEGPA
								113	rue de Douzies	NAS Département	Agent de maintenance
MERVILLE	Henri Dunant	43 rue Victorine Deroide	SEGPA (30) Mme DESSAINT Martine	662	4	1	5	1	rue de la Blanchisserie	NAS Etat	Principal
								5	rue de la Blanchisserie	NAS Etat	Principal adjoint
								7	rue de la Blanchisserie	NAS Etat	Gestionnaire
								3	rue de la Blanchisserie	NAS Etat	Directeur SEGPA
								43	rue Victorine Deroide	NAS Département	Agent d'accueil
MONS EN BAROEUL	Descartes	Rue Lavoisier	-	641	3	0	4	8	rue de l'An Quarante	NAS Etat	Principal
								4	rue de l'An Quarante	NAS Etat	Gestionnaire
								2	rue de l'An Quarante	NAS Etat	Principal adjoint
MONS EN BAROEUL	François rabelais	Avenue du Chancelier Adenauer	SEGPA (47) M. GANO Jean-Marc	660	3	1	5	3	Avenue Adenauer	NAS Etat	Principal
								5	Avenue Adenauer	NAS Etat	Gestionnaire
								4	Avenue Adenauer	NAS Etat	Principal adjoint
								2	Avenue Adenauer	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
MORTAGNE DU NORD	Fernig	50 rue Fernig	-	606	2	1	4	56	rue Fernig	NAS Etat	Principal
								58	rue Fernig	NAS Etat	Gestionnaire
								52	rue Fernig	NAS Département	Agent d'accueil
MOUVAUX	Maxence Van der Meersch	Rue Mirabeau	SEGPA (51) M. VERKINDERE Thierry	724	4	0	7 (-1)	1.5	Rue Mirabeau	NAS Etat	Principal
								0.2	Rue Mirabeau	NAS Etat	Principal adjoint
								1.6	Rue Mirabeau	NAS Etat	Gestionnaire
								0.1	Rue Mirabeau	NAS Etat	Directeur SEGPA
NEUVILLE EN FERRAIN	Jules Verne	107 rue du Christ	-	596	2	0	2	A	107 rue du Christ	NAS Etat	Principal
								B	107 rue du Christ	NAS Etat	Gestionnaire
NIEPPE	Jeanne de Constantinople	196 avenue Pierre Mauroy	-	881	3	1	4	125	avenue Pierre Mauroy	NAS Etat	Principal
								133	avenue Pierre Mauroy	NAS Etat	Principal adjoint
								127	avenue Pierre Mauroy	NAS Etat	Gestionnaire
								223	avenue Pierre Mauroy	NAS Département	Agent d'accueil
ONNAING	Saint Exupéry	1 rue Saint Exupéry	-	808	3	1	4	3	rue Saint Exupéry	NAS Etat	Principal
								5	rue Saint Exupéry	NAS Etat	Principal adjoint
								7	rue Saint Exupéry	NAS Etat	Gestionnaire
								1	rue Saint Exupéry	NAS Département	Agent d'accueil
ORCHIES	du Pévèle	Rue du Collège	SEGPA (53) M. BOUREL Sébastien	1769	4	1	5	10	rue du Collège	NAS Etat	Principal
								10bis	rue du Collège	NAS Etat	Principal adjoint
								12	rue du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								12bis	rue du Collège	NAS Etat	Directeur SEGPA
								34	rue du Collège	NAS Département	Agent d'accueil
OSTRICOURT	Henri Matisse	Avenue du Maréchal Leclerc	SEGPA (34) Mme THERY Nicole	482	3	1	4	1	Avenue du Maréchal Leclerc	NAS Etat	Principal
								3	Avenue du Maréchal Leclerc	NAS Etat	Principal adjoint
								2	Avenue du Maréchal Leclerc	NAS Etat	Gestionnaire
								4	Avenue du Maréchal Leclerc	NAS Département	Agent d'accueil
PECQUENCOURT	Maurice Schumann	Rue Gustave Collez	-	947	4	1	5	454	rue Du Bois de la Chaussée	NAS Etat	Principal
								430	rue Du Bois de la Chaussée	NAS Etat	Principal adjoint
								442	rue Du Bois de la Chaussée	NAS Etat	Gestionnaire
								418	rue Du Bois de la Chaussée	NAS Etat	CPE
								3	rue maurice Schuman	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collègue	Adresse du collègue	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
PERENCHIES	Jacques Monod	1rue de la Paix	SEGPA (0)	813	3	1	5	1.5	1rue de la Paix	NAS Etat	Principal
								1.3	1rue de la Paix	NAS Etat	Principal adjoint
								0.1	1rue de la Paix	NAS Etat	Gestionnaire
								1.4	1rue de la Paix	NAS Département	Agent de maintenance
PETITE FORET	Pierre-Gilles de Gennes	282 avenue des Sports	-	946	3	1	4	14	rue Louise Michel	NAS Etat	Gestionnaire
								18	rue Louise Michel	NAS Etat	Principal adjoint
								16	rue Louise Michel	NAS Etat	CPE
								356	avenue des Sports	NAS Département	Agent d'accueil
POIX DU NORD	Montaigne	Rue Henri Roland	-	484	1	1	2	1.2	Rue Henri Roland	NAS Etat	Principal
								1.1	Rue Henri Roland	NAS Département	Agent d'accueil
PONT A MARCQ	Françoise Dolto	27 rue Germain Delhaye	-	1031	2	0	2	1-2 Bat B	27 rue Germain Delhaye	NAS Etat	Principal
								0 Bat A	27 rue Germain Delhaye	NAS Etat	Gestionnaire
PROVIN	Etienne Dolet	82 Rue Etienne Dollet	-	765	2	1	3	77	Rue Etienne Dollet	NAS Etat	Principal
								81	Rue Etienne Dollet	NAS Etat	Gestionnaire
								79	Rue Etienne Dollet	NAS Département	Agent d'accueil
QUIEVRECHAIN	Jehan Froissart	1 rue des Hauts Bois	-	655	3	1	4	318	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Principal
								314	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Principal adjoint
								316	rue Jean Jaurès	NAS Etat	Gestionnaire
								312	rue Jean Jaurès	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
RAISMES	Germinal	Avenue du Château	SEGPA (43) Mme MARCHAND Véronique	999	4	1	5	5	avenue du Château	NAS Etat	Principal
								2	avenue du Château	NAS Etat	Directeur SEGPA
								3	avenue du Château	NAS Etat	Principal adjoint
								4	avenue du Château	NAS Etat	Gestionnaire
								1	avenue du Château	NAS Département	Agent d'accueil
RONCHIN	Anatole France	126 rue Anatole France	SEGPA (0)	529	3	1	6	1,7	rue de l'Université	NAS Etat	Principal
								1,5	rue de l'Université	NAS Etat	Principal adjoint
								1,3	rue de l'Université	NAS Etat	Gestionnaire
								126	rue Anatole France	NAS Département	Agent d'accueil
RONCHIN	Gernez Rieux	Rue charles Saint-Venant	SEGPA (48) M. BEAUFORT Romain	790	4	1	5	1	55 rue charles Saint-Venant	NAS Etat	Principal
								3	55 rue charles Saint-Venant	NAS Etat	Gestionnaire
								4	55 rue charles Saint-Venant	NAS Etat	Principal adjoint
								5	55 rue charles Saint-Venant	NAS Etat	Directeur SEGPA
								2	55 rue charles Saint-Venant	NAS Département	Agent d'accueil
RONCQ	Paul Eluard	rue Maurice Thorez	-	476	3	1	5 (-1)	2D	rue Maurice Thorez	NAS Etat	Principal
								2G	rue Maurice Thorez	NAS Etat	CPE
								1D	rue Maurice Thorez	NAS Etat	Gestionnaire
								1G	rue Maurice Thorez	NAS Département	Agent de maintenance
ROOST WARENDIN	Docteur Ernest Schaffner	Avenue des Martyrs de la Résistance	SEGPA (35) M. CALOIN Christian	1141	5	1	6	264	rue JB Lebas	NAS Etat	Principal
								258	rue JB Lebas	NAS Etat	Principal adjoint
								250	rue JB Lebas	NAS Etat	Gestionnaire
								240	rue JB Lebas	NAS Etat	CPE
								228	rue JB Lebas	NAS Etat	Directeur SEGPA
								1	Av des Martyrs de la Résistance	NAS Département	Agent d'accueil
ROUBAIX	Anne Frank	314 avenue des Nations Unies	SEGPA (60) Mme VERCAEMST Isabelle	718	4	2	5	5	314 avenue des Nations Unies	NAS Etat	Principal
								4	314 avenue des Nations Unies	NAS Etat	Principal adjoint
								3	314 avenue des Nations Unies	NAS Etat	Gestionnaire
								2	314 avenue des Nations Unies	NAS Département	Agent d'accueil
								1	314 avenue des Nations Unies	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
Roubaix	Baudelaire			643	1	0	2	23A	Avenue le Notre	Nas Etat	Principal Adjoint
ROUBAIX	Jean-Baptiste Lebas	82 rue Dupuy de Lôme	-	803	3	1	4	B	82 rue Dupuy de Lôme	NAS Etat	Principal
								C	82 rue Dupuy de Lôme	NAS Etat	Principal adjoint
								D	82 rue Dupuy de Lôme	NAS Etat	Gestionnaire
								A	82 rue Dupuy de Lôme	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
ROUBAIX	Maxence Van der Meersch			681	1	0	1	bât L	R de C-aile gauche porte 1	NAS Etat	Pincipal Adjoint
ROUBAIX	Rosa Parks	1 rue d'Oran	SEGPA (58) M. CREMERY Jean Philippe	859	4	1	5	42	rue Philippeville	NAS Etat	Principal
								38	rue Philippeville	NAS Etat	Principal adjoint
								36	rue Philippeville	NAS Etat	Gestionnaire
								40	rue Philippeville	NAS Etat	CPE
								1 bis	rue d'Oran	NAS Département	Agent d'accueil
ROUBAIX	Sévigné	20 rue Jules Deregnaucourt	-	434	3	1	4	21	rue Jules Deregnaucourt	NAS Etat	Principal
								25	rue Jules Deregnaucourt	NAS Etat	Principal adjoint
								23	rue Jules Deregnaucourt	NAS Etat	Gestionnaire
								20	rue Jules Deregnaucourt	NAS Département	Agent d'accueil
ROUBAIX	Théodore Monod	205 rue Henri Regnault	SEGPA (59) M. BOUKHRISS Mohamed	680	3	1	5	163	rue Henri Regnault	NAS Etat	Principal
								169	rue Henri Regnault	NAS Etat	Principal adjoint
								165	rue Henri Regnault	NAS Etat	Gestionnaire
								201	rue Henri Regnault	NAS Département	Agent d'accueil
SAINS DU NORD	Jean Rostand	3 Rue du Moulin à Vent	-	378	1	1	4	1.1	Rue du Moulin à Vent	NAS Etat	Principal
								2.2	Rue du Moulin à Vent	NAS Département	Agent de maintenance
SAINT AMAND LES EAUX	Marie Curie	51 rue des Viviers du Clos	-	910	2	1	4	53A	rue des Viviers du Clos	NAS Etat	Principal
								53B	rue des Viviers du Clos	NAS Etat	Gestionnaire
								51A	rue des Viviers du Clos	NAS Département	Agent d'accueil
SAINT AMAND LES EAUX	Moulin Blanc	551 rue du Caillou Becau	SEGPA (40) Mme VALATX Emilie	1410	5	1	7	1G	551 rue du Caillou Becau	NAS Etat	Principal
								2G	551 rue du Caillou Becau	NAS Etat	Principal adjoint
								2D	551 rue du Caillou Becau	NAS Etat	Gestionnaire
								1D	551 rue du Caillou Becau	NAS Etat	Directeur SEGPA
								RDC	551 rue du Caillou Becau	NAS Etat	CPE
								RDC BAT 2	551 rue du Caillou Becau	NAS Département	Agent d'accueil
SAINT ANDRE	Jean Moulin	71 rue Vauban	-	763	2	1	4	45	avenue des Lilas	NAS Etat	Principal
								43	avenue des Lilas	NAS Etat	Gestionnaire
								39	avenue des Lilas	NAS Département	Agent de maintenance
SAINT POL SUR MER	Jean Deconinck	5 rue Gabriel	SEGPA (52) M. DELOBEL Alain	915	4	1	6	6	rue Gabriel	NAS Etat	Principal
								4	rue Gabriel	NAS Etat	Gestionnaire
								2	rue Gabriel	NAS Etat	Principal adjoint
								3	rue Gabriel	NAS Etat	Directeur SEGPA
								5	rue Gabriel	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
SAINT POL SUR MER	Robespierre	Rue Maurice Thorez	-	491	3	1	6	3.4	9 rue Maurice Thorez	NAS Etat	Principal
								3.3	9 rue Maurice Thorez	NAS Etat	Principal adjoint
								2.1	9 rue Maurice Thorez	NAS Etat	Gestionnaire
								2.2	9 rue Maurice Thorez	NAS Département	Agent d'accueil
SAINT SAULVE	Lavoisier	Rue Antoine Laurent Lavoisier	-	607	2	1	4	1	rue Antoine Lavoisier	NAS Etat	Principal
								4	rue Antoine Lavoisier	NAS Etat	Gestionnaire
								38/40	Rue Jules Mousseron	NAS Département	Agent d'accueil
SECLIN	Jean Demailly	Rue du Collège	SEGPA (49) M. BOCQUET Christophe	926	4	1	5	1	rue du Collège	NAS Etat	Principal
								2	rue du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								4	rue du Collège	NAS Etat	Principal adjoint
								5	rue du Collège	NAS Etat	Directeur SEGPA
								3	rue du Collège	NAS Département	Agent d'accueil
SIN LE NOBLE	Anatole France	242 rue Gambetta	SEGPA (56) Mme CEZARD Nathalie	1051	4	1	6	207 C	rue Edouard Vaillant	NAS Etat	Principal
								207D	rue Edouard Vaillant	NAS Etat	Principal adjoint
								207A	rue Edouard Vaillant	NAS Etat	Gestionnaire
								207 B	rue Edouard Vaillant	NAS Etat	Directeur SEGPA
								242	rue Gambetta	NAS Département	Agent d'accueil
SOLESMES	Antoine de Saint-Exupéry	1 rue Jean Stablinski	SEGPA (48) M. BIZEUL Charlie	1320	4	1	5	11	Chemin des Uhlans	NAS Etat	Principal
								9	Chemin des Uhlans	NAS Etat	Gestionnaire
								7	Chemin des Uhlans	NAS Etat	Principal adjoint
								5	Chemin des Uhlans	NAS Etat	Directeur SEGPA
								1	Chemin des Uhlans	NAS Département	Agent d'accueil
SOLRE LE CHÂTEAU	Du Solrézis	27 rue de Clairfayts	-	756	2	0	2	29	rue de Clairfayts	NAS Etat	Principal
								25b	rue de Clairfayts	NAS Etat	Gestionnaire
SOMAIN	Louis Pasteur	151 Boulevard Louise Michel	-	1224	2	0	2	8	151 Boulevard Louise Michel	NAS Etat	Principal adjoint
								7	151 Boulevard Louise Michel		Agent de maintenance
SOMAIN	Victor Hugo	20 rue de Luchon	SEGPA (85) Mme DEWEZ Nathalie	1269	3	1	4	18	rue du Maréchal Delattre de Tassigny	NAS Etat	Gestionnaire
								1.3	20 rue de Luchon	NAS Etat	Principal
								1.2	20 rue de Luchon	NAS Etat	Principal adjoint
								0.1	20 rue de Luchon	NAS Département	Agent de maintenance
STEENVOORDE	Antoine de Saint Exupéry	Rue de Godewaersvelde	-	1017	3	1	4	35	rue de la Libération	NAS Etat	Principal
								31	rue de la Libération	NAS Etat	Gestionnaire
								33	rue de la Libération	NAS Etat	Principal adjoint
								29	rue de la Libération	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
THIANT	Jean Jacques Rousseau	33 rue Roger Salengro	SEGPA (42) Mme DIOSZEGI Christine	1205	4	1	5	25	rue Roger Salengro	NAS Etat	Principal
								29	rue Roger Salengro	NAS Etat	Principal adjoint
								31	rue Roger Salengro	NAS Etat	Gestionnaire
								27	rue Roger Salengro	NAS Etat	Directeur SEGPA
								35	rue Roger Salengro	NAS Département	Agent de maintenance
THUMERIES	Albert Camus	1 bis rue Pierre Viénot	-	1156	4	2	7	6	résidence Albert Camus	NAS Etat	Principal
								5	résidence Albert Camus	NAS Etat	Principal adjoint
								3	résidence Albert Camus	NAS Etat	Gestionnaire
								1	résidence Albert Camus	NAS Etat	CPE
								1 bis	1 bis rue Pierre Viénot	NAS Département	Agent d'accueil
								4	résidence Albert Camus	NAS Département	Agent de maintenance
TOURCOING	Albert Roussel	87 rue de Guisnes	-	860	2	1	3	3	4 promenade de Bougainville	NAS Etat	Principal
								2	4 promenade de Bougainville	NAS Etat	Gestionnaire
								1	4 promenade de Bougainville	NAS Département	Agent de maintenance
TOURCOING	Lucie Aubrac	184 rue de la Fin de la Guerre	SEGPA (52) Mme HEDOIRE Emilie	1098	4	0	5	6	Rue Jean Baptiste Corot	NAS Etat	Principal
								2	Rue Jean Baptiste Corot	NAS Etat	Principal Adjoint
								4	Rue Jean Baptiste Corot	NAS Etat	Gestionnaire
								10	Rue Jean Baptiste Corot	NAS Etat	Secrétaire d'intendance
TOURCOING	Marie Curie	70 rue des Ursulines	SEGPA (52) M. CAPELAIN Bruno	944	4	1	5	1	5 rue Philippe Girard	NAS Etat	Principal
								2	5 rue Philippe Girard	NAS Etat	Principal adjoint
								3	5 rue Philippe Girard	NAS Etat	Gestionnaire
								4	5 rue Philippe Girard	NAS Etat	Secrétaire d'Intendance
								66	rue des Ursulines	NAS Département	Agent d'accueil
TOURCOING	Mendès France	19 rue de Soissons	SEGPA (46) M.e. FRANCOIS Dominique	559	3	1	5	C	46 rue du Hainaut	NAS Etat	Directeur SEGPA
								A	46 rue du Hainaut	NAS Etat	Principal adjoint
								B	46 rue du Hainaut	NAS Etat	Gestionnaire
								19	rue de Soissons	NAS Département	Agent d'accueil
TRELON	Denis Saurat	20 rue Robert Fontesse	-	470	2	1	2	1.2	20 rue Robert Fontesse	NAS Etat	Principal
								1.1	20 rue Robert Fontesse	NAS Département	Agent de maintenance
TRITH SAINT LEGER	Paul Langevin	Rue de l'Egalité	-	407	2	1	4	159	rue de l'Egalité	NAS Etat	Principal
								157	rue de l'Egalité	NAS Etat	Gestionnaire
								161	rue de l'Egalité	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
VALENCIENNES	Charles Eisen	22 rue du Collège	SEGPA (0)	940	4	1	5	4	22 rue du Collège	NAS Etat	Principal
								3	22 rue du Collège	NAS Etat	Principal adjoint
								2	22 rue du Collège	NAS Etat	Gestionnaire
								1	22 rue du Collège	NAS Etat	CPE
								5	22 rue du Collège	NAS Département	Agent d'accueil
VALENCIENNES	Chasse Royale	Rue de Lomprez	SEGPA (40) Mme CAVRIL Sonia	827	4	1	5	0.1	rue de Lomprez	NAS Etat	Principal
								0.2	rue de Lomprez	NAS Etat	Principal adjoint
								0.3	rue de Lomprez	NAS Etat	Gestionnaire
								1.4	rue de Lomprez	NAS Etat	Directeur SEGPA
								1.5	rue de Lomprez	NAS Département	Agent d'accueil
VALENCIENNES	Jean Baptiste Carpeaux	Rue Edmond Membreé	-					PAS DE LOGEMENT DE FONCTION			
VALENCIENNES	Watteau	20 bis boulevard Pater	-	648	1	0	1	1	22 boulevard Pater	NAS Etat	Principal adjoint
VIEUX CONDE	Jean Jaurès	Rue du 8 mai 1945	SEGPA (31) M. BLONDEAU Philippe	996	4	1	5	4	Rue du 8 mai 1945	NAS Etat	Principal
								1	Rue du 8 mai 1945	NAS Etat	Gestionnaire
								2	Rue du 8 mai 1945	NAS Etat	Principal adjoint
								3	Rue du 8 mai 1945	NAS Etat	Directeur SEGPA
								5	Rue du 8 mai 1945	NAS Département	Agent d'accueil

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
VILLENEUVE D'ASCQ	Arthur Rimbaud	1 rue du Chemin vert	SEGPA (39) Mme VAN HOECKE Sylvie	1330	4	1	5	4	3 rue du Chemin vert	NAS Etat	Principal
								2	3 rue du Chemin vert	NAS Etat	Principal adjoint
								5	3 rue du Chemin vert	NAS Etat	Gestionnaire
								3	3 rue du Chemin vert	NAS Etat	Directeur SEGPA
								1	3 rue du Chemin vert	NAS Département	Agent d'accueil
VILLENEUVE D'ASCQ	Camille Claudel	90 rue Jean-Baptiste Carpeaux	-	616	2	0	2	1	60 avenue de Courtrai	NAS Etat	Gestionnaire
								2	60 avenue de Courtrai	NAS Etat	Principal
VILLENEUVE D'ASCQ	Le Triolo	11 rue de Trudaine	-	648	3	1	4	1	11 rue de Trudaine	NAS Etat	Principal
								2	11 rue de Trudaine	NAS Etat	Principal adjoint
								3	11 rue de Trudaine	NAS Etat	Gestionnaire
								4	11 rue de Trudaine	NAS Département	Chef de cuisine
VILLENEUVE D'ASCQ	Molière	1 avenue de Paris	-	928	3	1	4	2.2	1 avenue de Paris	NAS Etat	Principal
								2,1	1 avenue de Paris	NAS Etat	Principal adjoint
								1,1	1 avenue de Paris	NAS Etat	Gestionnaire
								1,2	1 avenue de Paris	NAS Département	Agent de maintenance
VILLENEUVE D'ASCQ	Simone de Beauvoir	3 rue de Fives	SEGPA (53) M. LEMAHIEU Jean-Marc	877	4	1	5	1	21 bis rue de Five	NAS Etat	Principal
								2	21 bis rue de Five	NAS Etat	Gestionnaire
								3	21 bis rue de Five	NAS Etat	Principal adjoint
								4	21 bis rue de Five	NAS Etat	CPE
								5	21 bis rue de Five 3ème étage	NAS Département	Agent de maintenance
WALINCOURT SELVIGNY	François Villon	Rue Martin Luther King	-	866	2	0	2	40 bis	rue Martin Luther King	NAS Etat	Principal
								40 ters	rue Martin Luther King	NAS Etat	Principal adjoint
WALLERS	Jean Moulin	41 rue Henri Durre	-	786	3	1	4	0.1	41 rue Henri Durre	NAS Etat	Principal
								1.4	41 rue Henri Durre	NAS Etat	Gestionnaire
								1.3	41 rue Henri Durre	NAS Etat	Principal adjoint
								,	41 rue Henri Durre	NAS Département	Agent de maintenance
WASQUEHAL	Albert Calmette	30 rue Heurtematte	-	727	3	2	5	1.6	rue Gaston Heurtematte	NAS Etat	Principal
								1.5	rue Gaston Heurtematte	NAS Etat	Principal adjoint
								0,1	rue Gaston Heurtematte	NAS Etat	Gestionnaire
								1,4	rue Gaston Heurtematte	NAS Département	Agent d'accueil
								0.3	rue Gaston Heurtematte	NAS Département	Agent de maintenance

Annexe 1

Commune	Nom collège	Adresse du collège	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
WATTEN	Jacques Prévert	80 route de Millam	-	1061	3	1	4	0.1	82 route de Millam	NAS Etat	Principal
								1.4	82 route de Millam	NAS Etat	Principal adjoint
								1.3	82 route de Millam	NAS Etat	Gestionnaire
								0.2	82 route de Millam	NAS Département	Agent de maintenance
WATTIGNIES	Jean Moulin	6 rue R. Garros	SEGPA (59) M. AIT GHERBI Arezki	455	3	2	6	3	6 rue R. Garros	NAS Etat	Principal
								2	6 rue R. Garros	NAS Etat	Principal adjoint
								5	6 rue R. Garros	NAS Etat	Gestionnaire
								6	6 rue R. Garros	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
								4	6 rue R. Garros	NAS Département	Agent d'accueil
WATTIGNIES	Voltaire	135 rue Voltaire	-	807	3	1	4		135 rue Voltaire	NAS Etat	Principal
								3	135 rue Voltaire	NAS Etat	Principal adjoint
								2	135 rue Voltaire	NAS Etat	Gestionnaire
								1	135 rue Voltaire	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
Wattrelos	Emile Zola			347	1	0	1	110	Rue de la Baillerie	NAS Etat	Principal Adjoint
WATTRELOS	Gustave Nadaud	1 rue du Syndicat	SEGPA (42) Mme FAUQUET GAUTIER Nathalie	964	4	1	5	91	rue de Toul	NAS Etat	Principal
								87	rue de Toul	NAS Etat	Principal adjoint
								85	rue de Toul	NAS Etat	Gestionnaire
								89	rue de Toul	NAS Etat	CPE
								93	rue de Toul	NAS Département	Agent d'accueil
WATTRELOS	Pablo Neruda	99 rue de le Boutillerie	SEGPA (0)	432	2	2	6 (-1)	1.3	99 rue de le Boutillerie	NAS Etat	Principal
								2.5	99 rue de le Boutillerie	NAS Etat	Principal adjoint
								2.6	99 rue de le Boutillerie	NAS Département	Agent d'accueil
								1.4	99 rue de le Boutillerie	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent
WAVRIN	Léon Blum	2 Rue roger Salengro	-	972	3	1	4	11	Rue roger Salengro	NAS Etat	Gestionnaire
								2C	Rue roger Salengro	NAS Etat	Principal adjoint
								2A	Rue roger Salengro	NAS Etat	Principal
								2B	Rue roger Salengro	NAS Département	Agent de maintenance

Annexe 1

Commune	Nom collègue	Adresse du collègue	SEGPA	Effectif pondéré	Nombre de NAS Educ Nat.	Nombre de NAS Dép.	Nombre de logements existants	n° logement	Adresse	Personnel concerné	Emploi
WAZIERS	Romain Rolland	Allée Georges Larue	-	504	3	0	3	35 ter	rue des Frères Martel	NAS Etat	Principal
								35Q	rue des Frères Martel	NAS Etat	Gestionnaire
								35 bis	rue des Frères Martel	NAS Etat	Principal adjoint
WORMHOUT	du Houtland	12 rue d'Esquelbecq	-	927	3	1	4	16	Rue d'Esquelbecq	NAS Etat	Principal
								181	Rue de la Gare	NAS Etat	Gestionnaire
								14	Rue d'Esquelbecq	NAS Etat	Principal adjoint
								18	Rue d'Esquelbecq	NAS Département	Agent d'entretien polyvalent

237/311

3.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310141-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Signature de deux conventions entre la Ville de Lille, le Département et le collège Miriam Makeba pour l'utilisation de la salle de sport Ostermeyer par le collège et la mise à disposition de places de parking au profit de la Ville

Vu le rapport DE/2022/178

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le projet de convention à passer, pour une durée de trente (30) ans renouvelable, entre le Département du Nord, le collège MAKEBA à Lille et la Ville de Lille, pour la mise à disposition de dix (10) places de stationnement PMR situées dans le sous-sol de l'enceinte du collège Miriam MAKEBA, au profit de la Ville de Lille et pour garantir la priorité d'utilisation et de passage des collégiens par la salle de sport municipale adjacente au collège durant les périodes scolaires, dans les conditions définies dans le document, joint en annexe 1 ;
- d'approuver le projet de convention à passer, pour une durée de douze (12) ans renouvelable, entre le Département du Nord, le collège MAKEBA à Lille et la Ville de Lille, pour la mise à disposition au profit du Département de locaux de la salle de sport à l'usage exclusif ou partagé du collège, dans les conditions définies dans le document, joint en annexe 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions, dans les termes des projets joints au rapport en annexe 1 et 2, et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 48.

Madame BOCQUET est Conseillère municipale de Lille et membre du Conseil d'administration du collège Miriam Makeba de Lille.

Monsieur GUIZIOU est Conseiller municipal de Lille.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame SCAVENNEC avait donné pouvoir à Madame BOCQUET. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HOUSSIN.

Madame FAUCHILLE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 50.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 20

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310138-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Renouvellement du marché Environnement Numérique de Travail (ENT) 2023 - convention de groupement de commandes

Vu le rapport DE/2022/173

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative
Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance
sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes pour la « mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts-de-France », dans les termes du projet joint au rapport, et tous documents permettant sa mise en œuvre.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 48.

Madame BOISSEAUX est Conseillère régionale. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HOUSSIN.

Madame FAUCHILLE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 50.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 8

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	73
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	73 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310140-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juin 2022

Affiché le 10 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

Vu le rapport DSC/2022/199

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives les subventions détaillées dans l'annexe 2 ci-annexée, pour un montant global de 269 200 € dont :
 - une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) pour l'organisation du Congrès annuel à Marcq-en-Baroeul ;
 - des subventions à la ville de Dunkerque, à la Métropole Européenne de Lille (MEL) et à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) pour l'accueil du Tour du France 2022, pour un montant global de 60 000 € ;
 - une subvention de 6 000 € au Stab Vélodrome couvert Jean Stablinski pour l'organisation de la soirée des légendes ;
 - d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs, comme indiqué dans l'annexe n° 4 ci-annexée, pour un montant total de 8 700 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat, entre le Département du Nord et les organisateurs d'épreuves sportives, dans les termes des projets joints au rapport en annexe 5, 6 et 7 ;
 - d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022. Opérations : 23009OP005 et 29009OP004.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 50.

Mesdames ARLABOSSE et DECODTS sont Adjointes au Maire de Dunkerque.

Monsieur BARTHOLOMEUS est Conseiller municipal de Dunkerque.

Madame ZAWIEJA-DENIZON est Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Monsieur LEPRETRE est Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille.

Mesdames BECUE, COEVOET, MASSE et TONNERRE-DESMET, ainsi que Messieurs CATHELAIN, MANIER et PLOUY sont Conseillers métropolitains de la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur CAUCHE est Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille et membre de l'Assemblée générale de la Société Publique Locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix.

Madame ZOUGGAGH et Monsieur CADART sont Conseillers métropolitains de la Métropole Européenne de Lille et membres du Conseil d'administration de la Société Publique Locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames GREAUME, SEELS et VAN CAUWENBERGE avaient donné pouvoir respectivement à Madame ZAWIEJA-DENIZON, Monsieur CADART et Madame TONNERRE-DESMET. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VICOT (Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille) avait donné pouvoir à Madame CONSEIL. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur PICK (Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille) avait donné pouvoir à Madame ZOUGGAGH (Conseillère métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille et membre du Conseil d'administration de la Société Publique Locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix). Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DARMANIN (Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille) avait donné pouvoir à Madame BECUE (elle-même Conseillère métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

38 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

FEDERATION	N°TIERS Gd ANGLE	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond ^f	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date & Lieu de la manifestation	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
FEDERATIONS OLYMPIQUES										
Athlétisme	624426	Jogging et Athlétisme Fretin Les Foulées Fretinoises	Lille	Monsieur Pierre DAUCHY 72 Rue de la Contrescarpe 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	le 14 Juillet 2022 à Fretin	National	2 000 €	25 500 €	2 500 €	2 000 €
Athlétisme	142 014	Gravelines Athlétisme Olympic Meeting Grand Littoral	Dunkerque	Monsieur Christian SCHALKENS 254 Rue de l'Espérance 62730 LES ATTAQUES	le 14 mai 2022 à Gravelines	National	2 500 €	21 300 €	3 500 €	2 500 €
Athlétisme	604 645	Ligue des Hauts de France d'Athlétisme La Route du Louvre	Lille	Monsieur Philippe LAMBLIN Stadium Lille Métropole BP 30304 59666 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex	les 14 et 15 mai 2022	Epreuve de masse interrégionale	7 000 €	640 000 €	10 000 €	5 000 €
Athlétisme	465 459	Jogging des Fraises Verlinghem Le Jogging des Fraises	Lille	Monsieur Thierry GUILLOT SALOMON 14 Avenue des Templiers 59840 LOMPRET	le 6 juin 2022 à Verlinghem	National	2 400 €	39 890 €	2 400 €	2 400 €
Athlétisme	660 947	Run'In Morbecque Morbecque Trail des 3 Bois	Dunkerque	Monsieur Alain VANNEUFVILLE 26 Allée des Pépinières 59190 MORBECQUE	le 11 juin 2022 à Morbecque	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	44 600 €	3 000 €	1 500 €
Athlétisme	602 570	Athlétisme Halluin Val de Lys Meeting International d'Halluin	Lille	Monsieur Jean-Georges STOCK 69 Rue du Bailly 59960 HALLUIN	le 29 juin 2022 à Halluin	National	1 000 €	14 200 €	2 000 €	1 000 €
Athlétisme	164 830	Entre Ciel et Vert Semi Marathon de Phalempin Semi Marathon de Phalempin	Lille	Monsieur Nicolas NORET 18 rue de Carembault 59133 PHALEMPIN	le 3 juillet 2022 à Phalempin	National	7 200 €	127 800 €	7 200 €	7 200 €
Athlétisme	628 501	Courir au Mont des Cats La Panoramique du Mont des Cats	Dunkerque	Madame Françoise GAILLARD 530 Griminck Straete 59190 CAESTRE	le 10 juillet 2022 à Godewaersvelde	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	31 156 €	1 500 €	1 500 €
Athlétisme	613 505	Running Club des Monts de Flandre Cassel Urban Trail	Dunkerque	Monsieur Rafaël PEREZ 1 Allée des Noisetiers 59114 STEENVOORDE	le 20 août 2022 à Cassel	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	33 640 €	1 500 €	1 500 €
Athlétisme	653 365	Union Sportive Leffrinckoucke Jogging Entre Dunes et Mer	Dunkerque	Monsieur Pierre Marie LIBERT 33 Rue de Bir Hakeim 59240 DUNKERQUE	le 25 septembre 2022 à Leffrinckoucke	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	39 000 €	4 000 €	4 000 €
Athlétisme	416 158	Comité Marquois d'organisation du Semi-Marathon Semi Marathon de Marcq en Baroeul	Lille	Madame Marie-Pierre JANSSENS 31 Rue du Général Maugin 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	le 18 septembre 2022 à Marcq-en-Baroeul	National	4 600 €	72 100 €	5 000 €	4 600 €
Athlétisme	602 570	Athlétisme Halluin Val de Lys Les Foulées Halluinoises	Lille	Monsieur Jean-Georges STOCK 69 Rue du Bailly 59960 HALLUIN	le 9 octobre 2022 à Halluin	International	5 700 €	27 500 €	6 500 €	5 700 €
Athlétisme	166 605	Association Sportive de Steenvoorde Course de Noël des Moulins	Dunkerque	Monsieur Nicolas PANNEQUIN 15 Rue d'Hazebrouck 59114 STEENVOORDE	le 18 décembre 2022 à Steenvoorde	Epreuve de masse interrégionale	1 300 €	48 330 €	2 000 €	1 500 €
Aviron	307 605	Union Nautique de Cambrai Régates d'Aviron de Cambrai	Cambrai	Monsieur Xavier PINET 375 Rue Pasteur 59400 AWOINGT	le 1er mai 2022 à Cambrai	Epreuve de masse interrégionale	1 000 €	9 500 €	1 000 €	1 000 €
Badminton	349 783	Union Sportive Gravelinoise de Badminton Tournoi des Rives de la Mer du Nord	Dunkerque	Monsieur Franck MACALOU 112 Voie Flore 59820 GRAVELINES	les 18 et 19 Juin 2022 à Gravelines	International	1 000 €	17 600 €	1 500 €	1 000 €
Badminton	660 176	Badminton Club de Baisieux Tournoi National de Baisieux	Lille	Monsieur Mickaël BELLENGIER 43 Rue des Prés 59830 CYSOING	les 2 et 3 juillet 2022 à Baisieux	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	14 440 €	1 000 €	1 000 €
Cyclisme (Route)	332 617	Actions Vélo Ch'ti Bike Tour	Douai, Dunkerque, Lille	Madame Muriel SOENEN 3 allée de la Prairie 59320 RADINGHEM-EN-WEPPEPES	les 27 et 28 août 2022 à Armentières, Lille, Landas, Roubaix et Olhain	Epreuve de masse interrégionale	15 000 €	270 000 €	15 000 €	15 000 €

Cyclisme (Route)	657 760	Cassel Cyclisme Organisation Championnat de France de Cyclisme sur Route	Dunkerque	Monsieur Guy DELTOMBE 2 790 rue des Récollets 59670 CASSEL	du 22 au 25 juin 2023 à Hazebrouck et Cassel	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	799 470 €	80 000 €	80 000 €
Cyclisme (Route)	616 865	Vélo Club Pérenchinois 45ème Grand Prix Cycliste de Pérenchies	Lille	Monsieur Roger VANDELDELDE 21 rue de la Pannerie 59840 PERENCHIES	le 24 juillet 2022	International	2 900 €	25 360 €	3 700 €	2 900 €
Cyclisme (Route)	468 890	Hellemmes Organisation Cyclisme Le Guidon d'Or	Lille	Monsieur Vincent PETIT 55/3 rue des Comices 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	le 29 août 2022 à Hellemmes	International	4 700 €	35 661 €	4 700 €	4 700 €
Cyclisme (Route)	500 644	Clovis Sport Organisation Course féminine "A travers les Hauts de France"	Cambrai	Monsieur Jean-Luc MASSON 11 rue René Durant 62000 ARRAS	le 10 septembre 2022	International	3 500 €	105 100 €	5 000 €	5 000 €
Equitation	146 843	Association Hazebrouckoise des Amis du Cheval Concours de sauts d'obstacles	Dunkerque	Monsieur Bernard SANTRAIN 1180 route de Vieux-Berquin 59190 HAZEBROUCK	les 8 et 9 juillet 2022 à Hazebrouck	National	1 200 €	24 130 €	1 200 €	1 200 €
Football	602 718	Roubaix Sports et Culture Tournoi International U11 Pouss Cup	Lille	Monsieur Christian LAZAOUÏ 22 rue Ampère 59100 ROUBAIX	les 28 et 29 mai 2022 à Roubaix	International	2 200 €	64 267 €	2 200 €	2 200 €
Football	629 680	US Hordain Tournois Internationaux "Trophée Guy Doyen" et "Trophée Emmanuel Allard"	Valenciennes	Monsieur Philippe LECLERCQ 99 rue Joliot Curie 59111 HORDAIN	les 4, 5 et 6 juin 2022 à Hordain	International	2 100 €	55 932 €	2 500 €	2 100 €
Football	612 661	Olympique de Grande Synthe Football Tournoi International U13 Ferhat Cogalan	Dunkerque	Monsieur Arezki FATIS Rue Denis Papin BP 123 59760 GRANDE-SYNTHÉ	le 5 juin 2022 à Grande-Synthe	International	1 400 €	23 600 €	2 000 €	1 400 €
Hand-Ball	457 470	Lomme Lille Métropole Hand-Ball Match France-Pays Bas U20 Féminin	Lille	Monsieur Thomas DUTHILLEUL 208 Rue Sadi Carnot 59320 HAUBOURDIN	le 23 avril 2022 à Lomme	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	21 500 €	1 500 €	1 500 €
Haltérophilie	627 943	Club Haltérophilie Cominois Decottignies Finale du Championnat de France d'Haltérophilie Masters	Lille	M. Jean-Marc DEFRANCE (Vice-Président) 4 rue Molière 59560 COMINES	du 16 au 18 avril 2022 à Comines	National	1 500 €	14 550 €	2 500 €	1 500 €
Haltérophilie	627 943	Club Haltérophilie Cominois Decottignies Finale du Championnat de France d'Haltérophilie catégorie U13	Lille	M. Jean-Marc DEFRANCE (Vice-Président) 4 rue Molière 59560 COMINES	le 18 juin 2022 à Comines	National	2 000 €	13 400 €	2 500 €	2 000 €
Judo	357 742	Judo Club Noyelles Trois rencontres interrégionales de judo	Lille	Monsieur Pascal GITTS 13 rue de Wattignies 59139 NOYELLES-LES-SECLIN	les 7 mai, 26 mai et 4 juin 2022 à Noyelles-les-Seclin	Epreuves de masse interrégionale	2 800 €	30 380 €	3 750 €	2 800 €
Tennis	621 264	Ligue des Hauts de France de Tennis Championnats de France de Beach Tennis 2022	Dunkerque	Monsieur Patrice BRULEZ 65 Rue du 8 mai 1945 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT	du 18 au 20 août 2022 à Malo-les-Bains	National	5 000 €	78 000 €	7 500 €	5 000 €
Triathlon	611 420	Hauts de France Triathlon Organisation Chtriman 2022	Dunkerque	Monsieur Jean-Michel BUNIEL 5 rue du marais d'Atal 62370 SAINTE-MARIE-CAPPEL	les 2 et 3 juillet 2022 au Paarc des Rives de l'Aa	Epreuve de masse interrégionale	5 500 €	341 000 €	5 500 €	5 500 €
Voile	603 300	Olympique Grande Synthe Voile Championnat de France Senior Slalom Foil	Dunkerque	Monsieur Patrick WAREMBOURG 44 Rue Marengo 59140 DUNKERQUE	du 14 au 17 juillet 2022 à Malo-les-Bains	National	3 000 €	60 100 €	9 000 €	3 000 €
Voile	624 913	Comité Départemental de Voile du Nord Championnat de France Catamaran	Dunkerque	Madame Annabelle SALA 12 Rue Vanderghote 59820 GRAVELINES	du 29 octobre au 1er novembre 2022 à Bray-Dunes	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	34 160 €	4 000 €	3 000 €
Volley-ball	501 990	Comité Départemental Nord de Volley-Ball Match France Espagne Féminin Golden League 2022	Dunkerque	Monsieur Eric SAGOT 18 rue du Général de Gaulle 59133 PHALEMPIN	du 21 au 26 mai 2022 à Dunkerque	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	108 850 €	15 000 €	7 000 €
FEDERATIONS NON OLYMPIQUES										
Motocyclisme	486 833	Moto Club de l'Avesnois Motocross des Remparts	Avesnes	Monsieur Arnaud TRAINSEL 29 rue du moulin 59530 VILLEREAU	le 14 juillet 2022 à Le Quesnoy	National	1 000 €	18 216 €	1 000 €	1 000 €
Sport Automobile	660 135	Racing Flandre Organisation Raid des 1 000 Chemins	Dunkerque	Monsieur Hervé DIERS 2 Clos de la Fontaine 59190 HAZEBROUCK	Les 9 et 10 juillet 2022 de Hazebroucq à Morbecque	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	400 000 €	30 000 €	5 000 €

Sport Automobile	464 125	Genesis Sport Rallye Charlemagne	Avesnes	Monsieur Yoann DESCAMPS 14 Route d'Ecuélin 59620 SAINT-REMY-CHAUSSEE	les 30 septembre, 1er et 2 octobre 2022 à Hautmont	International	3 000 €	295 603 €	5 000 €	3 000 €
COLLECTIVITES										
Cyclisme (Route)	2 054	Commune de Dunkerque Etape du Tour de France	Dunkerque	Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Charles Valentin 59140 DUNKERQUE	4ème étape du Tour de France Calais-Dunkerque le 5 juillet	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	-	20 000 €	20 000 €
Cyclisme (Route)	646 030	Métropole Européenne de Lille Etape du Tour de France	Lille	Monsieur le Président 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE Cedex	4ème étape du Tour de France Lille-Wallers Arenberg Porte du Hainaut le 6 juillet	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	-	20 000 €	20 000 €
Cyclisme (Route)	504 776	Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut - CAPH Etape du Tour de France	Valenciennes	Monsieur le Président Avenue Michel Rondet Site Minier Wallers Arenberg 59135 WALLERS	5ème étape du Tour de France Lille-Wallers Arenberg Porte du Hainaut le 6 juillet	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	-	20 000 €	20 000 €
AUTRES STRUCTURES										
multisports	660 295	Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) Congrès National de l'ANDES	Lille	Monsieur Patrick APPERE Les Espaces Entreprises de Balma-Toulouse - Bâtiment 35 - 18 avenue Charles de Gaulle 31130 BALMA	les 12 et 13 mai 2022 à Marcq-en- Baroeul	/	Congrès organisé pour la 1ère fois dans le Nord	-	10 000 €	5 000 €
Cyclisme (Route)	458 107	SPLVélodrome de Roubaix (STAB) Soirée des légendes - Paris /Roubaix	LILLE	Monsieur Adrien NOPPE Directeur du STAB 59 rue Alexander Fleming 59100 ROUBAIX	14 Avril 2022 au STAB à Roubaix	/	/		6 000 €	6 000 €
									TOTAL	269 200 €

DEMANDES DE BOURSES DEPARTEMENTALES SPORTIFS HAUT NIVEAU

Fédération Discipline	N°TIERS G ANGLE	Genre	Nom	Prénom	Inscription sur la liste du Ministère des Sports français (catégorie)	Attestation amateur signée	Licence auprès d'un club nordiste	Arrondissement	Aide attribuée l'année précédente	Aide proposée
Athlétisme (demi-fond)	627 968	Monsieur			Espoir	oui	Union Sportive Tourcoing 59200 TOURCOING	Lille	1 000 €	400 €
Aviron	616 177	Madame			Senior	oui	Club Léo Lagrange d'Armentières 59280 ARMENTIERES	Lille	1 300 €	1 300 €
Base-Ball	660 325 M. DUQUENOY Julien	Monsieur			Espoir	oui	Lords Base-Ball 59 LYS-LEZ-LANNOY	Lille	0 €	400 €
Base-Ball	659 502 M. SAUMANDE Olivier	Monsieur			Espoir	oui	Les Dragons de Ronchin 59790 RONCHIN	Lille	0 €	400 €
Basket-Ball	629 504 M CLEANTE Christian	Madame			Relève	oui	Dunkerque Malo Basket Club 59140 DUNKERQUE	Dunkerque	1 000 €	1 000 €
Hockey sur glace	659 942 Mme DECLERCK Delphine	Monsieur			Espoir	oui	Hockey sur Glace Dunkerque 59140 DUKERQUE	Dunkerque	0 €	400 €
Hockey sur glace	659 857 Mme ROMANO Peggy	Madame			Espoir	oui	Hockey sur Glace Dunkerque 59140 DUKERQUE	Dunkerque	0 €	400 €
Natation (Water-polo)	653 468 M. DHALLUIN Christophe	Madame			Relève	oui	Lille Université Club 59000 LILLE	Lille	1 300 €	1 000 €
Tennis	660 332 Mme RIU ERRE Sophie	Monsieur			Relève	oui	La Raquette de Villeneuve d'Ascq 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Lille	0 €	1 000 €
Tennis de table	618 867 Mme COTON DELOEIL Carole	Monsieur			Relève	oui	Club de Tennis de Table de Bruille-lez- Marchiennes 59490 BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	Douai	1 000 €	1 000 €
Volley-Ball	620 584	Monsieur			Relève	oui	Dunkerque Grand Littoral Volley-Ball 59140 DUNKERQUE	Dunkerque	1 000 €	1 000 €
Vol libre (Parapente)	651 283	Madame			Espoir	oui	High Can Fly 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX	Douai	400 €	400 €
							TOTAL			8 700 €

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310071-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur une vingt cinquième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal

Vu le rapport DV/2022/183

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les règles de financement, conformément aux dispositions du rapport pour les projets :
 - d'aménagement d'un giratoire à l'intersection des RD 152 et 61 et de la Place de la Mairie à Eswars,
 - d'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) sur la RD 19 entre Fretin et Templeuve,
 - d'approuver la modification des règles de financement de l'opération de création d'un giratoire à l'intersection des RD 630 et 101 sur le territoire de la commune d'Onnaing, conformément aux dispositions du rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières dans le cadre de ces projets, lorsque les emprises existantes sur le domaine public départemental ne sont pas suffisantes pour la réalisation du projet et à signer tous les actes correspondants ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat correspondantes, y compris les délégations de maîtrise d'ouvrage et les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs éventuels avenants pour adapter les participations finales aux marchés notifiés dans la limite des crédits inscrits au budget départemental et tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h51.

Madame CIETERS est Vice-présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Monsieur MONNET est Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part aux délibérés et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame PARMENTIER-LECOCQ avait donné pouvoir à Monsieur MONNET. Monsieur MONNET ne pouvant prendre part à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame GREAUME, Conseillère municipale d'Onnaing, avait donné pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

4.1

Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur CATHELAIN présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GUIZIOU et à Madame CHAMPAULT.

Décision acquise par assentiment de l'Assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 1 : Trajectoire Voirie 2016 - 2020 - Liste des projets délibérés dans le cadre du partenariat financier avec le bloc communal pour les projets de développement d'intérêt communal et intercommunal

Arndt	Communes sur laquelle sont prévus les travaux	Objet de l'opération	% de financement	Estimation du cout net de l'opération pour le CD 59	Date de délibération
AVESNES					
AV	Aulnoye-Aymeries	RD 33 - Requalification de la rue de l'Hôtel de ville	Délibéré avant l'approbation des règles de cofinancement	400 000 € Opération de requalification	12/04/2016
AV	Fourmies	RD 20a - Remise en état de la rue des Cattelets, avant transfert, du PR0+000 et 0+350	70 % chaussée et bordures 35 % trottoirs	403 000 € Opération avant transfert	06/02/2017
AV	Houdain-lez-Bavay	RD 305 - Renforcement de chaussée avec recalibrage en traversée d'agglomération entre les PR1+000 et 1+0624	100 % chaussée et études 70 % bordures et marquage 35 % trottoirs	660 000 € Opération de requalification	22/05/2017
AV	Berlaimont	RD 951 - Reconstruction de la chaussée en traversée d'agglomération entre les PR15+0823 et 16+0331	100 % chaussée % trottoirs y compris bordures (subvention déjà accordée à la CAMVS)	35 600 000 € Opération de requalification	22/05/2017
AV	Beaudignies	RD 100 et 942 - Réaménagement du carrefour en agglomération en lien avec le réaménagement de la place communale	70 % chaussée % trottoirs y compris bordures	35 250 000 € Opération de requalification	22/05/2017
AV	Beaurepaire-sur-Sambre	RD 116 - Renforcement de la chaussée en traverse d'agglomération et sécurisation de l'intersection entre la RD 116 et la RD 124 entre les PR8+0155 et 8+0920	100 % chaussée pour la partie renforcement % pour la chaussée au niveau du mini giratoire trottoirs	70 35 % 370 000 € Opération de requalification	03/07/2017
AV	Anor	RD 963 – Aménagement de sécurité et sécurisation des traversées piétonnes	70 % du coût global y compris les feux tricolores	210 000 € Opération de requalification	26/03/2018
AV	Feignies	RD 649 – Aménagement d'un giratoire sur la RD 649 pour désenclaver les zones des Longenelles Nord et Sud	50 % du coût global pour le Département (cofinancement CAMVS)	550 000 € Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	26/03/2018
AV	Fourmies	RD 42 – Création d'un demi- échangeur sur la RD 42 pour l'accès à la future ZAE Jeanne III	50 % du coût global pour le Département	250 000 € Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	26/03/2018
AV	Taisnières-sur-Hon	Création d'un giratoire à l'intersection des RD 932, 105 et 31 au PR 46+0490	50 % du coût global de l'opération	450 000 € Opération de requalification	19/11/2018
AV	Gognies-Chaussée	Aménagement de sécurité en agglomération sur la RD 31	50 % du coût global de l'opération	150 000 € Opération de requalification	07/10/2019
AV	Maubeuge	Création d'un plateau surélevé sur la RD 105 en lien NPNRU	50 % du coût global de l'opération	91 800 € Opération de requalification	17/12/2019

AV	Maubeuge	Création d'un giratoire sur la RD 602 - Accès quartier dit des "Provinces Françaises" en lien NPNRU	50 % du coût global de l'opération	702 000 €	17/12/2019
				Opération de requalification	
AV	Feignies	Création d'un giratoire sur la RD 649 - Accès ZAE La Marlière	50 % du coût global de l'opération	2 690 000 €	29/06/2020
				Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
AV	Saint-Waast-la-Vallée	Aménagement du carrefour entre la RD2649 et la route de Bellignies en entrée d'agglomération	70 % Département % Commune	30	16/11/2020
				119 700 €	
AV	Solre-le-Château	Aménagement du carrefour entre la RD962 et la rue du Quartier en agglomération	70 % Département % Commune	30	14/12/2020
				70 000 €	
AV	Le Quesnoy	Aménagement du carrefour entre la RD2934, rue du Docteur Averill et la route de Sepmeries en agglomération	70 % Département % Commune	30	14/12/2020
				230 000 €	
AV	Feignies	Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 405	70 % Département 30 % commune	665 000 €	16/03/2021
				Opération cyclable	
AV	Maubeuge	Requalification de la RD 959	100 % Département pour la chaussée 100 % Commune de Maubeuge pour les bordures-caniveaux et les trottoirs	250 000 €	17/05/2021
				Opération de requalification	
AV	Dompierre-sur-Helpe	Création d'un alternat par feux sur la RD 124 en agglomération	70 % Département 30 % Commune	176 250 €	27/09/2021
				Opérations de sécurité en agglomération	

AV	Landrecies	Renforcement de la chaussée de la RD 934	100 % Département pour la chaussée 100 % Commune pour les trottoirs et parkings	600 000 €	27/09/2021
				Opération de requalification	
AV	Aulnoye-Aymeries	RD 959 - Aménagement du carrefour entre la RD 959 et la voie communale Rue Victor Hugo	70 % Département % CAMVS 30	105 000 €	08/03/2022
				Opération de sécurité en agglomération	
AV	Hautmont Mesnil	Neuf- Renforcement de la chaussée de la RD 107, réfection des trottoirs et aménagement de stationnements	100 % Département pour la chaussée 100 % Communes pour les trottoirs et parkings (environ 400 m sur Hautmont et 400 m sur Neuf-Mesnil)	770 000 €	04/04/2022
				Opération de requalification	
CAMBRAI					
CA	Bertry	RD 98 - Renforcement et recalibrage de la chaussée en agglomération entre les PR6+0320 et 7+0329	100 % chaussée % pour le déplacement des bordures 70	766 000 €	06/02/2017
		RD 98a - Réhabilitation avant transfert entre les PR 0+000 et 0+0123	% trottoirs 35	Opération de requalification	
CA	Solesmes	RD 43 - Renforcement et recalibrage de la chaussée en agglomération entre les PR0+0269 et 1+0100	100 % chaussée % pour le déplacement des bordures 70 % trottoirs 35	557 000 €	06/02/2017
				Opération de requalification	
CA	Cambrai	RD 114 - Renforcement et recalibrage de la chaussée en agglomération entre les PR0+000 et 0+0530	100 % chaussée % pour le déplacement des bordures 70 % trottoirs 35	527 000 €	06/02/2017
				Opération de requalification	
CA	Boursies	RD 930 - Sécurisation du carrefour entre la RD 930 et les voies communales dites "Chemin d'Hostein" et "Chemin d'Inchy" entre les PR 23+0750 et 23+0810	70 % pour la chaussée y compris les bordures 75 % pour les eux tricolores plafonné à 20000€ AMP) déplacement des bordures 35 % trottoirs	32 000 €	03/07/2017
				Opération de requalification	
CA	Hem-Lenglet	RD 402 - Transfert de la section de la RD 402 comprise entre les PR6+0645 et 7+0250	100 % des travaux de chaussée	40 000 €	03/07/2017
				Opération avant transfert	
CA	Doignies	RD 34 - Requalification en traversée d'agglomération entre les PR1+0336 et 2+0467	100 % pour les travaux de chaussée 70 % pour la structure du mini giratoire, le déplacement des bordures et l'assainissement 35 % trottoirs	460 000 €	09/10/2017
				Opération de requalification	
CA	Escaudoeuvres	RD 114 - Aménagement du carrefour avec le chemin communal n°201 dit de Cauoir et la rue du 11 novembre entre le PR 2+0170 et 2+0230	100 % pour les acquisitions foncières et les travaux de chaussée y compris les bordures 35 % trottoirs	100 000 €	27/11/2017
				Opération de sécurité hors agglomération	

CA	Cauroir	RD 157 - Reconstruction de la chaussée de la RD 157	100 % chaussée	70	220 000 €	27/11/2017
			% pour le déplacement des bordures	35	Opération de requalification	
CA	Caudry, Bertry, Montigny-en-Cambrésis	Mise aux normes de largeur des RD 115 et 115a et aménagement d'un piste cyclable bidirectionnelle pour sécuriser les déplacements doux entre Caudry, Bertry et Montigny-en-Cambrésis	70 % du coût global par le Département	30	476 000 €	27/11/2017
					% par les 3 Communes	
CA	Saint-Python	RD 955 - Rue d'Haussy - Renforcement de chaussée du PR10+0118 au PR10+0793	100% chaussée	70% pour les bordures	390 000 €	25/03/2019
					Opération de requalification	
CA	Inchy, Beaumont-en-Cambrésis	RD 643 - Renforcement de chaussée du PR16+0797 au PR18+0700	100 % chaussée	70	1 140 000 €	25/03/2019
					% bordures	
CA	Saint-Aubert, Saint-Vaast-en-Cambrésis	Amélioration du contexte hydraulique, renforcement de chaussée et aménagement d'un cheminement modes doux le long de la RD45	100 % Département pour la reprise de l'hydraulique et le renforcement de chaussée	70 % Département et 30 % Communes pour l'aménagement mode doux	574 400 €	16/11/2020
					Opération de requalification	
CA	Béthencourt	Aménagements des accès à la zone artisanale sur la RD 643 et la RD 45	50 % Département	50 % CA2C	300 000 €	14/12/2020
					Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
CA	Abancourt	Renforcement de la chaussée de la RD 140 et de la RD 152	Département : 100 % de la chaussée et participation de 10 €/m ² pour les trottoirs et 30 €/ml pour les bordures-caniveaux	Commune : 100 % des trottoirs, des aménagements de sécurité, des bordures-caniveaux	1 000 000 €	15/02/2021
					Opération de requalification	
CA	Cambrai	Aménagement d'un giratoire sur la RD 630 (Avenue Francois Mitterrand – Boulevard Pompidou)	50 % Département	50 % Commune et CAC	600 000 €	15/02/2021
					Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
CA	Cantaing-sur-Escaut, Noyelles-sur-Escaut	Amélioration du contexte hydraulique par la création de fossés et renforcement de la chaussée RD142 entre les communes de Cantaing-sur-Escaut et Noyelles-sur-Escaut et création d'un cheminement en mode doux	Département : 100 % de la chaussée, de l'aménagement mode doux hors agglo, de la création des fossés et de l'assainissement	Communes : 100 % des aménagements de sécurité en entrée d'agglomération et mode doux en agglomération	585 000 €	15/02/2021
					Opération de requalification	
CA	Bethencourt	Aménagement des accès à la zone artisanale sur la RD 643 et la RD 45	50 % Département	25	300 000 €	16/03/2021
					% commune	
				% CA2C		

CA	Eswars	Aménagement d'un giratoire à l'intersection des RD 152 et 61 et de la Place de la Mairie	75 % Département % Commune	25	48 375 €	30/05/2022
					Opération de sécurité en agglomération	

DOUAI					
DO	Bugnicourt	RD 643 - Aménagement de sécurité en agglomération	Délibéré avant l'approbation des règles de cofinancement	120 000 €	12/04/2016
				Opération de requalification	
DO	Marchiennes	RD 35 et 957 - Reconstruction de chaussée en agglomération	100 % chaussée 70 % pour le déplacement des bordures % trottoirs	881 348 €	22/05/2017
			35	Opération de requalification	
DO	Douai - Waziers	Participation à l'étude de trafic sur l'entrée nord de Douai	30% de l'étude	15 000 €	06/02/2017
				Frais d'études	
DO	Agglomération Ouest du Douaisis	Participation à l'étude de trafic sur le secteur ouest du Douaisis en lien avec le développement de zones économiques	50% de l'étude	20 000 €	06/02/2017
				Frais d'études	
DO	Douai	RD 125 - Renforcement de la chaussée en agglomération avec création de bandes cyclables	100 % chaussée 70 % pour le déplacement des bordures % trottoirs	201 000 €	06/02/2017
			35	Opération de requalification	
DO	Pecquencourt	RD 225 - Déclassement d'une section de la RD (travaux réalisés par la Commune après le transfert)	100 % chaussée 35 % trottoirs	316 500 €	06/02/2017
				Opération avant transfert	
DO	Lauwin-Planque	RD 621 - Création d'un nouvel accès au parc de Lauwin-Planque depuis la RD 621	50% de l'opération	750 000 €	06/02/2017
				Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
DO	Auby	RD 120 - Déviation de la RD 120 à Auby	70 % de la totalité des travaux (financement des 30 % restants par la CAD)	2 016 000 €	03/07/2017
				Voies nouvelles hors GPMT	
DO	Auby	RD 420 - Gestion de la circulation en approche du PN 114 du PR0+000 au PR2+0554 dans le cadre du PPRT de l'entreprise Nyrstar	70 % de la totalité des travaux (financement des 30 % restants par la Commune d'Auby)	342 000 €	03/07/2017
				Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
DO	Genech	RD 90 - Aménagement d'un tourne à gauche pour l'accès à la zone artisanale du PR15+0600 au PR 15+0850	50 % de la totalité des travaux (financement des 50 % restants par la CCPC)	50 000 €	03/07/2017
				Opération de requalification	
DO	Bouvignies	RD 230 - Aménagement de sécurité en entrée d'agglomération à l'intersection des RD 230 et 30	100 % chaussée 70 % pour les travaux de modification de chaussée 35 % trottoirs	82 000 €	27/11/2017
				Opération de requalification	
DO	Camphin-en-Carembault	RD 41 - Reconstruction de la chaussée avec décalage de l'axe de la RD 41	100 % chaussée 70 % pour les bordures 35 % trottoirs	700 000 €	27/11/2017
				Opération de requalification	

DO	Gondecourt	Aménagements de sécurité sur les RD 39 (côté Seclin) du PR 2+0030 au PR 2+0250, RD 39 (collège) du PR 3+0600 au PR 3+0800 et RD 147 du PR 4+0400 au PR 4+0520	<i>Médiathèque</i> 100% chaussée Trottoirs : 10€/m ² Bordures/caniveaux : 30€/ml <i>Entrée d'agglomération côté Seclin</i> 100% chaussée Trottoirs : 10€/m ² Bordures/caniveaux : 30€/ml <i>Collège</i> 70% couche de roulement, élargissement de chaussée et îlots Trottoirs : 10€/m ² Bordures caniveaux : 30€/ml	302 000 €	Opération de requalification	09/07/2018
DO	Chemy	Aménagement de sécurité sur la RD 62 en entrée d'agglomération PR 16+0536 au 16+0636	70% pour les travaux de chaussée (îlot, élargissement de chaussée, réfection de la couche de roulement) Trottoirs : 10€/m ² Bordures-caniveaux : 30 €/ml	28 000 €	Opération de requalification	09/07/2018
DO	Pont-à-Marcq - Mérygnies	Aménagement de sécurité et modes doux - RD 917 en et hors agglomération	100% chaussée en et hors agglomération 70% aménagements mixtes (piétons, cyclistes) hors agglomération	1 220 000 €	Opération de requalification	03/06/2019
DO	Erre - Hornaing	Aménagement d'un giratoire à l'intersection des RD 13 et 130	50 % Département 25 % Commune d'Hornaing 25 % Commune d'Erre	160 000 €	Opération de requalification	28/09/2020
DO	Attiches-La Neuville	Création d'une piste cyclable le long de la RD8	50 % Département / 50 % CCPC	400 000 €	Opération cyclable	16/11/2020
DO	Beuvry-la-Forêt	Renforcement et reconstruction de la chaussée de la RD126 en agglomération	100 % Département pour la chaussée 100 % Commune pour bloc bordures-caniveaux, mise aux normes qual-bus, assainissement et aménagements de sécurité	804 000 €	Opération de requalification	16/11/2020
DO	Coutiches - Orchies	Aménagement cyclable le long de la RD 938 entre les communes de Coutiches et d'Orchies	70 % Département 30 % Communes	420 000 €	Opération cyclable	14/12/2020
DO	Esquerchin	Reconstruction et renforcement de la chaussée de la RD 125 en agglomération	100 % Département pour la chaussée 100 % Commune pour les bordures-caniveaux, le stationnement, les aménagements de sécurité et les trottoirs	700 000 €	Opération de requalification	14/12/2020
DO	Aniche	Création d'un giratoire rues Robert Vernier, Louis Chantreau et boulevard Drion (RD 943) sur le territoire de la commune d'Aniche	70 % Département 30 % Commune (hors éclairage public)	525 000 €	Opération de sécurité en agglomération	24/01/2022

DO	Fretin, Templeuve	Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) sur la RD 19	Département : 100 % pour les travaux de remise en état préalable de la chaussée 90 % pour les travaux d'aménagement de la CVCB Communauté de Communes Pévèle Carembault : 10 % pour les travaux d'aménagement de la CVCB	794 417 €	30/05/2022
				Opération cyclable	
DUNKERQUE					
DK	Wemaers Cappel - Zuytpeene	RD 338 et 26 - Aménagement d'un carrefour à feux tricolores	100 % chaussée 70 % pour le déplacement des bordures % trottoirs	110 000 €	22/05/2017
				Opération de requalification	

DK	Rexpoëde	RD 916A - Reconstruction ou renforcement de la chaussée en agglomération avec recalibrage entre les PR 9+0041 et 9+0580	100 % chaussée 70 % pour le déplacement des bordures % trottoirs	35	386 000 €	06/02/2017
					Opération de requalification	
DK	Ghyvelde	RD 601 - Aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection de la RD 601 et de la rue nationale (voie communautaire)	50 % du coût global pour le Département 50 % restant pour la CUD		170 000 €	27/11/2017
					Opération de requalification	
DK	Gravelines	RD 601 - Aménagement en giratoire du carrefour des Colombiers à l'intersection de la RD 601, de la route portuaire du Colombier et de l'avenue Léon Jouhaux (voie communautaire)	50 % du coût global pour le Département 50 % restant pour la CUD et le GPMD		425 000 €	27/11/2017
					Opération de requalification	
DK	Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Village, Coudekerque-Branche	Aménagement du carrefour des 7 planètes à l'intersection des RD 2 et 916	50 % du coût global pour le Département 50 % restant pour la CUD		250 000 €	27/11/2017
					Opération de requalification	
DK	Zuydcoote - Ghyvelde	RD 301 et 302 - Aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection des RD 601 et 302 aux PR 30+0406 et 6+0041	50 % du coût global pour le Département (cofinancement CUD)		175 000 €	26/03/2018
					Opération de sécurité hors agglomération	
DK	Merville	Aménagement du carrefour RD 966/rue Barra du PR 5+0740 au PR 5+0810	35 % du coût global de l'opération		70 000 €	19/11/2018
					Opération de requalification	
DK	Quaëdypre, Socx, Bergues	RD 916 - Aménagement giratoires RD 110 et 916/916A - Zone de la Croix Rouge B	75 % du giratoire sur le RD 916A 66 % du giratoire sur le RD 110		925 500 €	25/03/2019
					Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
DK	Armbouts-Cappel	RD 252 - Renouvellement de la chaussée dans le cadre de la restructuration des espaces publics du centre-village	25% du montant des travaux de chaussée réalisées par la CUD		40 000 €	03/06/2019
					Opération de requalification	
DK	Zegerscappel, Esquelbecq	Création d'une piste cyclable sur la RD17	70 % du coût global de l'opération		400 000 €	07/10/2019
					Opération cyclable	
DK	Renescure	Création d'une chicane sur la RD 642	70 % du coût global de l'opération		161 000 €	17/12/2019
					Opération de requalification	
DK	Craywick	Travaux de renforcement et d'élargissement de la chaussée de la RD 1 dite Route des Planches en lien avec l'aménagement des accès à l'entreprise DK Trucks	Cofinancement : CUD 450 000 € Département 400 000 € Subvention demandée aux Autorités Britanniques		400 000 €	03/02/2020
					Opération de sécurité hors agglomération	
DK	Caëstre	Aménagement du carrefour RD 947 / RD 161	70 % Département 30 % Commune		35 000 €	28/09/2020
					Opération de requalification - Sécurité en agglomération	

DK	Hondeghem-Hazebrouck	Création d'une voie cyclable sur la RD 53	70% Département 30% CCFI	525 000 €	14/12/2020
				Opération cyclable	
DK	Blaringhem	Renforcement de la chaussée RD 306 pour desservir la Zone Arc International	50 % Département 50 % CCFI	540 000 €	16/03/2021
				Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
DK	Hazebrouck	Aménagements cyclables au giratoire RD 916, RD 253 et rue d'Aire	50 % Département 37,5 % CCFI 12,5 % Commune	32 250 €	16/03/2021
				Opération cyclable	
DK	Morbecque	Aménagements cyclables pour la traversée de la RD 916 depuis la RD 138	85 % Département % Commune	15 300 €	16/03/2021
				Opération cyclable	
DK	Morbecque	Aménagement du réseau traversant sur voies communales (impasse des pépinières)	90 % Département 10 % CCFI	43 200 €	16/03/2021
				Opération cyclable	
DK	Blaringhem	RD 106 – 306 – Aménagement d'un cheminement piétons au droit du carrefour	30 % Département 70 % Commune	16 500 €	24/01/2022
				Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
DK	Socx - Quaëdypre	RD 916 – Aménagement du Faubourg de Cassel	100 % Département pour les travaux de renouvellement de la couche de surface de la chaussée 100 % CCHF pour les travaux de requalification de l'espace public	530 841 €	08/03/2022
				Opération de requalification	
DK	Esquelbecq - Wormhout	RD 17 - Réalisation d'une piste cyclable et piétonnière entre Esquelbecq et Wormhout	Hors agglomération 70 % Département 30 % Bloc communal	534 250 €	08/03/2022
			En agglomération 65 % Département 35 % Bloc communal		
LILLE					
LL	Louvil	RD 94 - Renforcement et recalibrage de la chaussée en agglomération entre les PR13+0861 et 15+0384	100 % chaussée 70 % pour les bordures déplacées 35 % pour les bordures non déplacées 35 % pour les trottoirs non subventionnés au titre du FDAN	720 000 €	06/02/2017
				Opération de requalification	
VALENCIENNES					
VA	Onnaing	RD 50 - Mise en sécurité du carrefour avec 2 voies communales en lien avec la création d'une aire d'accueil des gens du voyage au PR2+0955	50 % de la totalité des travaux (chaussée, feux tricolores, éclairage public)	51 000 €	06/02/2017
				Opération de requalification	

VA	Odomez	RD 954 - Tranche 2 - Réfection de la chaussée avec création d'aménagements cyclables en trottoir (rue Pierre Delcourt) entre les PR23+0450 et 24+0538	100 % chaussée 70 % pour le déplacement des bordures % trottoirs	35	325 000 €	06/02/2017
					Opération de requalification	
VA	Beuvrages	RD 370 - Transfert d'une section de la RD 370 comprise entre les PR 0+0000 et 0+0400			60 100 €	03/07/2017
					Opération avant transfert	
VA	Rosult	RD 66A - Transfert de la RD 66A comprise entre les PR 0+0000 et 0+0110			10 950 €	03/07/2017
					Opération avant transfert	
VA	Saint-Aybert	RD 101A - Transfert d'une partie de la RD 101A du PR 0+0000 et 0+0200			33 430 €	03/07/2017
					Opération avant transfert	
VA	Wallers	RD 40 - Sécurisation et limitation de vitesse en entrée d'agglomération - Création d'une chicane	100 % chaussée y compris bordures-caniveaux		493 000 €	03/07/2017
					Opération de requalification	
VA	Wavrechain-sous-Denain	RD 645 - Reconstruction de la chaussée - 3ème section entre les PR24+0747 et 25+0092	100 % chaussée y compris bordures-caniveaux		405 000 €	03/07/2017
					Opération de requalification	
VA	Prouvy	RD 70 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement entre les PR1+0496 et 1+0988	100 % chaussée 60 % bordures-caniveaux-assianissement 35 % trottoirs		296 000 €	09/10/2017
					Opération de requalification	
VA	Artres	RD 59 - Recalibrage de la chaussée et création de trottoirs du PR 10+0600 au PR 10+1020	70 % pour les travaux de modification de chaussée y compris bordures-caniveaux 35 % pour les trottoirs		201 000 €	26/03/2018
					Opération de requalification	
VA	Raismes	RD 169 - Requalification de la chaussée du PR 45+0001 au PR 46+0380	100 % pour les travaux de chaussée 70 % pour les travaux de bordures - caniveaux sauf sur la section reconstruite (100 %) 35 % trottoirs		874 000 €	26/03/2018
					Opération de requalification	
VA	Wallers	RD 13 - Sécurisation des accès et traversées piétonnes aux abords du collège Jean Moulin du PR 22+0510 au PR 22+0719	100 % renforcement de chaussée 35 % trottoirs 30 % pour les autres travaux de chaussée y compris bordures - caniveaux		212 000 €	26/03/2018
					Opération de requalification	
VA	Rosult	RD 66 - PR 2+0046 - Rectification en virage en vue de sécuriser le PN 37 de la ligne de chemin de fer "Lille-Hirson"	70 % pour les travaux de modification de chaussée y compris bordures-caniveaux 10 €/m ² pour les trottoirs		30 030 €	19/11/2018
					Opération de requalification	
VA	Marly et Saultain	RD 934 - PR 36+0785 - Aménagement d'un carrefour à feux avec création d'un îlot de tourne-à-gauche	50 % du coût global de l'opération 10 €/m ² pour les trottoirs		154 500 €	19/11/2018
					Opération de requalification	
VA	Famars-Quérénaing-Maing	RD 958 - Création d'un aménagement cyclable entre la commune de Quérénaing et l'Université Polytechnique des Hauts de France	50 % Département 50 % CAVM		750 000 €	14/12/2020
					Opération cyclable	
VA	Wallers	RD 40 - Reconstruction de chaussée avec réaménagement de carrefour	100% Département pour la chaussée 70% Département et 30 % Commune pour les bordures caniveaux		582 500 €	14/12/2020
					Opération de requalification	

VA	Vicq	RD 50 - Création d'un accès à la zone d'activités du « champ du puits »	50 % Département 50 % CAVM	200 000 €	14/12/2020
				Opération d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises	
VA	Maing - Trith-Saint-Léger - Aulnoy-lez-Valenciennes	Création d'aménagements cyclables le long de la RD 40 entre la Commune de Maing et l'Université Polytechnique des Hauts de France.	50 % Département 33 % CAVM 17 % commune de Trith-Saint-Léger	470 000 €	17/05/2021
				Opération cyclable	
VA	Onnaing	RD 630-101 – Création d'un giratoire à l'intersection des RD 630 et 101	Département : 100 % réfection de la chaussée de la section avant le giratoire + 50 % des travaux de création du giratoire et de modification de largeur de chaussée, bordures et assainissement Commune : 50 % des travaux de création du giratoire et de modification de largeur de chaussée, bordures et assainissement.	246 000 €	24/01/2022 modifiée le 30/05/22
		Travaux réalisés et terminés			
		Travaux en cours de réalisation			
		Travaux à venir			

z

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310157-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Transfert de l'éclairage public le long de la RD 948 à Steenvoorde, du giratoire avec la RD 37 (PR6+0700) jusqu'au giratoire avec la RD 18 (PR 8+0299) dans le domaine public de la Commune de Steenvoorde et implantation de points d'éclairage complémentaires au droit de l'échangeur A25, entre les PR 6+0700 et 7+0415.

Vu le rapport DV/2022/188

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver, pour des raisons de sécurité, l'installation par le Département de points d'éclairage public complémentaires sur la RD 948, au droit de l'échangeur A25, entre les PR 6+0700 et 7+0415, pour un montant de travaux estimé à 200 000 € TTC ;
- d'approuver le transfert dans le domaine public de la commune de Steenvoorde en application de l'article L3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et qu'il relève de son domaine public des équipements suivants :
 - transfert, en l'état, des équipements d'éclairage existants le long de la RD 948, entre les PR 7+0415 et 8+0299 ;
 - transfert, en l'état, des équipements d'éclairage existants sur le giratoire situé à l'intersection des RD 948 et 37, au PR6+0700 ;
 - transfert après travaux d'installation des équipements complémentaires à implanter sur la RD 948 au droit de l'échangeur A25, entre les PR 6+0700 et 7+0415 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, annexée au rapport, entre le Département et la Commune de Steenvoorde fixant les modalités administratives, techniques et financières de ce transfert et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h51.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GUIZIOU et à Madame CHAMPAULT.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310070-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Transfert dans le domaine public communal d'une parcelle située le long de la RD133 sur le territoire de la commune de Willies.

Vu le rapport DV/2022/187

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert, en l'état, du domaine public départemental dans le domaine public communal d'une parcelle engazonnée d'une superficie de 220 m² située le long de la RD 133, dans sa section comprise entre les PR 12+0815 et 12+0842, sur le territoire de la commune de Willies, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h51.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GUIZIOU et à Madame CHAMPAULT.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310069-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Transfert de l'éclairage public du giratoire de ' la Creule ', situé au carrefour de la RD 642 et de la RD 916, dans le domaine public de la Commune d'Hazebrouck.

Vu le rapport DV/2022/185

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert, après remise en état par le Département, pour un montant de travaux estimé à 84 000 € TTC, des équipements d'éclairage public du giratoire de « La Creule », situé au carrefour des RD 642 et RD 916, dans le domaine public de la Commune d'Hazebrouck, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et qu'il relève de son domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, annexée au rapport, passée entre le Département et la commune d'Hazebrouck fixant les modalités administratives, techniques et financières de ce transfert et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h51.

Monsieur BELLEVAL est maire d'Hazebrouck. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur VERFAILLIE avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Monsieur BELLEVAL ne pouvant pas prendre part à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GUIZIOU et à Madame CHAMPAULT.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310067-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Contournement Ouest de Caudry - Remboursement à la Régie Electrique de Fontaine-au-Pire de frais accessoires à la réalisation du Contournement Ouest de Caudry.

Vu le rapport DV/2022/150

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser le remboursement des frais engagés par la Régie Electrique de Fontaine-au-Pire, à hauteur de 2 529,24 € TTC sur la base des factures acquittées transmises au Département, afin de maintenir la fourniture d'électricité aux administrés et aux entreprises impactés, pendant les travaux de dévoiement des réseaux électriques, rendus nécessaires par les travaux départementaux du Contournement Ouest de Caudry ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h51.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GUIZIOU et à Madame CHAMPAULT.

Vote intervenu à 17h53.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	23
Absents sans procurations :	8
Ont pris part au vote :	74

Résultat du vote :

Abstention :	6 (Groupe Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	68 (Groupe Union pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et citoyen ; Groupe Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord ; Madame BAILLEUL ; Madame DEROEUX).

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310072-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord-Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIDEN-SIAN) dans le cadre de la réalisation des travaux de reconstruction de la chaussée de la RD 124 sur le territoire de la commune de Dompierre-sur-Helpe.

Vu le rapport DV/2022/186

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions (dans les termes des projets joints en annexe au rapport) à passer entre le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord-Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIDEN-SIAN) et le Département du Nord, dans le cadre de la reconstruction de la chaussée de la RD 124 (rue du Calvaire) et de la remise aux normes de l'assainissement, entre les PR 12+953 et 13+105, sur le territoire de la commune de Dompierre-sur-Helpe, à savoir :
 - la convention constitutive d'un groupement de commandes, conformément aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique afin de passer conjointement le marché de travaux permettant la mise en œuvre des travaux ;
 - la convention de partenariat fixant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h51.

Monsieur BRICOUT est Vice-président du SIDEN-SIAN Noréade. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame DEVOS avait donné pouvoir à Monsieur BRICOUT. Monsieur BRICOUT ne pouvant pas prendre part à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GUIZIOU et à Madame CHAMPAULT.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310068-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Déclassement du domaine public départemental, en vue d'aliénation, d'une partie d'emprise, issue de l'ancien tracé de la RD 8 en nature de trottoir sur le territoire de la commune de Lallaing.

Vu le rapport DV/2022/111

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de constater la désaffectation d'une partie d'emprise de l'ancienne RD 8 de forme rectangulaire, d'une superficie de 151 m², en nature de trottoir, cadastrée AE 58 et située 804 rue de Montigny, sur le territoire de la commune de Lallaing ;
- de prononcer en conséquence son déclassement en vue d'aliénation sans enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L131-4 du code de la voirie routière ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h51.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GUIZIOU et à Madame CHAMPAULT.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310106-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Appel à Projets (AAP) pour un habitat rural adapté et de qualité - financement d'une opération à Haynecourt

Vu le rapport DAT/2022/195

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une aide à l'investissement de 50 124 € à la SCI Sauchy Dupriez, dans le cadre de l'Appel à Projets pour un habitat rural adapté et de qualité en milieu rural, selon la fiche projet, jointe en annexe 1, du présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement entre le Département du Nord et la SCI Sauchy Dupriez, dans les termes du projet joint au rapport en annexe 2 ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022, opération : 23006OP007.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h53.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310107-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Plan Départemental de l'Habitat du Nord - Etude sur la faisabilité d'un Organisme Foncier Solidaire - Subvention d'Action Logement

Vu le rapport DAT/2022/192

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de prendre acte de la décision d'Action Logement de financer à hauteur de 50 % l'étude de faisabilité menée par le Département pour la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) soit 23 685 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le co-financement d'Action Logement à hauteur de 50 % pour l'étude de faisabilité initiée par le Département pour la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS), soit 23 685 € et à signer la convention correspondante entre le Département du Nord et Action Logement Services, dans les termes du projet joint au rapport ;
- d'imputer la recette correspondante au budget départemental de l'exercice 2022, opération 32004OP015.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h53.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310104-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 15 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) et "J'Amén'Age 59" : attribution de subventions aux particuliers.

Vu le rapport DAT/2022/122

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour le dispositif NEHS :

- d'attribuer 111 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de subventions de 648 657,70 €, selon le tableau, joint en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP001 ;

Pour le dispositif J'Amén'Age 59 :

- d'attribuer 21 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de subventions de 58 568,70 €, selon le tableau, joint en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 13003OP003.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h53.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT/ DOSSIERS NEHS - COMMISSION PERMANENTE DU 30 MAI 2022									MODALITE DE PAIEMENT	
DEMANDES	TIERS	STATUT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	OBJECTIF	NBRE PROJET	MONTANT TRAVAUX	SUBVENTION DEPT	AVANCE 70%	SOLDE 30%
1	644256	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre l'habitat indigne	1	55 155,00 €	7 500,00 €	5 250,00 €	2 250,00 €
2	658543	PO	NEUF-MESNIL	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	35 516,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
3	658550	PO	JEUMONT	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Sécurité/Santé	2	32 806,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
4	658981	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	41 282,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
5	658968	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	31 765,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
6	659128	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	25 057,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
7	497231	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 829,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
8	659328	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre l'habitat indigne	1	63 022,00 €	7 500,00 €	5 250,00 €	2 250,00 €
9	659333	PO	HAUTMONT	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 366,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
10	659483	PO	LOUVROIL	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 346,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
11	659877	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	27 382,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
12	660177	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	44 451,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
13	660272	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	42 045,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
14	631100	PO	BERLAIMONT	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	100 422,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
15	660401	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	59 550,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
16	660397	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutte contre la précarité énergétique	2	23 940,00 €	6 038,94 €	4 227,26 €	1 811,68 €
17	660187	PO	HAUT-LIEU	AVESNES-SUR-HELPE (CCSA)	Lutte contre la précarité énergétique	2	983,39 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
18	659096	PO	FOURMIES	AVESNES-SUR-HELPE (CCSA)	Lutte contre la précarité énergétique	2	24 187,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
19	659608	PO	FOURMIES	AVESNES-SUR-HELPE (CCSA)	Lutte contre la précarité énergétique	2	17 103,55 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
20	660046	PO	WIGNEHIES	AVESNES-SUR-HELPE (CCSA)	Lutte contre la précarité énergétique	2	21 768,86 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
21	644968	PO	POIX-DU-NORD	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	Lutte contre la précarité énergétique	1	5 339,25 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
22	625387	PO	VENDEGIES-AU-BOIS	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	31 620,00 €	5 430,27 €	3 801,19 €	1 629,08 €
23	659923	PO	BAVAY	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	7 400,00 €	4 620,00 €	3 234,00 €	1 386,00 €
24	660291	PO	LANDRECIES	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	Lutte contre la précarité énergétique	1	11 533,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
TOTAL AVESNES-SUR-HELPE						44	799 869,05 €	151 089,21 €	105 762,45 €	45 326,76 €
25	658737	PO	CAUDRY	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	2	42 360,18 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
26	658762	PO	CAMBRAI	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	1	16 230,31 €	1 522,34 €	1 065,64 €	456,70 €
27	639882	PO	BERTRY	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	2	39 774,36 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
28	658951	PO	CAUDRY	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	2	26 321,05 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
29	659035	PO	FONTAINE-AU-PIRE	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	1	11 726,44 €	1 078,44 €	754,91 €	323,53 €
30	659540	PO	CAMBRAI	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	2	33 994,64 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
31	659549	PO	ESCAUDOEUVRES	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	2	25 663,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
32	660398	PO	IWUY	CAMBRAI (SM Pays du cambrésis)	Lutte contre la précarité énergétique	2	18 696,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
TOTAL CAMBRAI						14	214 765,98 €	41 000,78 €	28 700,55 €	12 300,23 €
33	659663	PO	WAZIERS	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	1	3 934,98 €	3 934,98 €	2 754,49 €	1 180,49 €
34	660294	PO	FLERS-EN-ESCREBIEUX	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	1	7 954,70 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
35	660364	PO	RAIMBEAUCOURT	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	2	63 094,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
36	660392	PO	DOUAI	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	2	35 842,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
37	660402	PO	ANHIERS	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	2	41 169,00 €	7 200,00 €	5 040,00 €	2 160,00 €
38	660410	PO	RAIMBEAUCOURT	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	2	35 290,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
39	660497	PO	FERIN	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	2	18 418,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €

40	660565	PO	LALLAING	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutte contre la précarité énergétique	2	41 311,00 €	7 200,00 €	5 040,00 €	2 160,00 €
41	658523	PO	MASNY	DOUAI (CCCO)	Lutte contre la précarité énergétique	2	46 430,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
42	658527	PO	AUBERCHICOURT	DOUAI (CCCO)	Lutte contre la précarité énergétique	2	45 991,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
43	658353	PO	PECQUENCOURT	DOUAI (CCCO)	Lutte contre la précarité énergétique	2	33 498,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
44	657447	PO	ORCHIES	DOUAI (CCCP-Diffus)	Lutte contre la précarité énergétique	1	3 017,33 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
TOTAL DOUAI						21	375 950,01 €	69 534,98 €	48 674,49 €	20 860,49 €
45	659140	PO	OSTRICOURT	LILLE (CCCP-Diffus)	Lutte contre la précarité énergétique	2	35 204,30 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
46	659552	PO	MONS-EN-PEVELE	LILLE (CCCP-Diffus)	Lutte contre la précarité énergétique	2	22 993,05 €	5 600,00 €	3 920,00 €	1 680,00 €
47	503416	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	1	7 865,00 €	2 828,23 €	1 979,76 €	848,47 €
48	658503	PO	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	42 700,00 €	6 180,00 €	4 326,00 €	1 854,00 €
49	658521	PO	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	56 389,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
50	658532	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 912,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
51	618114	PB	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	1	892,33 €	892,33 €	624,63 €	267,70 €
52	658561	PO	LILLE	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 416,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
53	658565	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	34 849,00 €	5 982,72 €	4 187,90 €	1 794,82 €
54	658984	PO	LILLE	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	26 734,00 €	5 003,79 €	3 502,65 €	1 501,14 €
55	658967	PO	LOOS	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	28 334,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
56	658953	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	44 074,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
57	658960	PB	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	6	6 025,00 €	13 202,41 €	9 241,69 €	3 960,72 €
58	654234	PB	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	2	4 873,04 €	4 873,04 €	3 411,13 €	1 461,91 €
59	658952	PO	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	42 628,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
60	658947	PO	RONCQ	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	37 687,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
61	658662	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	26 317,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
62	658948	PO	RONCHIN	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	52 243,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
63	659210	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	45 565,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
64	658963	PB	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	1	1 924,31 €	1 924,31 €	1 347,02 €	577,29 €
65	659314	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	49 650,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
66	659551	PO	ARMENTIERES	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	42 903,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
67	659651	PO	LILLE	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	35 401,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
68	659643	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	46 292,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
69	659671	PB	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	2	2 525,77 €	2 380,00 €	1 666,00 €	714,00 €
70	659667	PO	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	23 012,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
71	659814	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	25 695,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
72	659928	PO	BOUSBECQUE	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	37 797,00 €	5 240,00 €	3 668,00 €	1 572,00 €
73	488680	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	47 713,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
74	660186	PO	LESQUIN	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	28 167,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
75	660185	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	55 508,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
76	660183	PO	LILLE	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	1	4 853,00 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
77	660178	PO	LILLE	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	1	8 505,12 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
78	660226	PO	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	30 778,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
79	660225	PO	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	45 710,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
80	660274	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	31 950,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
81	660379	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	34 315,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
82	660393	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	39 056,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
83	660377	PO	MONS-EN-BAROEUL	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	48 075,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
84	660395	PO	VILLENEUVE-D'ASCQ	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	36 220,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
85	660403	PO	HALLUIN	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 560,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €

86	660412	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 892,00 €	5 819,65 €	4 073,76 €	1 745,90 €
87	660534	PO	PREMESQUES	LILLE (MEL)	Lutte contre la précarité énergétique	2	33 837,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
TOTAL LILLE						85	1 356 039,92 €	243 126,48 €	170 188,54 €	72 937,94 €
88	658517	PO	WALLERS	VALENCIENNES (CAPH)	Lutte contre la précarité énergétique	2	35 778,17 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
89	659041	PO	DENAIN	VALENCIENNES (CAPH)	Lutte contre l'habitat indigne	1	82 685,27 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
90	659536	PO	DOUCHY-LES-MINES	VALENCIENNES (CAPH)	Lutte contre la précarité énergétique	1	6 866,48 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
91	658622	PO	AUBRY-DU-HAINAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	38 520,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
92	658754	PO	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 024,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
93	615470	PO	VERCHAIN-MAUGRE	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	14 053,01 €	6 001,53 €	4 201,07 €	1 800,46 €
94	659032	PO	FRESNES-SUR-ESCAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	30 188,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
95	659107	PO	PRESEAU	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	28 610,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
96	659108	PO	BEUVRAGES	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	27 172,00 €	6 060,85 €	4 242,60 €	1 818,26 €
97	659798	PO	MARLY	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	23 310,73 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
98	659799	PO	VIEUX-CONDE	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	28 170,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
99	660025	PO	CONDE-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	44 869,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
100	660188	PO	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	31 056,00 €	6 191,00 €	4 333,70 €	1 857,30 €
101	660296	PO	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	32 388,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
102	660520	PO	VALENCIENNES	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	28 846,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
103	660564	PO	VALENCIENNES	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	20 635,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
104	660580	PO	FAMARS	VALENCIENNES (CAVM)	Lutte contre la précarité énergétique	2	31 783,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
TOTAL VALENCIENNES						32	536 954,66 €	103 628,38 €	72 539,87 €	31 088,51 €
105	659609	PO	WINNEZEELE	DUNKERQUE (SM Flandre Lys)	Lutte contre la précarité énergétique	1	5 842,11 €	3 504,11 €	2 452,88 €	1 051,23 €
106	658623	PO	CAPPELLE-LA-GRANDE	DUNKERQUE (CUD)	Lutte contre la précarité énergétique	2	37 358,12 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
107	658743	PO	CAPPELLE-LA-GRANDE	DUNKERQUE (CUD)	Lutte contre la précarité énergétique	2	39 462,87 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
108	658748	PO	GRANDE-SYNTHÉ	DUNKERQUE (CUD)	Lutte contre la précarité énergétique	2	35 870,26 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
109	659779	PO	DUNKERQUE	DUNKERQUE (CUD)	Lutte contre l'habitat indigne	1	0,00 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
110	659784	PO	COUDEKERQUE-BRANCHE	DUNKERQUE (CUD)	Lutte contre la précarité énergétique	2	18 380,74 €	6 060,85 €	4 242,60 €	1 818,26 €
111	660413	PO	DUNKERQUE	DUNKERQUE (CUD)	Lutte contre la précarité énergétique	1	7 237,91 €	3 737,91 €	2 616,54 €	1 121,37 €
TOTAL DUNKERQUE						11	144 152,01 €	40 277,87 €	28 194,51 €	12 083,36 €
TOTAL GENERAL						207	3 427 731,63 €	648 657,70 €	454 060,39 €	194 597,31 €

										MODALITE DE PAIEMENT	
NUMERO	TIERS	STATUT	CODE POSTAL	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	OBJECTIF	NBRE PROJETS	MONTANT DES TRAVAUX	SUBVENTION DPT	Avance 70 %	Solde 30 %
1	659580	PO	59271	VIESLY	CAMBRAI (SM Pays du Cambrésis)	Aménagement du logement	1	6 352,11 €	2 825,04 €	1 977,53 €	847,51 €
2	659582	PO	59400	CAMBRAI	CAMBRAI (SM Pays du Cambrésis)	Aménagement du logement	1	9 243,84 €	4 230,16 €	2 961,11 €	1 269,05 €
3	659620	PO	59227	SAULZOIR	CAMBRAI (SM Pays du Cambrésis)	Aménagement du logement	1	17 688,55 €	9 066,25 €	6 346,38 €	2 719,87 €
TOTAL CAMBRAI							3	33 284,50 €	16 121,45 €	11 285,02 €	4 836,43 €
4	658626	PO	59000	LILLE	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	7 313,32 €	2 627,43 €	1 839,20 €	788,23 €
5	659336	PO	59150	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	10 979,27 €	1 232,27 €	862,59 €	369,68 €
6	658884	PO	59200	TOURCOING	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	2	12 592,69 €	1 597,29 €	1 118,11 €	479,18 €
7	658885	PO	59496	SALOME	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	6 960,08 €	1 196,86 €	837,80 €	359,06 €
8	658888	PO	59780	BAISIEUX	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	2	9 770,51 €	2 463,79 €	1 724,65 €	739,14 €
9	659179	PO	59320	HAUBOURDIN	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	8 460,00 €	1 581,28 €	1 106,90 €	474,38 €
10	659178	PO	59118	WAMBRECHIES	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	2	9 798,35 €	4 095,05 €	2 866,54 €	1 228,51 €
11	659177	PO	59134	LE MAISNIL	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	4 592,50 €	1 622,03 €	1 135,42 €	486,61 €
12	659583	PO	59221	BAUVIN	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	2	17 298,35 €	4 392,83 €	3 074,98 €	1 317,85 €
TOTAL LILLE							13	87 765,07 €	20 808,83 €	14 566,19 €	6 242,64 €
13	658889	PO	59600	MAUBEUGE	AVESNES (CAMVS)	Aménagement du logement	2	13 505,50 €	3 911,50 €	2 738,05 €	1 173,45 €
14	658886	PO	59145	BERLAIMONT	AVESNES (CAMVS)	Aménagement du logement	1	13 561,20 €	1 090,38 €	763,27 €	327,11 €
15	659339	PO	59750	FEIGNIES	AVESNES (CAMVS)	Aménagement du logement	1	9 981,00 €	1 835,80 €	1 285,06 €	550,74 €
16	659621	PO	59620	LEVAL	AVESNES (CAMVS)	Aménagement du logement	1	8 765,90 €	3 149,38 €	2 204,57 €	944,81 €
17	659180	USU	59244	CARTIGNIES	AVESNES (CCCA)	Aménagement du logement	1	6 263,40 €	2 789,96 €	1 952,97 €	836,99 €
TOTAL AVESNES-SUR-HELPE							6	52 077,00 €	12 777,02 €	8 943,92 €	3 833,10 €
18	659584	PO	59198	HASPRES	VALENCIENNES (CAPH)	Aménagement du logement	1	4 925,57 €	2 369,31 €	1 658,52 €	710,79 €
TOTAL VALENCIENNES							1	4 925,57 €	2 369,31 €	1 658,52 €	710,79 €
19	659581	PO	59123	BRAY-DUNES	DUNKERQUE (CUD)	Aménagement du logement	1	7 987,00 €	2 277,31 €	1 594,12 €	683,19 €
20	658887	PO	59140	DUNKERQUE	DUNKERQUE (CUD)	Aménagement du logement	1	4 663,48 €	871,98 €	610,39 €	261,59 €
21	658729	PO	59181	STEENWERCK	DUNKERQUE (SM Flandre et Lys)	Aménagement du logement	1	7 896,00 €	3 342,80 €	2 339,96 €	1 002,84 €
TOTAL DUNKERQUE							3	20 546,48 €	6 492,09 €	4 544,47 €	1 947,62 €
TOTAL GENERAL							26	198 598,62 €	58 568,70 €	40 998,12 €	17 570,58 €

4.11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310105-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Soutien au logement communal - commune de Wambaix - attribution de subvention

Vu le rapport DAT/2022/105

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une aide à l'investissement de 14 000 € à la commune de Wambaix, dans le cadre de la création d'un logement communal, conformément à la fiche projet jointe en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la commune de Wambaix, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP007.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h53.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.12

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310102-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 1 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Appel à projets "Initiatives transfrontalières locales" du Comité du Détroit - subvention au bénéfice de l'Université de Lille.

Vu le rapport SEPPT/2022/162

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille au titre de l'appel à projets « Initiatives transfrontalières locales » du Comité du Détroit ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, dans les termes du projet joint en annexe au rapport, régissant les relations entre le Département du Nord et l'Université de Lille.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h54.

Madame MARTIN exerce des fonctions professionnelles au sein de l'Université de Lille. En raison de ces fonctions, elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion ; ainsi que Monsieur PERIN en raison des fonctions exercées par un membre de sa famille à l'Université de Lille.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.13

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310103-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 1 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Accord de coopération sur le fonctionnement pérenne d'un service de données et de métadonnées transfrontalières

Vu le rapport SEPPT/2022/91

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet d'accord de coopération sur le fonctionnement pérenne d'un service de métadonnées transfrontalières, dans les termes du projet joint en annexe du rapport et tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet de coopération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h54.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.14

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310108-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Notifié le 2 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Participation du Département du Nord au Programme opérationnel Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.

Vu le rapport DFCG/2022/72

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de valider le contenu du programme VI Interreg France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027 conformément au rapport et à l'annexe 3 ;
- de contribuer au budget des structures communes du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027, à hauteur de 190 000 € pour la période 2023-2030 ;
- d'approuver le projet portant sur le financement FEDER au budget de l'équipe technique Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen pour la période 2023-2030 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport en annexe 1 ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération, et l'ensemble des documents juridiques liés à l'engagement du Département du Nord portant sur la contribution financière du Département du Nord au budget de l'assistance technique (structures communes et équipe technique) ;
- d'imputer les dépenses sur l'opération 31004OP003 ;
- d'imputer les recettes sur l'opération 31004OP002.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h54.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

4.15

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310109-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juin 2022

Affiché le 13 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Convention de partenariat avec la Maison de l'Europe de Dunkerque : poursuite du coaching culturo-linguistique en faveur des allocataires du RSA dans le cadre du projet Interreg V Vooruit/En Avant

Vu le rapport SEPPT/2022/92

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Maison de l'Europe de Dunkerque, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Maison de l'Europe de Dunkerque ;
 - d'attribuer, conformément à l'avenant n° 2 de la convention de partenariat, une subvention de 17 500 € à la Maison de l'Europe de Dunkerque pour l'année 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h54.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310130-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine de l'Environnement.

Vu le rapport DRE/2022/119

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour le dispositif « Plantation et Renaturation » :

- d'attribuer les subventions d'investissement d'un montant de :
 - 60 000,00 € à la commune d'Arleux,
 - 852,00 € à la commune de Beuvrages,
 - 16 681,80 € à la commune de Raillencourt-Sainte-Olle,
 - 3 276,00 € à la commune de Raimbeaucourt,
 - 5 004,00 € à la commune d'Auby,
 - 43 018,20 € à la commune de Saint-Sylvestre-Cappel,
 - 657,00 € au Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis,
 - 26 906,40 € au bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH),
 - 14 892,60 € à l'Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région du Valenciennois (CSRV),
 - 35 176,20 € à l'association SOLidarité Femmes Accueil (SOLFA) à Lille.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention cadre, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport, entre le Département du Nord et les communes d'Arleux, Beuvrages, Raillencourt-Sainte-Olle, Raimbeaucourt, Auby, Saint-Sylvestre-Cappel, le Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis, le bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH), l'Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région du Valenciennois (CSRV) et SOLidarité Femmes Accueil (SOLFA) à Lille ;
- d'imputer la dépense d'investissement correspondante, soit 206 464,20 € sur l'opération 23004OP002.

Pour le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul :

- d'attribuer une participation de 120 000 € au Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, dans les termes du projet joint en annexe 3 du rapport ;
- d'imputer la dépense de cotisation, soit 20 000 €, sur l'opération 23005OP008 ;
- d'imputer la dépense relative à son programme d'activités, soit 100 000 €, sur l'opération 23005OP008.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

Madame CLERC et Messieurs BRICOUT et SIEGLER sont membres du comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis.

Mesdames FAUCHILLE et SANDRA ainsi que Monsieur VALOIS sont membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique.

Monsieur BEAUCHAMP est conseiller municipal d'Arleux.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames DEVOS et QUATREBOEUFs ainsi que Messieurs BAUDOUX et DIEUSAERT avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs BRICOUT, VALOIS, BEAUCHAMP et Madame SANDRA. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Monsieur CAUCHE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310127-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 22 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Vu le rapport DRE/2022/118

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer aux organismes et associations agricoles une subvention de 216 000 €, pour leurs programmes d'activités 2022, se répartissant comme suit :
 - 105 000 € à l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs »,
 - 6 000 € à l'association « Les Sens du Goût »,
 - 105 000 € à la Fédération Départementale des Services de Remplacement du Nord.
 - d'autoriser Monsieur le Président à conclure avec les associations « Le Savoir Vert des Agriculteurs », « Les Sens du Goût », les conventions jointes au rapport en annexes 1 et 2 et avec la Fédération Départementale des Services de Remplacement du Nord et la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais, la convention tripartite jointe en annexe 3, pour leurs programmes d'activités 2022 ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes, soit 216 000 € sur l'opération 23003OP003 ;
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAUCHILLE.

Monsieur CAUCHE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310286-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Notifié le 22 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Vu le rapport DRE/2022/118

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'instituer les Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier pour les communes de Verlinghem, Quesnoy-sur-Deûle et Linselles et des extensions sur les communes de Wambrechies, Frelinghien, Deûlémont, Comines, Bousbecque, Bondues, Roncq et Wervicq-Sud ;
 - d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté de constitution des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier pour les communes de Verlinghem, Quesnoy-sur-Deûle et Linselles et des extensions sur les communes de Wambrechies, Frelinghien, Deûlémont, Comines, Bousbecque, Bondues, Roncq et Wervicq-Sud ;
 - d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime, relative au projet d'aménagement foncier et à son périmètre.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAUCHILLE.

Monsieur CAUCHE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310129-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Participation financière Climat - Air - Energie au titre de l'année 2022 (Association Atmo Hauts-de-France et Pôle Climat du Groupement d'Intérêt Public Centre de Ressources du Développement Durable Hauts-de-France) - Renouvellement

Vu le rapport SEPPT/2022/114

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une participation financière de 20 000 € à l'Association Atmo Hauts-de-France, au titre de l'année 2022 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et l'Association Atmo Hauts-de-France, dans les termes du projet joint au rapport (annexe 4) ;
 - d'attribuer une participation financière de 20 000 € au Groupement d'Intérêt Public CEntre Ressource du Développement Durable Hauts-de-France, au titre des activités du Pôle Climat et de l'Observatoire Climat Hauts-de-France pour l'année 2022 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et le Groupement d'Intérêt Public CEntre Ressource du Développement Durable Hauts-de-France, dans les termes du projet joint au rapport (annexe 5) ;
 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 930-0202, nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAUCHILLE.

Monsieur CAUCHE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220530-310128-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 juin 2022

Affiché le 14 juin 2022

Suite à la convocation en date du 16 mai 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 30 MAI 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Loïc CATHELAIN donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Agnès DENYS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Carole DEVOS donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Patrick VALOIS, Céline SCAVENNEC donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Roger VICOT donne pouvoir à Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD.

OBJET : Renouvellement de la contribution statutaire départementale aux syndicats mixtes de gestion des Parcs Naturels Régionaux (PNR) pour 2022

Vu le rapport DAT/2022/102

Vu l'avis en date du 23 mai 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, une contribution statutaire d'un montant de 284 250 € ;
 - d'attribuer au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, une contribution statutaire d'un montant de 294 036 € ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes, soit au total 578 286 €, sur les crédits inscrits à la l'opération 23004OP007 du budget départemental 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

Mesdames CLERC ET ROUSSELLE ainsi que Messieurs BRICOUT et CAREMELLE sont membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames DENYS, FAHEM, LETARD, QUATREBOEUFs et VAN CAUWENBERGE ainsi que Messieurs DEGALLAIX et VERFAILLIE avaient donné pouvoir respectivement à Madame LUCAS, Messieurs CAILLIET, POIRET, VALOIS, Madame TONNERRE-DESMET, Messieurs CHRISTOPHE et BELLEVAL. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame DEVOS et Monsieur SEGUIN (membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs BRICOUT et CAREMELLE (eux-mêmes membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois). Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAUCHILLE.

Monsieur CAUCHE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

A Lille

Hôtel du Département

51 rue Gustave Delory

Les Arcuriales

45 rue de Tournai (Batiment C)

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
- Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (1^{er} étage)

Dans d'autres lieux sur le territoire départemental

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord

- www.lenord.fr



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Monsieur Régis RICHARD
Directeur Adjoint
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Les Arcuriales - 59800 LILLE
☎ 03.59.73.83.10

Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légalité
☎ 03.59.73.85.16

Achévé d'imprimer le 17/08/2022
Imprimé à l'Hôtel du Département
59047 Lille Cedex

ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal